# LA VIE AU GRAND AIR

**ABONNEMENTS**
PARIS..... Un an 14 fr. Six mois 7 fr. 0
PROVINCE. — 15 fr. — 8 fr. »
ÉTRANGER — 20 fr. — 10 fr.

6 Mai 1900 — N° 86
Rédaction et Administration : 370, rue Saint-Honoré, PARIS

**ABONNEMENTS**
PARIS,.... Un an 14 fr. Six mois 7 fr. 50
PROVINCE. — 15 fr. — 8 fr. »
ÉTRANGER — 20 fr. — 10 fr. »

(Cliché Pirou.)

**M.r Daniel MÉRILLON**

**Avocat général à la Cour de Cassation, Président d'honneur de l'Union des Sociétés de Tir de France, Délégué général aux Sports.**

Où conduisait l'énergie morale dans l'adresse et la vigueur physiques

D. Mérillon

Source gallica.bnf.fr / Musée Air France

# Les Sports à l'Exposition Universelle

## COMMENT ON A ORGANISÉ LES CONCOURS

Il faudrait, pour respecter les usages qu'impose la tradition, commencer par rappeler ce qu'était la partie sportive à l'Exposition précédente, pour établir la comparaison avec ce que sera la partie sportive à la présente Exposition. Mais cette tâche, nous ne pourrons la remplir qu'en 1911, car, pour ainsi dire, l'organisation des concours sportifs de 1900 marque un début. Rien de tel n'a été fait en 1889. Et l'on ne peut comparer quelque chose (et quelque chose de très bien, comme malgré tout on peut encore l'espérer) avec rien.

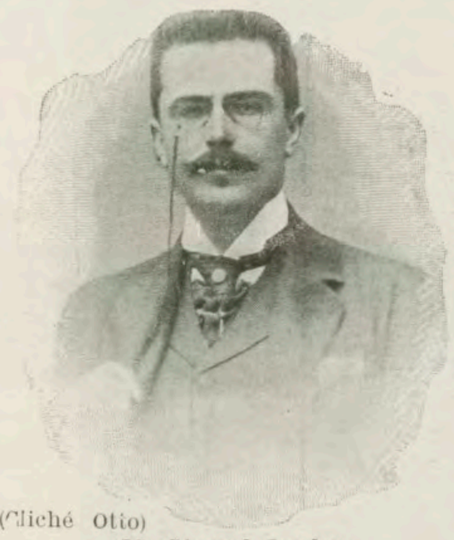

(Cliché Otto)
**M. Giraud Jordan**
*Secrétaire de la Délégation générale des Sports.*

Mais si le champ était plus vaste et si l'on avait moins à craindre de tomber dans des rééditions, l'on doit aussi considérer qu'il fallait créer. Cette absence de précédents, qui, justement à un certain point de vue, constitue un réel avantage, constitue également une grosse difficulté dont il s'agissait de se tirer. Il est très probable que l'on aura réussi; nous ne pouvons affirmer très catégoriquement, car, en cette affaire comme en bien d'autres, le grand juge, finalement, c'est le public, et c'est au public qu'il appartiendra de juger et de récompenser en accordant le succès.

Ce que nous voulons faire ici avant d'entrer dans le détail de chaque sport, c'est exposer à tous ceux qui vont assister à toutes ces épreuves internationales, applaudir à tous ces champions de tous pays, c'est leur exposer la façon dont on est parvenu à organiser, pour une même période de temps, autant de concours aussi intéressants, aussi variés, aussi brillants.

L'administration a donc choisi, d'abord, un groupe d'hommes compétents qui a formé la Commission supérieure des sports. Cette Commission se compose de MM. Daniel Mérillon, délégué général, Descubes, Marius Dubonnet, Gondinet, Max Vincent et Sansbœuf, délégués adjoints, Montagne, secrétaire général rapporteur, Gabriel Goudeau et Monprofit, secrétaires adjoints.

Le nom de M. Mérillon est certes celui qui, à propos des sports à l'Exposition, a été le plus souvent de fois prononcé, Magistrat distingué, président très actif et très dévoué de l'Union des Sociétés de Tir de France (d'utilité publique), M. Mérillon, par ses fonctions de délégué général, avait plus particulièrement à composer le programme des épreuves de chaque sport. Il s'entoura alors de collaborateurs spéciaux qui formèrent les sections; autant de sections que de sports, par conséquent. Ces sections furent entièrement maîtresses chez elles; elles établirent un projet qui fut soumis, d'abord à la Commission supérieure des sports, et ensuite à la Direction de l'Exposition. C'est là que la tâche de M. Mérillon devenait délicate. Il avait à veiller, lui, intermédiaire, à la fois aux intérêts du sport et à ceux de l'administration, à favoriser les projets des sections, et cependant à ne pas s'écarter des vues des grands directeurs.

Il n'est pas de sections, croyons-nous, où l'on ne puisse le remercier, soit de ses efforts, soit de ses résultats.

Et à lui et à son secrétaire, M. Giraud Jordan, ce nous est un devoir d'adresser ici, d'ores et déjà, l'expression de la gratitude de tous; si les épreuves réussissent comme on est unanime à l'espérer, le succès sera dû, pour une bonne part, à ses éloquentes défenses en haut-lieu des programmes si scrupuleusement étudiés par les travailleuses, modestes et peu bruyantes sections.

M. Descubes, l'un des délégués adjoints à M. Mérillon, est, lui aussi, un militant des sports, un jeune et un dévoué. Il ne se contente pas de pratiquer l'escrime, la bicyclette, l'automobile; il a été un moment président du Stade Français et de l'Association de la Presse Cycliste. Il a été pour la cause de l'enseignement physique, d'un précieux secours à la Chambre des Députés où longtemps il siégea et où il siègera certainement encore,

Il siège en attendant à la Commission supérieure, tout à côté de M. Marius Dubonnet. Que dire de ce dernier? Il est universel, dans le monde des sports surtout. Escrimeur, cycliste, chasseur, rowingman principalement, président de l'Union des Rameurs Parisiens, et président de la Société Nautique de la Basse-Seine, M. Dubonnet n'est jamais sollicité en vain pour une manifestation intéressante.

Voici maintenant M. Michel Gondinet, Me Gondinet, dirions-nous, si nous étions au Palais. Il ne se contente pas d'une éloquence dont il a fait maintes fois preuve. Il préside encore, et depuis des années, cette grande association athlétique qu'est le Racing-Club. En janvier dernier, par une majorité écrasante, cette fonction lui a été renouvelée.

Avocat, lui aussi, M. Max Vincent est de plus conseiller municipal du quartier de la Chaussée-d'Antin (Paris), un des trois ou quatre conseillers municipaux qui, sachant ce qu'est le sport, le défendent à la tribune de l'Hôtel de Ville. D'ailleurs, sa qualité de vice-président du Touring-Club fait de lui un précieux ami, qui saura aussi nous aider lorsque, traversant la Seine, il sera au Palais Bourbon.

M. Sansbœuf est le Président d'honneur de l'Union des Sociétés de Gymnastique. Architecte, il a pu, heureusement, exercer son métier — son art — à l'Exposition même, et surtout à Vincennes. Il est de plus adjoint au maire du VIIIe arrondissement.

Le secrétaire général rapporteur, M. Paul Montagne, est le père du projet de l'Exposition sportive. Journaliste de talent, membre de la Ligue Nationale de l'Education physique, secrétaire général et rapporteur du Congrès National de l'Education physique en 1891; commissaire général du Lendit, membre du Conseil supérieur de l'Education physique, voilà suffisamment de titres, n'est-ce pas, pour justifier la tâche délicate et lourde qui lui incombe dans la Commisslon supérieure.

MM. Goudeau et Monprofit viennent, dans cette tâche, en aide à M. Paul Montagne. Ils ont été d'un précieux concours à la Commission supérieure.

Enfin, de hautes personnalités: MM. Gréard, Mézières, le général Baillod, etc., ont accepté des titres honorifiques dans la Commission supérieure; l'autorité et le prestige de leurs noms n'auront pas nui à la bonne marche et au bon fonctionnement de la Commission supérieure des sports.

On a eu cependant à déplorer plusieurs entraves dans la mise à exécution des programmes; nous en parlerons lorsque nous nous occuperons du sport intéressé.

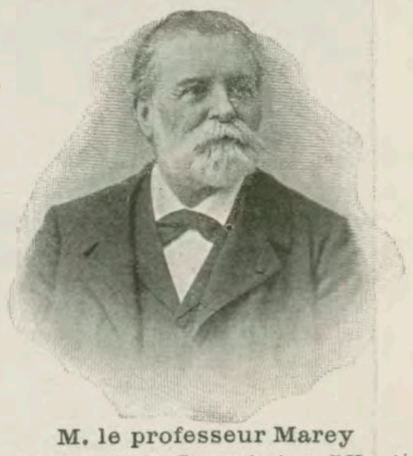

**M. le professeur Marey**
*Président de la Commission d'Hygiène.*

Avant d'aborder le programme de chaque section et de chaque sport, il est nécessaire d'indiquer un point singulièrement important relatif aux manifestations qui vont être offertes aux Parisiens et à leurs hôtes, Il s'agit de la participation de la science à ces épreuves sportives. Une Commission d'hygiène a été constituée, qui comprend un grand nombre de savants et de célébrités médicales, et qui est présidée par le professeur Marey. On connaît la compétence de cet éminent docteur et on sait aussi combien il s'est toujours intéressé aux questions sportives.

Cette Commission a décidé de déléguer à chacun des concours, un de ses membres qui sera chargé de procéder à des observations sur l'état des concurrents avant la dépense de force nécessitée par la course, et après cette dépense. On recueillera ainsi un ensemble d'indications du plus haut intérêt non seulement pour les praticiens, mais encore pour les sportmen et surtout pour le sport lui-même. Et ce n'est pas l'une des moins agréables des constatations que celle que l'on pourra faire en voyant la science et le sport unis, alliés, dans un même but, collaborant à une même œuvre : perfectionner le corps humain par les exercices physiques, les exercices de vie au grand air.

Passons à présent, en détail, aux manifestations relatives à chaque sport,

J. Amy.

# SECTION I. — Jeux athlétiques

C'est la Section I qui s'occupe des Jeux Athlétiques ; à la tête de son comité se trouve M. Paul Escudier, qui préside depuis quelques années la très importante fédération d'amateurs, l'U. S. F. S. A. ; le secrétaire est notre confrère Raoul Fabens, déjà secrétaire de l'Union, et deux des vice-présidents sont également parmi les dirigeants de l'Union. Il était donc tout naturel que ce fut la fédération d'amateurs qui compte tant de défenseurs dans le Comité, que l'on chargeât de l'organisation des concours. C'est ce qui est arrivé pour presque toutes les épreuves, comme on va le voir, et les commissions techniques correspondantes de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, ont eu mission d'organiser et de faire exécuter les programmes de chacun des différents sports.

La plupart des concours se disputeront au Parc Athlétique de Courbevoie. Ce n'était pas ainsi que tout d'abord il était convenu que les choses se passeraient. Tout devait avoir lieu à Vincennes, lieu de réunion de tous les events sportifs. Et puis on s'aperçut que la place manquerait. Il fallut trouver d'autres terrains et se hâter; le temps pressait : on fut heureux d'avoir le Parc Athlétique. L'expérience apprendra si l'on a gagné au change.

**M. Paul Escudier**
Conseiller municipal, Président de la section I.

## La Course à pied

De tous les sports, le plus rationnel est sans contredit la course à pied. En naissant, et pour obéir à la loi naturelle, nous apprenons tous à marcher et par suite à courir. Nous sommes dès lors pourvus des seules qualités indispensables à la pratique du sport pédestre sous quelque forme qu'il se présente : marche ou course.

N'exigeant aucune dépense accessoire à l'encontre de beaucoup d'autres exercices physiques, la course à pied est à la portée de toutes les bourses. Au point de vue hygiénique, elle développe les qualités de résistance et de souffle, et fortifie surtout les membres inférieurs et la partie thoracique. Ses avantages furent très appréciés par les Anciens, et elle est signalée aux époques les plus reculées, comme l'un des exercices favoris des Grecs et des Romains. La nature active de notre race aidant, la course à pied devait prendre un rapide essor en France où elle fait chaque année de nombreux adeptes.

Le sport pédestre commença à prendre place chez nous dans le domaine des grands sports vers 1882, époque à laquelle remonte la création du Racing-Club, mais ne fut sérieusement réglementé qu'en 1887, date de la fondation de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques. Cette importante fédération qui groupe aujourd'hui plus de 350 clubs ou associations scolaires, organise annuellement des championnats de cross-country, courses à pied, marche et concours athlétiques, réservés aux amateurs qu'elle régit à l'exclusion des professionnels. Ces derniers sont placés sous la tutelle de la Fédération des Sociétés Athlétiques de France fondée en 1897, et groupant actuellement une trentaine de sociétés. La F. S. A. F. organise également des Championnats annuels.

Par suite de l'importance prise ces dernières années par les sports athlétiques, la course à pied s'imposait à la commission des Jeux et Sports Athlétiques de l'Exposition, qui devait naturellement lui accorder à son programme la place d'honneur. Cette commission compte d'ailleurs parmi ses membres, quelques personnalités des plus en vue dans le sport pédestre; je cite au hasard, MM. Paul Champ, vice-président du Racing Club de France, Léon Manaud, président de la commission de courses à pied de l'U. S. F. S. A., G. Raymond, secrétaire général du R. C. F., Dr Tissié, président de la Ligue Girondine de l'Education Physique, Maurice Dezaux, Fernand Fos, Gaulard, G. de Saint-Clair, Frantz Reichel, etc. Leur présence était un sûr garant de la participation de leur sport favori aux manifestations sportives de 1900.

Sur le budget obtenu par la commission des jeux et sports athlétiques de l'Exposition, 6.500 francs ont été attribués à la course à pied et aux concours athlétiques. Ce crédit a été réparti en 7 journées internationales, dont trois réservées aux professionnels et quatre aux amateurs.

L'organisation de ces réunions, à disputer dans la première quinzaine de juillet, a été confiée à l'Union des Sociétés françaises de Sports Athlétiques qui en a chargé, pour la partie sportive, sa commission de courses à pied, composée de MM. Léon Manaud, président, Brennus, Mazzuchelli, A. Lermusiaux, Ch. de Saint-Cyr, J. Rolland, Leroy, Geiger et Meïers. Cette dernière pourra s'adjoindre pour l'organisation des réunions avec prix en espèces, quelques officiels de la fédération professionnelle.

Le programme, très judicieusement établi, a été ainsi compris :

**Professionnels**

*1er juillet.* — Championnats du Monde

100 mètres plat. — Prix : 250 fr. au 1er, 80 au 2e, 40 au 3e.
400 mètres plat. — Prix : 250 fr. au 1er, 80 au 2e, 40 au 3e.
1.500 mètres plat. — Prix : 400 fr. au 1er, 150 au 2e, 50 au 3.
110 mètres haies. — Prix : 250 fr. au 1er, 80 au 2e, 40 au 3.
Saut en longueur. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
Saut en hauteur. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
Lancement du poids. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
2.500 mètres steeple-chase. — Prix : 500 fr. au 1er, 100 au 2., 50 au 3.

*3 juillet.* — Course de fond internationale

Course de six heures. — Prix : 1.500 fr. au 1er, 800 au 2., 120 au 3., 80 au 4., 50 au 5.

Attractions diverses : Courses à trois jambes, à la grenouille, etc. Prix : 200 fr. en espèces.

*5 juillet.* — Handicaps internationaux.

100 mètres plat. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2., 30 au 3., 20 au 4.
Saut en longueur. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
400 mètres plat — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2 , 30 au 3., 20 au 4.
Lancement du poids. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
1.500 mètres plat. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2., 30 au 3., 20 au 4.
Saut en hauteur. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.
5.000 mètres scratch. — Prix : 500 fr. au 1er, 100 au 2e, 60 au 3., 40 au 4.

Tous ces prix seront remis en espèces sur le terrain.

Engagements. — Handicaps (courses et concours) ; 2 francs. Courses scratch : 3 francs. Championnats et course de 6 heures : 5 francs. Clôture : le 31 mai 1900.

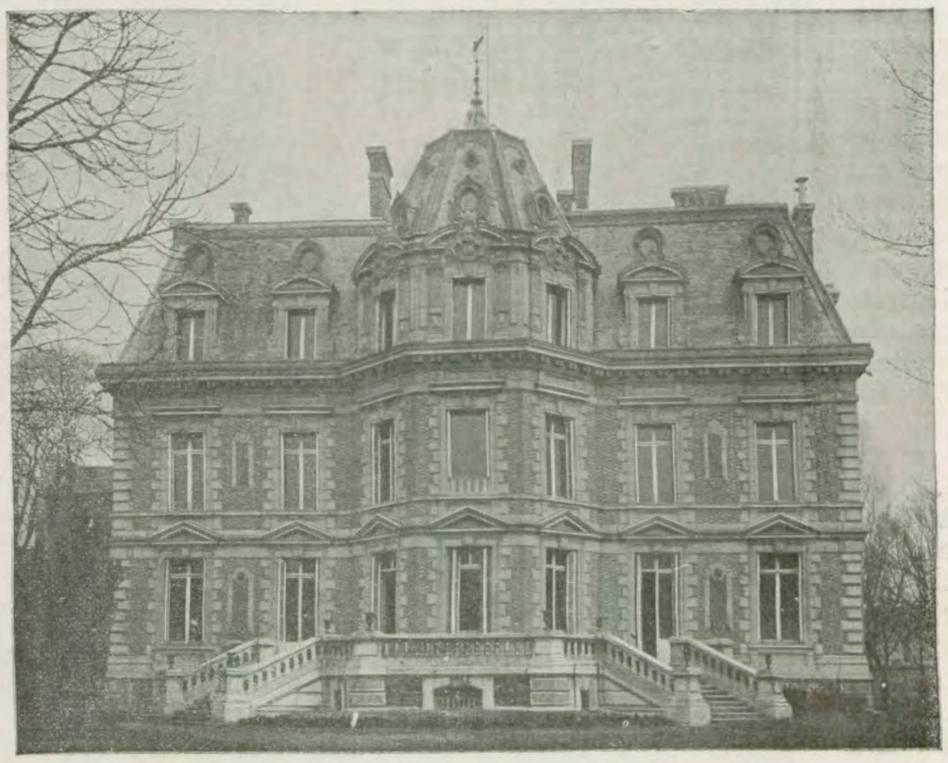

**Le château de Courbevoie, dans le parc duquel se donneront la plupart des concours athlétiques.**

**Amateurs**

*(4 journées : 15, 17, 19 et 22 juillet 1900)*

CHAMPIONNATS DU MONDE

110 mètres haies. — Prix ; 400 fr. au 1er, 200 au 2e, 50 au 3e.
100 mètres plat. — Prix : 400 fr. au 1er, 200 au 2e, 50 au 3e.
400 mètres plat. — Prix : 400 fr. au 1er, 200 au 2e, 50 au 3.
800 mètres plat. — Prix : 400 fr. au 1er, 200 au 2e, 50 au 3.
1.500 mètres plat. — Prix : 400 fr. au 2e, 50 au 3e.
400 mètres haies. — Prix : 400 fr. au 1er, 200 au 2., 50 au 3.
2.500 mètres steeple-chase. — Prix : 400 fr. au 1er, 200 au 2., 50 au 3.
Saut en hauteur. — Prix : 250 fr. au 1er, 80 au 2.
Saut en longueur. — Prix : 250 fr. au 1er. 80 au 2.
Saut à la perche. — Prix ; 250 fr. au 1er, 80 au 2e.
Lancement du poids. — Prix : 150 fr. au 1er, 80 au 2.
Lancement du disque. — Prix : 250 fr. au 1er, 80 au 2.

HANDICAPS INTERNATIONAUX

Les mêmes épreuves que ci-dessus.

Prix des courses. — 100 fr. au 1er, 40 au 2., 25 au 3., 15 au 4.
Prix des concours. — 60 fr. au 1er, 30 au 2.

AUTRES ÉPREUVES

Steeple-chase de 4.000 mètres scratch. — Prix : 250 fr. au 1er, 60 au 2., 40 au 3., 20 au 4., 10 au 5..

Course plate de 200 mètres scratch. — Prix : 100 fr. au 1er, 40 au 2., 25 au 3., 15 au 4..

Course plate de 60 mètres scratch. — Prix : 100 fr. au 1er, 40 au 2 , 25 au 3., 15 au 4.

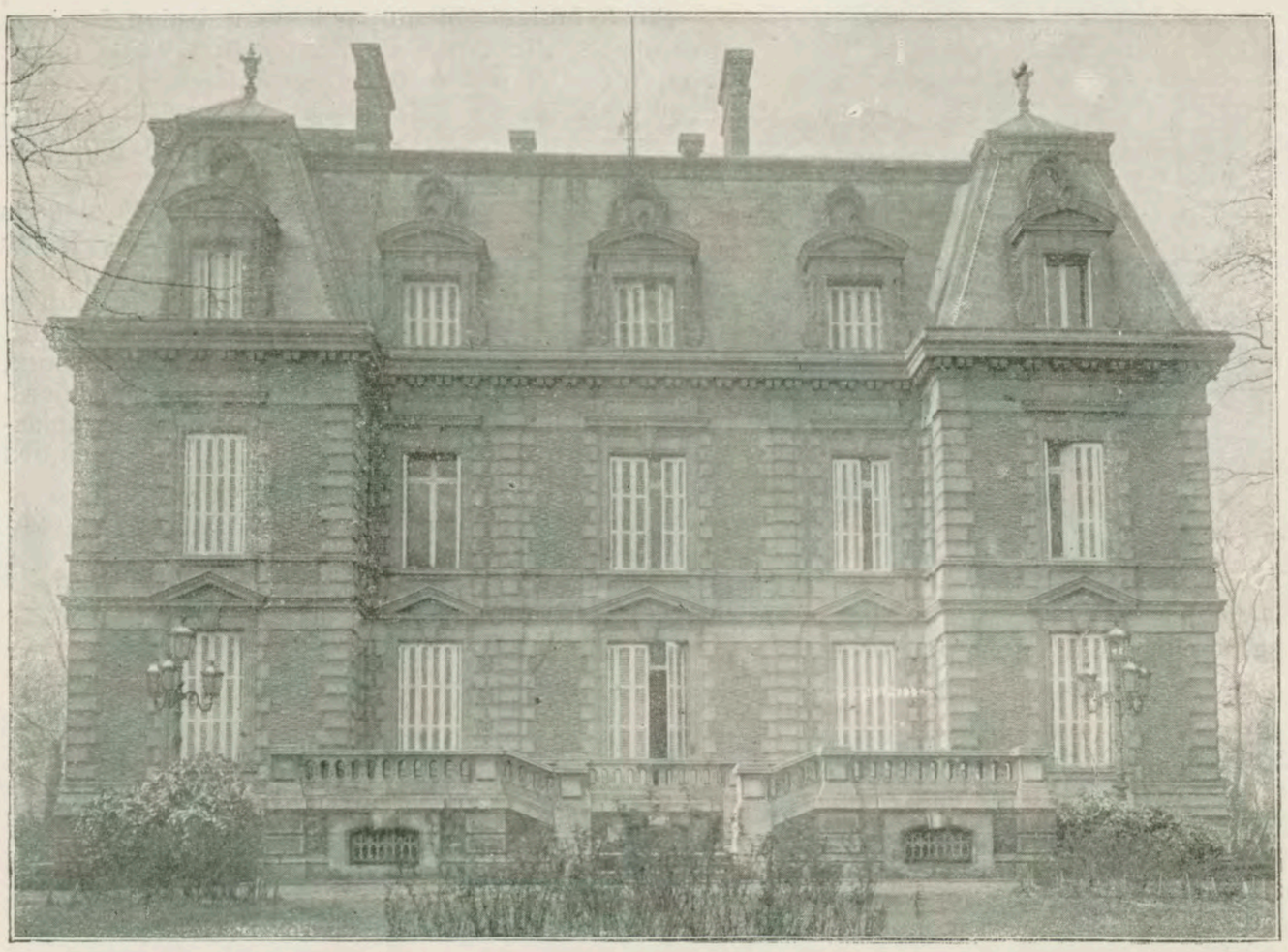

**Une autre vue du château.**

Lutte à la corde par clubs. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.

Lancement du marteau. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.

Course des Nations, 5.000 mètres par équipes de 5 coureurs. — Prix : objet d'art de 1.000 fr. à la nation victorieuse, 500 fr. au 1er, 200 au 2., 100 au 3., 50 au 4.

Courses de haies de 200 mètres scratch. — Prix : 250 fr. au 1er, 60 au 2., 40 au 3., 20 au 4., 10 au 5.

Triple saut. — Prix : 100 fr. au 1er, 50 au 2.

Les sommes indiquées représentent la valeur approximative des objets d'art et des médailles qui seront attribués aux amateurs.

Engagements. — Handicaps (Courses et concours), 2 francs. Courses et concours scratch, 5 francs. Championnats, 10 francs. Course des Nations, 25 francs par équipe. Lutte à la corde, 10 francs par équipe. Clôture : le 14 juin 1900.

Toutes ces épreuves seront disputées suivant une décision de la Commission des sports et jeux athlétiques, approuvée par la Commission supérieure des sports à l'Exposition, sur une piste en herbe ou en cendrée, à établir dans le Parc Athlétique, à Courbevoie. Cette piste et le terrain attenant pour les concours, seront, paraît-il, installés d'une façon parfaite et avec le confort le plus moderne.

La valeur des prix de ces réunions ouvertes à tous les coureurs du monde, et l'attrait offert par les importantes manifestations de l'Exposition de 1900, ne manqueront certainement pas de tenter l'élite des champions étrangers. De toutes parts nous parviennent déjà des renseignements sur les athlètes qui se préparent à passer l'Atlantique. En Amérique, l'Université de Princeton, le New-York Athletic Club, l'Université de Pensylvanie, annoncent leur intention de nous envoyer des teams formidables : Mac Duffy (100 m. en 10 s. 9/8), Kraenzlein (110 m. haies en 15 s.), Maxey Long (400 m. en 48 s. 4/5), Garrett, vainqueur du lancement du poids et du disque aux Jeux Olympiques d'Athènes, en 1896, R. Clapp (3 m. 61 à la perche), et B. J. Wefers, l'homme le plus vite qui existe peut-être actuellement au monde, doivent être au nombre des représentants du Nouveau-Monde. L'Angleterre nous enverra probablement ses meilleurs hommes, au nombre desquels l'on peut compter Bacon et Watkins, ancien et nouveau détenteurs du record du monde de l'heure, course à pied; H. B. Tincler, le champion irlandais ; Len Hurst, bien connu des sportsmen français ; A. R. Downer, le sprinter écossais ; E. C. Bredin, du côté professionnel ; C. Bennett, Sid. J. Robinson, Tysoe, G. B. Shaw, Wadsley, Mitchels (lancement du marteau), du côté amateur. Il n'est pas jusqu'à la Belgique, la Suisse et les autres pays limitrophes de la France qui ne tiendront à honneur d'être dignement représentés. Recherchons maintenant quels sont les hommes que la France pourra opposer à cette invasion.

Parmi nos professionnels, peu d'hommes de vitesse, mais, par contre, quelques brillantes individualités en fond. Les principaux sprinters à retenir sont Jules Bouchoux, de l'Union des Sports de Paris, champion des 100 m. en 1899, en 11 s. 2/5 et Léon Janvier, champion des 100 m. et des 400 m. en 53 s. en 1898. Si Downer vient en France, ils auront à lutter contre un homme apte à couvrir le 100 m. en 11 s. et le 400 m. en 49 s. Jules Bouchoux est encore notre meilleur représentant en 110 m. haies et au saut en longueur où il franchit 6 m. Dans les autres concours, Douet de l'U. S. P., est l'homme le mieux indiqué. Il atteint, à l'entraînement, 1 m. 65 en hauteur et peut lancer le poids à 10 mètres.

Dans les courses de fond, la sélection est plus grande. Nous pouvons opposer, sur 1.500 m. : Francois Champion et Claude Bouchoux, deux hommes de classe, également membres de l'Union des Sports de Paris. Champion peut encore nous représenter sur 5.000 m., doublé d'Albert Charbonnel, du Club Sportif de la Région Nord. Ce dernier sera notre véritable crack dans l'épreuve des 6 heures où il sera bien secondé par Bagré, Neveu, Louit, de Lyon et toute une pléïade de coureurs de valeur.

Du côté des amateurs, le lot, mieux partagé en vitesse, comprend des hommes de la valeur de Houdet, de l'Union Athlétique du 1er arrondissement, et Charles Robert, du Stade Bordelais, champions du 100 mètres respectivement en 1899 et 1898. Tous deux couvrent le 100 mètres en 11 s. 1/5, mais il est à craindre que Houdet, actuellement au service militaire, ne puisse défendre les couleurs françaises. En 400 m., nous trouvons Houdet, champion de 1899 en 51 s. et son rival G. Widmer, du Racing-Club de France, Tauzin, du R.C.F., champion du 400 m. haies en 59 s. 1/5 et Klingelhœfer, également du R.C.F., champion du 110 m. haies, en 17 s., sont nos meilleurs représentants en courses d'obstacles. Sur le 800 mètres nous voyons Wood, champion de 1898, actuellement en Amérique, et Lemonnier, tous les deux du Racing.

Nous voyons encore Wood en 1.500 avec l'homme de l'année, Deloge,

**Un coin du parc.**

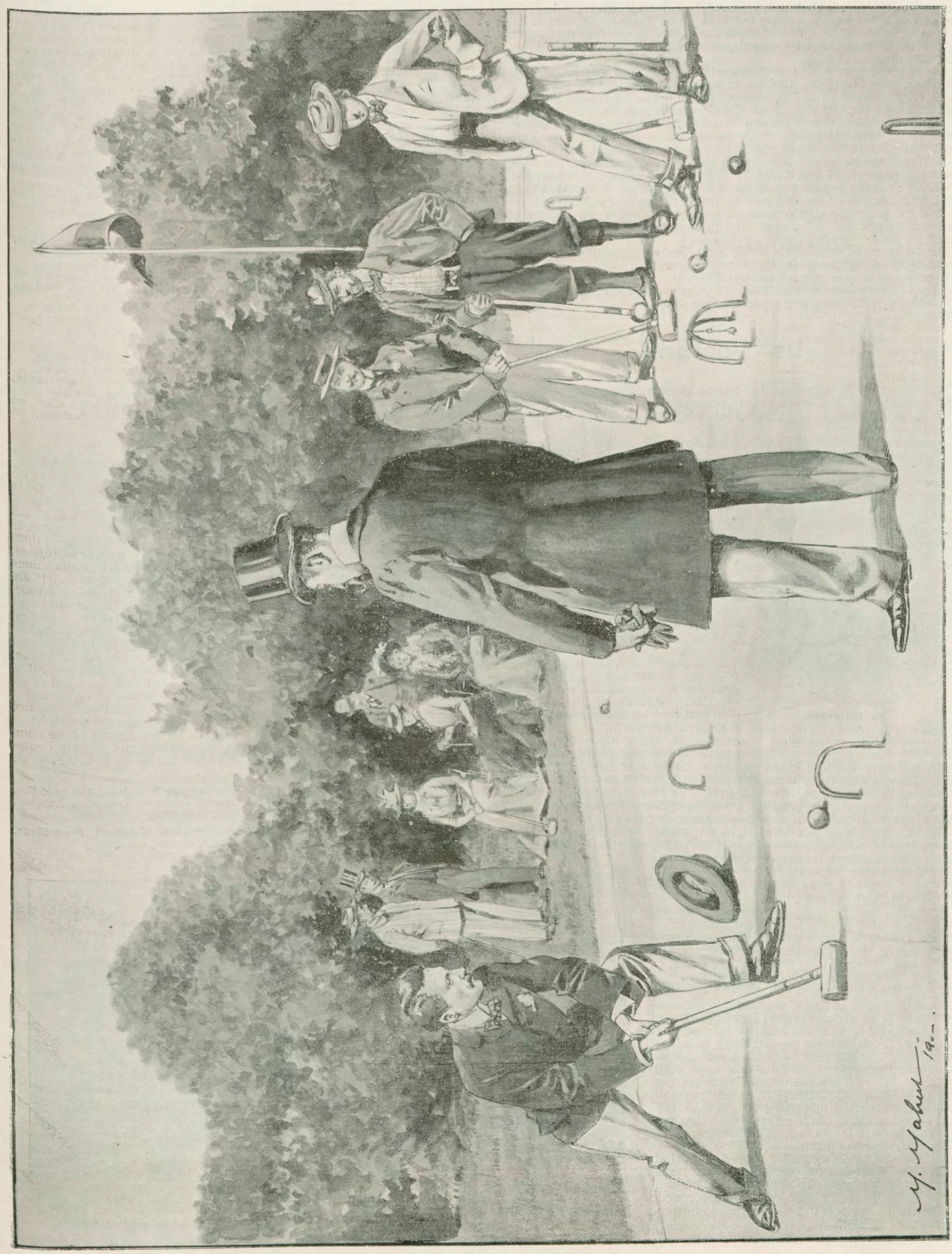

UNE PARTIE DE CROQUET SUR LA TERRASSE DES TUILERIES

gagnant du championnat de 1.500 en 1899. Ce dernier, membre du R.C.F., est vraisemblablement encore notre meilleur coureur de steeple et de l'épreuve de 5.000 m. dite des Nations, où il aura pour rival Champoudry, gagnant du Cross National, sous les couleurs de la Société athlétique de Montrouge.

Pour les concours, nos meilleurs athlètes amateurs sont, au lancement du poids, Max Kurtz, de Bordeaux ; au saut en hauteur, G. Widmer, du R.C.F., qui franchit 1 m. 75 au lancement du disque ; Lebègue, du R.C.F., et, au saut à la perche, E. Tauzin, qui franchit 3 m. 08.

De tous ces athlètes, bien peu nous semblent capables de remporter une victoire internationale. Nous en exceptons cependant Champion et Charbonnel, qui ont déjà gagné, de haute lutte, en 1898 et 1899, l'épreuve classique internationale de Marathon, sur les meilleurs pédestrians anglais, notamment Len Hurst. Le premier sera à son affaire sur 1.500 m. et 5.000 m., et le deuxième sur les 6 heures course. G. Wood et Deloge peuvent également causer une surprise. Le premier surtout doit nous revenir d'Amérique notablement en progrès. Plusieurs des courses qu'il a fournies aux Etats-Unis indiquent qu'il est capable de faire le 1.500 m. en 4 m. 7 s.

Une victoire internationale serait la meilleure constatation des progrès accomplis en France et le digne couronnement de ces réunions, dont les principales épreuves promettent d'être la course des 6 heures professionnels et la course des Nations, à disputer sur 5.000 mètres, à raison d'une équipe de 5 coureurs amateurs par nation.

# Le Football

Changement de température, autres mœurs. Tandis que beaucoup d'autres exercices physiques triomphent l'été, le football, jeu hivernal par excellence, est le maître incontesté des sports pratiqués pendant la froide saison.

Contrastant avec l'éducation dégénérescente d'inactivité physique qu'ont tenté de nous léguer nos pères, le football, sport des plus complets, exigeant des qualités égales d'énergie, de sang-froid, de vigueur, d'endurance, de décision et d'intelligence, devait trouver chez nous un merveilleux champ d'action.

**M. Moignard**
Président du Comité d'organisation des Concours de Football.

Apparemment jeu étranger importé d'Angleterre, le football n'est autre qu'un dérivé d'un vieux jeu breton, la *Soûle* ou *Mêlle*, pratiqué au moyen-âge, entre communes entières, et dont l'objectif était de porter un ballon sur le territoire de la commune rivale. Il réunit donc à ses précieuses qualités d'éducateur physique, celle d'être un sport national.

Transporté en Angleterre, il fut perfectionné, modifié, et reçut plus tard sa première réglementation sérieuse dans les Universités de Rugby et d'Eton, d'où sortirent les deux grandes écoles actuelles, le football rugby et le football association, sports analogues, mais qui comportent d'importantes différences.

Dans l'Association, le joueur ne peut conduire le ballon qu'avec ses pieds, tandis que, dans le rugby il peut se servir de ses mains et de ses pieds sous certaine réglementation à observer. L'objectif du football association ou rugby, consiste à conduire dans le premier et à porter dans le second, un ballon entre les poteaux de buts adverses.

Le ballon d'association est rond, ce qui augmente la difficulté à le conduire avec le pied. Les joueurs sont obligés d'user de finesse, d'agilité et de combinaisons trompeuses pour arriver à forcer les lignes adverses. Chaque fois que le ballon est régulièrement projeté dans les buts adverses un point est marqué.

Chaque camp se compose de onze joueurs répartis le plus communément comme suit : un gardien de but qui peut exceptionnellement faire usage de ses mains pour défendre son but deux arrières, trois demis et cinq avants. Le but consiste en deux poteaux et une barre transversale sous laquelle doit pénétrer le ballon.

Dans le rugby le ballon est ovale, ce qui complique sa prise avec les mains. Les équipes sont composées de 15 hommes répartis comme suit : un arrière, quatre trois quarts, deux demis et huit avants, le jeu peut être moins harmonieux que dans l'association, entraîne les dures collisions et les violents plaquages à terre pour se débarrasser de son adversaire et s'emparer du ballon. Les points à marquer en rugby sont : l'essai (3 points) obtenu en conduisant et en touchant le ballon dans les buts de l'adversaire ; le but (2 points) obtenu en réussissant d'un coup de pied accordé après l'essai, à projeter le ballon entre les poteaux et par dessus la barre transversale ; le drop-goal (4 points) obtenu en faisant d'un coup de pied donné au rebond, passer le ballon entre les poteaux de but ; et le but sur pénalité (3 points).

Les immenses progrès réalisés en France ces dernières années par le football, lui ont fait attribuer par la Commission des Sports et jeux athlétiques de l'Exposition de 1900, une large place dans le programme des exercices athlétiques qui seront donnés à l'occasion de l'Exposition Universelle. Cette commission qui comprend dans son sein des compétences telles que MM. E. Fraysse, président de la commission de football association de l'U. S. F. S. A., Garcet de Vauresmont, président de la commission de football rugby de l'U. S. F. S. A., E. Jobert, Lejeune, vice-président du Racing Club de France, Mamelle, président du Stade Français et Frantz Reichel, capitaine de l'équipe première du Racing Club de France, a décidé, avec l'approbation de la Commission supérieure des sports de l'Exposition, de confier l'organisation des matches de football internationaux prévus, à l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

Le programme des différentes rencontres internationales a été ainsi conçu :

**Football Rugby**

*14 octobre.* — Match entre une équipe française et une équipe allemande.
*21 octobre.* — Match entre une équipe anglaise et une équipe allemande.
*28 octobre.* — Match entre une équipe française et une équipe anglaise.

Prix : Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art, en outre tous les joueurs ayant pris part à l'un des trois matches recevront un souvenir.

Engagements. — Pas de droit.
Clôture : le 15 septembre 1900.

**Football Association**

*16 septembre.* — Match entre une équipe française et une équipe suisse.
*23 septembre.* — Match entre une équipe française et une équipe belge.
*30 septembre.* — Match entre une équipe française et une équipe allemande.
*7 octobre.* — Match entre une équipe française et une équipe anglaise

Prix : Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art, en outre tous les joueurs ayant pris part à l'un des quatre matches, recevront un souvenir.

Engagement. — Pas de droit.
Clôture ; le 15 août 1900.

La commission prévoyant le cas où un pays non mentionné au programme, ou bien une colonie désirerait présenter une équipe, s'est réservée le droit d'ajouter un ou plusieurs matches au programme. Cette précaution excellente permettra aux oubliés de faire valoir leurs droits. La commission en trouvera certainement l'application dans les deux cas suivants :

Croyant devoir éliminer du programme les rencontres entre équipes professionnelles, on avait exclusivement réservé les matches projetés, aux équipes d'amateurs ; cette exclusion prise en raison des allocations énormes que pourraient demander les grands clubs professionnels anglais, organisés plutôt en Compagnies financières qu'en Sociétés sportives, n'a plus sa raison d'être. Le Secrétariat de la Commission des Sports et Jeux Athlétiques, vient de recevoir en effet, l'offre de participation de deux clubs professionnels étrangers : Le Sheffield United, la meilleure équipe d'association anglaise, gagnante du Championnat d'Angleterre pour la saison 1899-1900, et le Manningham Football Club. L'occasion est toute trouvée pour l'organisation de matches professionnels entre équipes françaises et anglaises, et sera sans nul doute mise à profit. Un autre pays non prévu, l'Autriche-Hongrie, a fait connaître son intention d'envoyer également une équipe. Pour permettre sa participation il faudra nécessairement prévoir de nouvelles dates.

Agissant pour le football comme pour les autres sports, cette commission a confié la partie sportive de l'organisation, aux soins des commissions de football association et de football rugby de l'U. S. F. S. A. qui sont ainsi composées :

*Football-Rugby.* — MM. Garcet de Vauresmont, président, Fernand Fos, P. Bernstein, Berthommé, F. Jobert, Marfan, Brennus, Giesecke, Mangeot, A. de Neuflize, Audouard, Chastanié, Goetz, membres.

*Football-Association.* — MM. Fraysse, président, Moignard, Premillieux, Bernat, G.-N. Tunmer, Anderson, Jules Louis, Picard, membres.

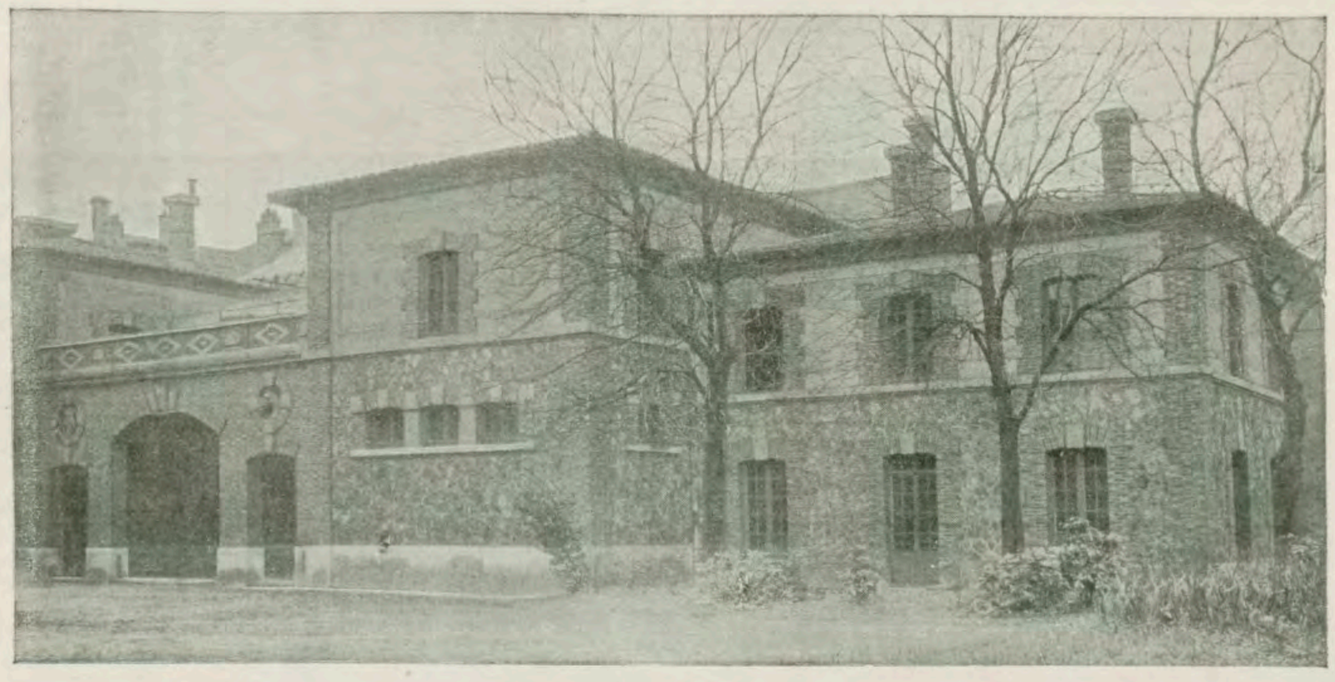

**Les communs du château.**

# Le Hockey

Le Hockey, comme l'indique son nom anglais, est un sport qui nous vient d'Outre-Manche où il a acquis sa première règlementation. D'aucuns prétendent en faire un dérivé du vieux jeu de Paume français ou Pale Mail, qui n'est pas d'ailleurs sans présenter quelque analogie avec les différents jeux modernes dont la balle est le principal élément. Le Hockey exige, en effet, l'emploi d'une crosse en bois ou canne recourbée à son extrémité comme le Pale Mail exigeait au XIII^e^ siècle l'emploi d'une tige ferrée appelée également crosse. On remplaça plus tard dans le Pale Mail ou jeu de Paume la crosse par la raquette encore en usage aujourd'hui, et qui constitue également le principal élément d'un autre jeu de balle : le Lawn-Tennis. Il n'est donc pas téméraire de penser que le Pale Mail influa sur l'esprit des Anglais, qui séjournèrent en France pendant l'époque tourmentée des guerres du Moyen-Age. Il est même certain que notre vieux jeu français les inspira pour l'éclosion de sports dont le plus ancien est le Golf et un des plus modernes le Hockey.

La date d'acclimatation du Hockey dans notre pays, remonte à quelques années seulement, plus exactement à 1895. La première société organisée, le Hockey-Club de Paris fut constituée en 1896. Pendant la période des cinq dernières années, la progression du jeu a été lente mais sûre, et l'on peut compter aujourd'hui en France une quinzaine d'équipes d'amateurs jouant sous les règlements de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques qui possède une commission de hockey composée de MM. G. Foucault, président, Tanon, Jacquier, Garien, A. de Joannis et P. Denny. Du côté professionnel, le Hockey n'existe qu'à l'état embryonnaire et c'est à peine si l'on peut citer deux ou trois matches joués régulièrement par des équipes de cette catégorie.

En accordant une petite place au hockey dans le programme des manifestations sportives qu'elle a prévues, la commission des sports et jeux athlétiques de l'Exposition a sagement agi, et pourra ainsi revendiquer l'honneur d'avoir participé à la diffusion d'un sport des plus intéressants et rappelant le football avec les corps à corps en moins.

Un match de Hockey se joue entre 22 joueurs, onze pour chaque camp à moins qu'il en ait été convenu autrement. Les dimensions du terrain, pelouse d'herbe, doivent être de 90 mètres de long sur 45 mètres de large. Les côtés courts du parallélogramme sont les lignes de buts dans l'axe desquelles sont placés les poteaux de but. La balle doit être une balle de cricket de 7 centimètres de diamètre. Le gain d'un but au hockey, équivaut à un point pour l'équipe l'ayant réussi. Un but est gagné quand la balle projetée d'un point situé à l'intérieur d'un cercle *d'envoi* tracé parallèlement aux poteaux de but, à 15 mètres de la ligne de but passe entre les deux poteaux et au-dessous de la barre transversale. même si elle touche un adversaire ou sa crosse. Il n'y a pas de gain de but si la balle envoyée de l'*extérieur* du cercle d'envoi touche un des joueurs du camp *défendant* ou sa crosse. Les joueurs peuvent utiliser les mains ou une partie quelconque du corps pour arrêter la balle.

Comme les autres sports athlétiques l'organisation des rencontres internationales de hockey a été confiée par la Commission des sports et jeux athlétiques de l'Exposition, à l'U. S. F. S. A. qui eut à reporter la partie sportive sur sa commission de hockey, dont deux des membres, MM. Georges Foucault et Garien font justement partie de la commission de l'Exposition.

Voici le programme des matches prévus et réservés aux amateurs.

*30 Septembre.* — Match franco-belge.

*7 Octobre.* — Match franco-anglais.

Ces matches seront joués à 2 heures, avant le football association. Dans chaque match, l'équipe recevra un objet d'art ; en outre tous les joueurs ayant pris part à l'un des deux matches recevront un souvenir. Engagements. — Pas de droit. Clôture le 31 août.

Les Unions de chaque pays devront constituer des équipes nationales dont les éléments seront pris parmi les joueurs des meilleurs Clubs. Au cas où un pays non prévu au programme où bien une colonie voudrait présenter une équipe, une ou plusieurs rencontres pourront être ajoutées au programme.

L'équipe anglaise sera naturellement formidable, puisque nos voisins excellent dans tous les sports athlétiques. L'équipe belge moins redoutable comprendra probablement beaucoup de joueurs du Léopold-Club de Bruxelles une des rares sociétés belges qui pratiquent le Hockey. Le L. C. B. a déjà joué les années précédentes plusieurs matches internationaux en Belgique avec le Racing-Club de France dont l'équipe première est champion de France pour 1899-1900. Avec le R. C. F. les sociétés françaises qui peuvent être appelées à fournir des joueurs à l'équipe nationale sont le Hockey-Club de Paris, le Club Athlétique International et l'Anglo-Saxon School Athlétic Club.

**Un Match de Hockey. — Une Mêlée entre les avants des deux camps**

# Le Lawn-Tennis

Depuis quelques années le Lawn-Tennis a pris une extension considérable en France. Sport très délicat et élégant au possible, il est devenu l'exercice physique favori de l'élément féminin ; il ne nécessite pas de sa part une grande dépense de forces et lui permet de mettre en relief toutes ses grâces. Là réside probablement la raison du succès obtenu chez nous par le tennis qui est un des sports les plus appréciés du grand monde. L'élément masculin qui lui fournit également de nombreux et fervents partisans, trouve dans le tennis l'occasion de faire valoir auprès de jolies partenaires ses qualités d'adresse, d'agilité, d'élégance et de force, car il est en même temps un exercice athlétique exigeant une certaine dépense musculaire.

Le tennis transformé et réglementé par les Anglais est un jeu moderne dont l'idée fut empruntée au vieux jeu français de la Courte-Paume. Il fut introduit en Angleterre vers 1875 et codifié définitivement en 1877 par la Lawn-Tennis Association. D'Angleterre, le Tennis fut introduit en France en 1885 par les fondateurs du cercle de Saint-James, aujourd'hui Société Sportive de l'Ile de Puteaux qui établirent, dans l'île Rothschild, le premier cours de tennis régulier en asphalte. Depuis la vogue de ce sport est allée grandissante et il n'est pas une de nos plages d'été qui n'ait ses tournois de tennis. Dinard, Etretat, Saint Servan, Boulogne-sur-Mer, Saint-Malo, Dieppe, Saint-Valery et les stations de la Côte-d'Azur, Nice, Cannes, Monte-Carlo, Menton ont leurs clubs et leurs grandes épreuves qui attirent chaque année affluence de joueurs et de joueuses.

Pour les parties simples à deux joueurs, le cours doit mesurer 23 m. 80 de longueur sur une largeur de 8 m. 23. Pour les parties doubles à quatre joueurs, la largeur du cours est portée à 10 m. 97. Le cours est divisé en deux parties égales dans sa largeur par un filet dont les extrémités sont portées par deux poteaux. Le tennis se joue avec une balle de 6 cent. 1/2 de diamètre et d'un poids de 53 à 57 grammes. Le joueur qui envoie la balle se nomme le servant et son adversaire le relanceur. Les points sont acquis aux joueurs suivant certaines règles qu'il serait fastidieux d'énumérer ici.

Le premier point gagné par l'un ou l'autre joueur est compté 15, le second 30, le troisième 45 et le quatrième *jeu*. Toutefois, si les deux joueurs gagnant chacun 3 points, arrivent ensemble à 45, ils sont à *deux* et le point suivant gagné par l'un des joueurs, se compte *avantage* pour lui. Si le même joueur gagne le point suivant, il gagne le *jeu* ; si au contraire, il le perd, les joueurs reviennent au point de *à deux* et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'un ou l'autre joueur gagne deux points successivement : il gagne alors le *jeu*.

La *partie* se compose de *six jeux*, le joueur qui le premier, gagne six jeux gagne la partie. Mais si les deux joueurs ont gagné chacun cinq jeux, ils sont à *deux de jeux*, et le jeu suivant, gagné par l'un des joueurs, se compte encore *avantage* pour lui. Si le même joueur gagne le jeu suivant, il gagne la partie ; si au contraire, il le perd, les joueurs reviennent à *deux de jeux* et ainsi de suite, jusqu'à ce que l'un ou l'autre joueur gagne deux jeux de suite : il gagne alors la *partie*. Les joueurs peuvent convenir à l'avance de ne pas compter

**Burke, le champion professionnel, en costume de tennis.**

l'*avantage des jeux* et de décider la partie par le premier jeu gagné quand ils sont à *deux de jeux*.

La place accordée au tennis dans le programme des jeux athlétiques de l'Exposition, par la Commission supérieure des jeux et sports athlétiques, doit contenter les plus difficiles. Les différentes épreuves ont été réparties comme suit :

*Championnats.*—Simple pour messieurs : 1er prix, valeur 1.500 fr.; 2e prix, 500 fr.; 3e prix, 350 fr.

Simple pour dames ; 1er prix, valeur 350 fr. ; 2e prix, valeur 150 francs.

Doubles mixtes ; 1crs prix, valeur 400 fr. chacun ; 2es prix, valeur 200 francs chacun.

*Handicaps.* — Simple pour messieurs (1re classe) : 1er prix, valeur 350 fr.; 2e prix, valeur 150 francs.

Simple pour messieurs (2e classe) : 1er prix, valeur 150 fr.; 2e prix, 100 francs.

Simple pour dames : 1er prix, valeur 200 fr; 2e prix, 100 francs.

Handicap doubles (1re classe) ; 1ers prix, valeur 200 fr. chacun; 2es prix, 100 fr. chacun.

Handicap doubles (2e classe) : 1crs prix, valeur 150 fr. chacun ; 2es prix, 100 fr. chacun.

Handicap doubles mixtes : 1crs prix, valeur 150 fr. chacun ; 2es prix, 50 francs chacun.

*Championnat simple (professionnels).* — 1er prix, 1.000 fr.; 2e prix, 500 fr.; 3e prix 250 francs.

Les épreuves annoncées seront disputées et les prix distribués quel que soit le nombre des engagements. Toutefois, le championnat professionnel — qui se jouera par matches successifs, et non par matches éliminatoires – ne sera pas joué s'il ne réunit pas au moins quatre inscriptions.

Les droits d'engagements sont ainsi fixés : Championnats simples, 10 fr.; championnats doubles, 20 fr. par paire ; mixte, 10 fr. par paire, handicaps, 5 fr. par joueur. Clôture le 30 juin pour les amateurs et le 15 juin pour les professionnels.

Le tournoi de lawn-tennis sera donné le vendredi 6 juillet et jours suivants sur les cours du Parc Athlétique du château de Courbevoie, dont M. G. Raymond, secrétaire général du Racing Club de France a bien voulu gracieusement surveiller la construction. L'aménagement sportif comportera plusieurs tennis couverts et des cours gazonnés, à l'instar du Queen's Club de Londres. On remarquera que les dates choisies suivent immédiatement les championnats d'Angleterre qui seront joués les premiers jours de juillet à Wimbledon.

L'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques, seule fédération s'occupant de tennis en France, étant chargée par la Commission des jeux et sports athlétiques de l'Exposition de s'occuper de l'organisation de ces tournois, sa Commission de tennis composée de MM. Lewis H. Sandford, A. Masson, Paul Lecaron, Cucheval-Clarigny, Gaston Fournier, Warden, Le Texier et Baron Jean de Bellet a été désignée à cet effet. M. R. B. Hough, du Queen's Club de Londres, délégué pour l'Angleterre et à Voigt, du Tennis Club de Paris, délégué pour les autres pays étrangers, ont été adjoints à cette Commission, dont la composition est un sûr garant du succès sportif des épreuves prévues : MM. le vicomte de Janzé, président honoraire de l'U.S.F.S.A., membre de la Société sportive de l'Ile de Puteaux ; F.-J. Plassard, président du Tennis Club de Paris ; Paul Champ, vice-président du Racing Club de France, et G. de Lafreté, membre du R. C. F., fervents du tennis, ont également puissamment contribué à l'élaboration du programme en leur qualité de membres de la Commission supérieure des jeux et sports athlétiques à l'Exposition.

Les engagements des meilleurs champions étrangers sont dès à présent assurés aux organisateurs, mais la France pourra faire également bonne contenance en ce sport, car elle possède des joueurs et joueuses de toute première force. Nous citerons particulièrement les gagnants des épreuves classiques, le Tennis possédant ses champions comme tout sport qui se respecte.

Le Championnat de France de l'U.S.F.S.A. joué sur les cours du Tennis Club de Paris le 25 juin 1899, est revenu à M. Aimé qui, très en progrès, a battu, dans le match final, M. Lebreton par 9 jeux à 7, 3 à 6 et 6 à 3. Le Championnat de France double revint également au Tennis Club de Paris, dont les gagnants, MM. Aymé et Lebreton sont membres.

Le Championnat de dames appartient depuis plusieurs années à Mlle Masson dont Mlle Prévost est actuellement la plus brillante adversaire. Voilà pour les amateurs, les joueurs professionnels n'existant pas en France. Nous aurons cependant pour défendre nos couleurs dans cette catégorie, Tom Burke, le brillant professeur anglais du Tennis Club de Paris qui remporta, l'an dernier, le tournoi international professionnel organisé par le T.C.P., sur Keer, de Dublin et Fleming, professeur du Queens Club de Londres.

La présentation de nos meilleurs champions faite, il ne reste plus qu'à souhaiter un brillant succès, dans les tournois de l'Exposition, à nos joueurs et surtout à nos gracieuses joueuses, membres du Racing Club de France, du Tennis Club de Paris et de la Société Sportive de l'Ile de Puteaux qui sont actuellement nos meilleurs Cercles de Paris.

*Dernière heure.* — Un dissentiment vient d'éclater entre la Commission de lawn-tennis et l'Administration de l'Exposition, au sujet des programmes des concours de ce sport. La Commission de l'U.S.F.S.A. est démissionnaire. M. Cucheval-Clarigny a été chargé d'en composer une autre. Pourvu que le succès des épreuves n'en souffre pas !

## Pelote Basque

Au dernier moment, a été constituée dans la section I, une sous-section spéciale qui s'occupe du jeu de pelote basque. Cette subdivision, d'ailleurs, ne se compose que de deux membres, MM. Ch. Béguin, président et Rémy Duhart, secrétaire. Les rencontres auront lieu à partir du 17 juin, sur le terrain de la Société du Jeu de pelote, 26, rue Borghèse, à Neuilly-sur-Seine.

I. — CONCOURS DE PELOTE (BLAID AU CHISTERA OU GANT D'OSIER)

Deux concours auront lieu : l'un réservé aux amateurs, l'autre aux professionnels.

CONCOURS DES AMATEURS

1er *prix*, 2 objets d'art de 150 francs chacun.
2e *prix*, 2 objets d'art de 125 francs chacun.
3e *prix*, 2 plaquettes en vermeil.
4e *prix*, 2 plaquettes en argent.
5e *prix*, 2 plaquettes en bronze argenté.

Chaque prix comprendra deux objets d'art qui seront remis aux deux membres de l'équipe gagnante. Les gagnants du premier prix recevront le titre de *Champions du monde (amateurs) pour 1900*.

Est amateur, toute personne qui n'a jamais pris part à une course publique, à un concours, ou à une réunion ouverte à tous venants,—

**Les trois meilleurs professeurs du monde.**

Fleming (Angl.) | Burke (Irl.) | Keer (Angl.)
gagnant du match de 1898 (Championnat professionnel disputé sur les cours du Tennis-Club de Paris

**Les champions du Tennis-Club de Paris**

Plassard, Président actuel du Tennis-Club | Warden | Masson (un des fondateurs du Tennis-Club) | Casdagli (un des meilleurs joueurs) | Lebreton (champion doub.)

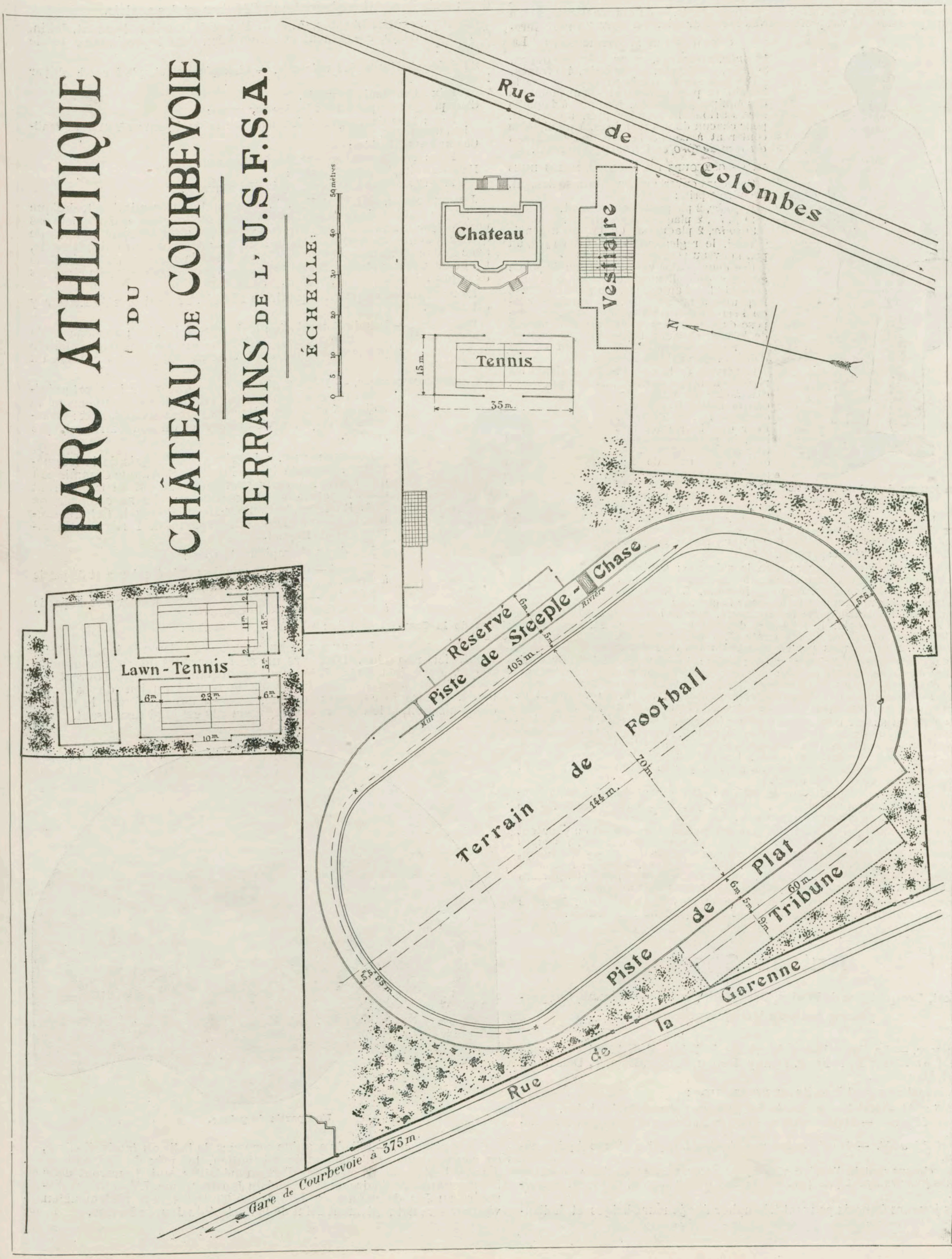


**LE PARC ATHLÉTIQUE DE COURBEVOIE**

(Terrains de l'U. S. F. S. A.) où vont se disputer les concours athlétiques.

ni concouru pour un prix en espèces, — ou de l'argent provenant des admissions sur le terrain, — ou avec des professionnels, — ou qui n'a jamais été, a aucune période de sa vie, professeur ou moniteur salarié d'exercices physiques.

**Un joueur de pelote muni de la *Chistera*.**

CONCOURS DES PROFESSIONNELS

1er *prix*, 800 francs. 2e *prix*, 600 francs.
3e *prix*, 500 francs. 4e *prix*, 400 francs.

Ces prix seront remis en espèces sur le terrain et partagés entre les deux membres des équipes gagnantes. L'équipe à laquelle sera attribué le premier prix, aura droit, pour chacun de ses membres, à un diplôme conférant à ceux-ci le titre de *Champions du monde (professionnels) pour 1900*.

II. — CONCOURS DE PAUME A MAINS NUES

Concours ouvert aux amateurs seulement, avec trois prix :

1er *prix*, 2 plaquettes en vermeil.
2e *prix*, 2 plaquettes en argent.
3e *prix*, 2 plaquettes en bronze argenté.

Voici, le règlement complet de ce jeu, un peu nouveau pour les Parisiens :

Les deux seules variétés du Jeu de pelote admises officiellement dans ce concours, seront le blaid au chistera ou gant d'osier et la paume à mains nues. Le terrain sur lequel seront disputées les épreuves, se compose d'un mur de face cimenté de 12 mètres de largeur et d'une hauteur de 10 mètres, d'un mur latéral et d'une piste en ciment d'une longueur de 65 mètres.

Le service de la pelote se fera suivant les règles en usage sur les places françaises, c'est-à-dire de telle sorte que la pelote frappe uniquement le mur de face. Pour que le service soit bon, la pelote devra effectuer son premier bond au-delà d'une raie de but placée à 25 mètres du mur de face. Dans le cours de la partie, les deux murs pourront être utilisés pour le jeu. Toutefois, si les deux équipes en présence y consentent, le service de la pelote pourra être fait conformément aux règles adoptées sur les Jeux de paume espagnols.

La tenue exigée des joueurs sera la suivante : pantalon de toile blanche, béret bleu, chaussettes noires, espadrilles blanches à lanières noires, chemise blanche. La ceinture sera bleue pour un camp et rouge pour l'autre. La chemise sera de flanelle blanche pour les amateurs, de toile blanche pour les professionnels. Les joueurs devront se présenter sur le terrain munis de leurs gants. Les espadrilles de rechange seront fournies par la Société du Jeu de Pelote.

(Cliché Broquier)
**M. Béguin, président de la Commission de Pelote.**

Les épreuves seront divisées en deux séries ; éliminatoires et définitives. Un nombre d'équipes double de celui des prix à distribuer, pourra prendre part dans chaque concours à l'épreuve définitive. Ces équipes seront prises parmi les gagnantes des épreuves éliminatoires dans l'ordre résultant de l'avantage en points remporté par chacune sur l'équipe adverse.

Les équipes seront composées de deux joueurs. Les parties, tant éliminatoires que définitives, se disputeront en 70 points. Toutefois, dans les parties définitives, si les adversaires arrivaient à égalité entre les points 60 et 70, la partie serait poursuivie en 80 points. Les parties seront arbitrées par trois juges, pris dans le Jury international nommé par le Commissaire général. Leurs décisions seront sans appel.

Les pelotes seront fournies par la Société ; elles seront de fabrication française et de 120 grammes de poids. Elles ne pourront être refusées par les joueurs que dans le cas de détérioration.

Si, au cours d'une partie, l'un des joueurs, par suite d'accident ou pour tout autre motif, se prétendait dans l'impossibilité de continuer à jouer, les juges décideraient s'il y a lieu ou non d'interrompre la partie. S'ils exprimaient l'avis qu'il n'y a pas lieu à interruption et que, néanmoins, le joueur refusât de continuer, il serait exclu du concours. Dans le courant de la partie, les joueurs auront droit à des repos qui ne pourront pas excéder trois minutes.

Les engagements seront reçus par équipes et clos le 15 juin 1900. Pour les équipes d'amateurs, il sera perçu un droit d'engagement de 10 francs.

## Autres Sports

**Cricket, Croquet, Jeu de boules, Base-Ball, Crosse canadienne, Longue-paume, Balle au tamis, Courte-paume.**

CRICKET. — La Commission de cricket de l'U. S. F.S. A. est composée de MM. Delorme, Tomalin, P. Denny, Jordan, Barker, Luence, Delavault, Mohrt, Mac Evoy.

Trois matches sont inscrits au programme :

*4 et 5 août.* — Match entre une équipe française et une équipe belge.
*11 et 12 août.* — Match entre une équipe française et une équipe hollandaise.
*19 et 20 août.* — Match entre une équipe française et une équipe anglaise.

Dans chaque match, l'équipe victorieuse recevra un objet d'art ; en outre, tous les joueurs ayant pris part à l'un des trois matches, recevront un souvenir.

Les joueurs français peuvent triompher des joueurs belges et hollandais ; mais ils ne triompheront que difficilement des anglais.

CROQUET. — MM. Desprès, A. et G. Foucault Caullet, Dumont, Johin, Ch. de Saint-Cyr, constituent la Commission dont le programme est le suivant :

*24 juin et dimanches suivants.* — Championnat simple à une boule par points.

Prix : 1 médaille souvenir.

Championnat simple à deux boules par camp :

Prix : 1 jeu de croquet d'honneur, une médaille souvenir et deux maillets d'honneur.

Championnat double :

Prix : 4 maillets d'honneur, 2 médailles souvenirs.

Handicap simple à deux boules :

Prix : 2 maillets d'honneur, 1 médaille souvenir.

JEU DE BOULES. — L'U. S. F. S. A. manquant de Commission technique de jeu de boules, le Comité décida d'en constituer une qui n'existe pas encore. Quant au règlement du concours qui aura lieu par équipes de quatre joueurs, on a pris celui qui régit le dernier concours de Marseille, avec une modification portant simplement sur la manière dont se fait le tirage au sort des parties. A l'Exposition, on procédera d'après la règle des exempts, adoptée par l'U. S. F. S. A.

Le concours se disputera à partir du 15 août. Un seul prix de 1,000 fr. y est affecté.

BASE-BALL. — Pas de Commission technique à l'Union ; pas encore de sous-comité ; programme modeste qui se réduit à un match exhibition entre deux équipes américaines, dont chacun des joueurs recevra un souvenir.

CROSSE CANADIENNE. — Mêmes observations que pour le sport précédent. Un championnat par éliminations commencera le 29 juillet et se disputera les jours suivants. Prix : un fanion à l'équipe victorieuse et un souvenir à chaque joueur.

LONGUE-PAUME. — Le vieux jeu français de la longue-paume, possède lui, à l'U. S. F. S. A., une Commission qui régit les deux championnats qui se disputeront dans le jardin du Luxembourg ; elle se compose de MM. Richefeu, Tallon, Dr Henri Bouquet, Catoire, Collier, Debionne, Desbordes, colonel de Tartignies, Plommet, Callot, Raynal.

Les deux championnats sont :

*27 mai.* — Championnats de partie à enlever et de partie à terrer. (Equipes de 2e catégorie).

*10 juin.* — Championnats de partie à enlever et de partie à terrer. (Equipes de 1re catégorie.

Prix ; 2.000 fr. en objets d'art.

JEU DE BALLE AU TAMIS. — Ni Commission, ni règlement, ici non plus. D'ailleurs un seul concours et prix minimes : 500 fr. en objets d'art. L'épreuve se disputera dans le courant du mois d'août sous les règlements de la Société du jeu de balle au tamis. Encore le concours unique, sera-t-il supprimé par le Comité d'organisation, si le nombre des engagements est jugé insuffisant.

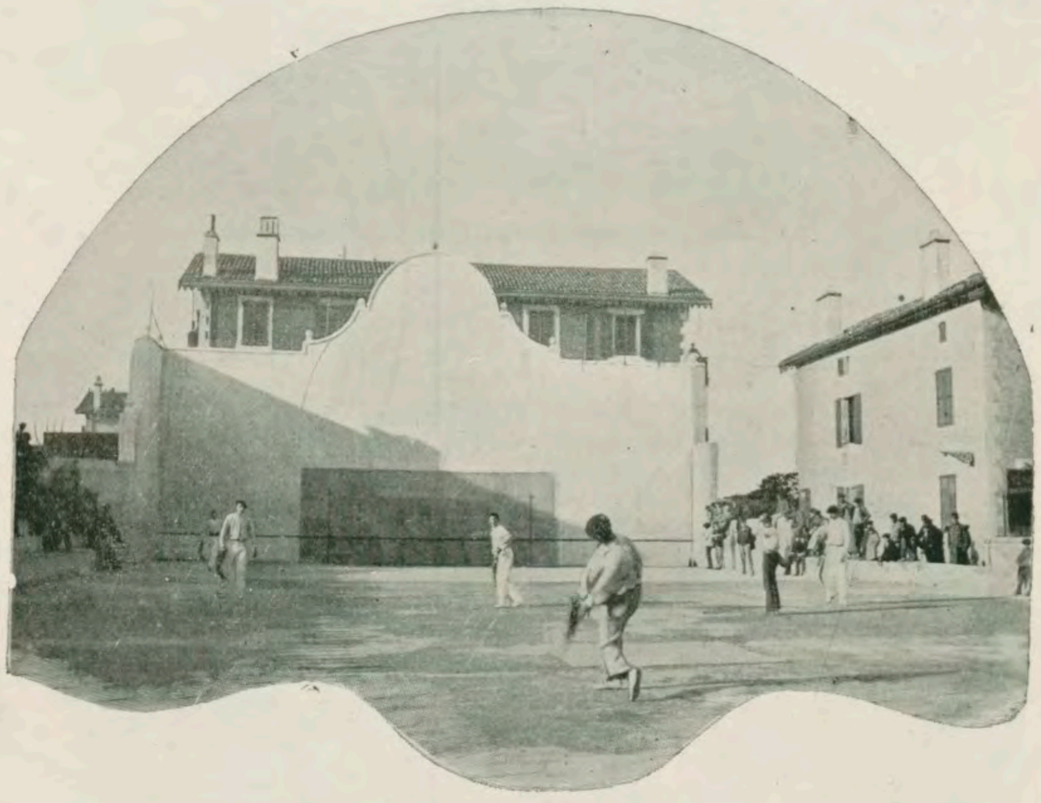

**Une partie de pelote.**

COURTE-PAUME. — S'il n'y a qu'un concours de balle au tamis, il n'y a, en courte-paume, qu'une simple attribution, le prix de l'Exposition, d'une valeur de 300 fr. en objets d'art ou médailles, qui figureront dans le programme ordinaire de la Société du Jeu de Paume. L'épreuve se disputera au Jeu de paume du Jardin des Tuileries, et le règlement en vigueur sera naturellement celui de la Société du Jeu de Paume.

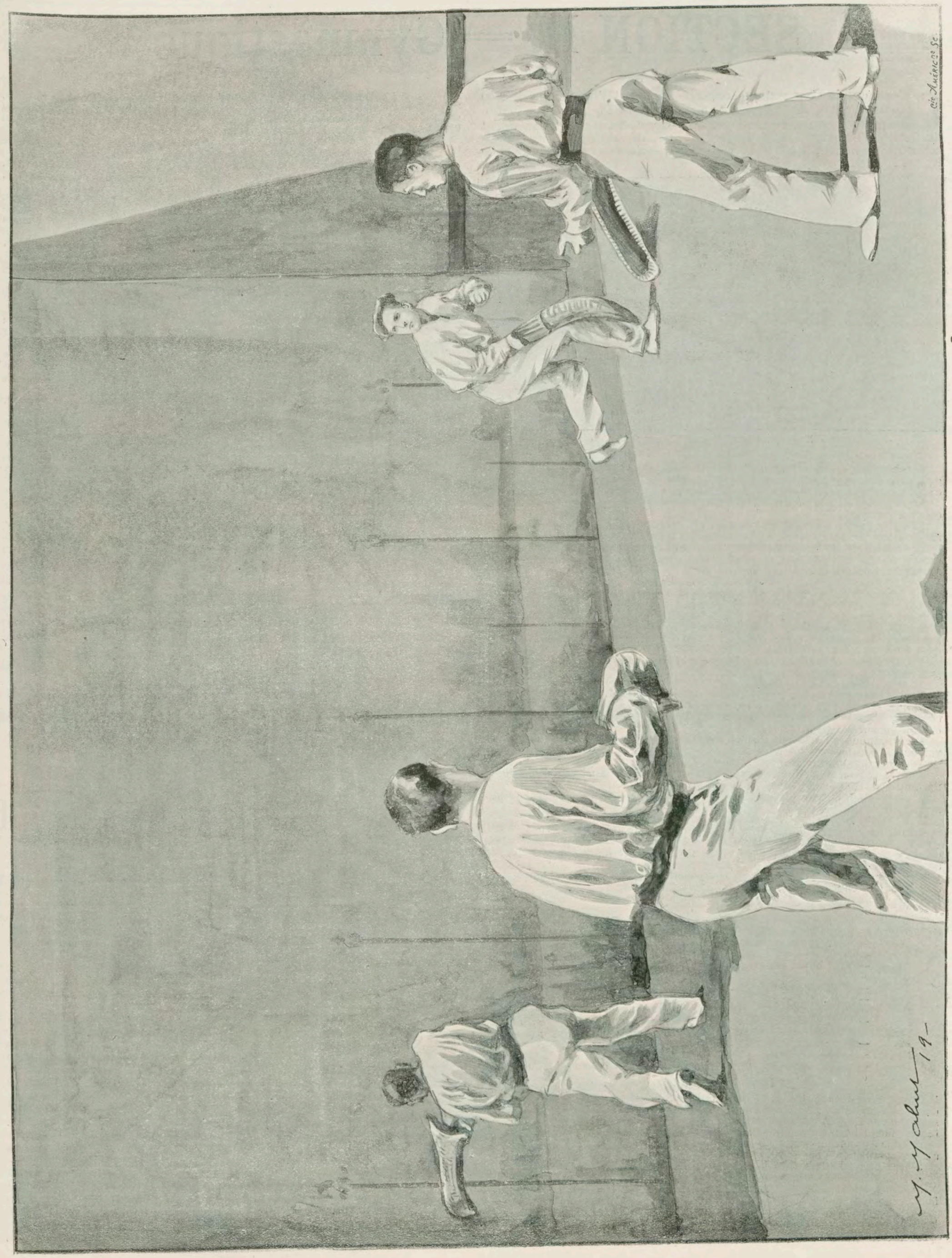


UNE PARTIE AU JEU DE PELOTE DE NEUILLY-SUR-SEINE.

# SECTION II. — Gymnastique

Les Concours de Gymnastique organisés pendant l'Exposition de 1900 sont nombreux ; ils se divisent en deux parties : les concours nationaux et les concours internationaux ; ces derniers ont comme président du Comité d'Organisation M. le Dr Lachaud, député de la Corrèze. Le concours se tiendra sur la piste vélocipédique de Vincennes, les 29 et 30 juillet 1900.

**Exercices triples aux barres fixes.**

Voici le programme :

Le concours du championnat international de gymnastique est ouvert aux gymnastes du monde entier, à l'exception des professionnels qui font ou qui ont fait publiquement leurs exercices dans un cirque ou un théâtre.

Les épreuves éliminatoires devront être terminées le premier jour du concours avant midi.

Les gymnastes n'ayant pas répondu au questionnaire du Comité d'organisation dans les délais fixés, ne pourront prendre part à ce concours.

Il en sera de même des gymnastes qui auraient protesté publiquement, depuis moins de deux ans, contre les décisions d'un jury, ou convaincus de manœuvres frauduleuses dans un concours.

Les gymnastes n'ayant pas 18 ans accomplis sont exclus du concours.

Le concours commencera rigoureusement à 6 heures précises du matin,

L'heure d'arrivée sera constatée de 5 h. 1/2 à 6 heures du matin, par la remise, au Secrétariat du jury, d'une fiche numérotée donnant les nom et prénoms, l'âge, la qualité, la nationalité et le domicile du gymnaste. Cette fiche sera envoyée à chaque concurrent par le Comité d'organisation, dès qu'il aura reçu leur adhésion.

Un récépissé constatant son identité et l'heure d'arrivée sera remis aux gymnastes en échange de cette fiche.

Il sera déduit deux points par cinq minutes de retard.

Tout gymnaste inscrit, arrivant une demi-heure après l'heure fixée pour le commencement du concours du Championnat, soit à 6 h. 1/2, sera exclu du concours, sauf le cas de force majeure dûment constaté et soumis à l'appréciation du bureau du jury.

Les vainqueurs recevront des objets d'art, des médailles, etc., pour une valeur d'à peu près 20.000 fr.

Tout gymnaste aura droit :

A un prix couronné, un diplôme et une couronne de lauriers s'il obtient le minimum de 85 0/0 des points.

A un prix simple, un diplôme et une couronne de chêne s'il obtient le minimum de 65 0/0 des points.

A un diplôme s'il a participé à l'épreuve éliminatoire.

Le vainqueur aura le titre de champion du monde de 1900.

La proclamation et la distribution solennelle des récompenses, ainsi que la publication officielle du palmarès auront lieu le lundi après la fin du concours.

Voici les seize épreuves dont se composera le concours du championnat international, chacun des exercices donnera 20 points.

1re épreuve : Barre fixe, un exercice imposé ;
2e — — — libre ;
3e — Barres parallèles, un exercice imposé ;
4e — — — libre ;
5e — Anneaux, un exercice imposé ;
6e — — — libre ;
7e — Cheval arçons, un exercice imposé ;
8e — — — libre ;
9e — Préliminaires, un exercice imposé ;
10e — — — libre ;
11e — Saut du cheval en long, un exercice libre ;
12e — Saut en hauteur combiné — imposé ;
13e — Saut en longueur — —
14e — Saut à la perche — —
15e — Corde lisse — —
16e — Lever de pierre de 50 kilos des deux bras 10 fois, un exercice imposé.

Mouvement imposé — Barre fixe — Suspension tendue prise dessus. 1° Grand élan en avant en arrière et sans arrêt, siège à l'appui sur la barre. (Jambes coupant le bras droit ou gauche). Renversement en arrière et passer sans toucher les jambes réunies sous la barre, élan en avant en arrière, arrêt à l'appui facial horizontal (planche libre).

2° Tour d'appui en arrière et arrêt sur la position horizontale faciale (planche en avant).

3° Descendre lentement à la suspension tendue.

4° Rétablissement simultané sans engager.

5° Appui tendu renversé (équilibre) en passant par la position horizontale faciale (planche libre), saut en avant entre les bras à la station.

Barres parallèles. — Etant à la station au bout des barres, prise au dessus. 1° Entrée à l'écart, jambes à l'équerre.

2° Glisser la jambe gauche sur la barre droite, passer les jambes réunies, sur la barre gauche du dehors au dedans et sans arrêt sur la barre droite du dedans au dehors, arriver à l'appui. Balancer les bras fléchis et sursaut en avant à l'appui tendu, jambes à l'équerre.

3° Développer lentement le corps en passant par la position horizontale (planche libre) appui tendu renversé.

4° Appui sur les épaules, position de bascule, prise des mains en avant, balancer en arrière et passement écarté au dessus des deux barres, équerre.

5° Balancer en arrière rouleau, sur les épaules avec reprise des mains, extension des bras, et sans arrêt se laisser tomber dans les barres à la position de bascule, basculer et sans arrêt double dorsal à droite, main gauche reprenant la barre droite, station.

Anneaux. — De la suspension tendue. 1° Demi-renversement en arrière, bras et jambes tendus.

2° Balancer en arrière, en avant et renversement à l'appui tendu renversé (équilibre).

3° Appui libre horizontal (planche d'appui).

4° Renversement en arrière à la suspension faciale horizontale (planche en avant).

5° Balancer en arrière avec dislocation à la position de bascule et sans arrêt, balancer en arrière, à l'appui tendu, jambes à l'équerre, renversement écarté, en avant à la station.

Cheval-arçons. — De la station faciale, cou à gauche exécuter l'exercice sans arrêt. Demi-cercle des deux jambes à droite, par dessus l'arçon droit. Cercle de la jambe droite croisée par dessus l'arçon gauche et droit. Cercle des deux jambes à gauche par dessus l'arçon gauche et droit.

Lancer la jambe gauche en arrière par dessus l'arçon gauche ; deux ciseaux en arrière par dessus l'arçon droit puis le gauche.

Lancer la jambe droite en arrière par dessus l'arçon droit. Demi-cercle des deux jambes par dessus l'arçon gauche.

Cercle de la jambe gauche croisée par dessus l'arçon droit et gauche. Deux cercles et demi des jambes réunies par dessus l'arçon droit, gauche, droit, gauche droit et sans arrêt ; double dorsal à droite, par dessus le cou et la croupe, avec rotation du corps à droite, main gauche sur la croupe et franchir en arrière corps tendu par dessus les deux arçons avec un quart de tour à gauche à la station, main droite sur la croupe, face au dehors.

Préliminaires. — De la station normale, poings fermés : 1° Saut sur place en croisant les jambes tendues (gauche devant), avec un cercle et demi des bras portant latéralement pour se croiser en haut et tomber à la position des jambes écartées, latéralement bras en haut.

(Cliché Eug. Pirou.)

**Le docteur Belle, sénateur, président du Comité des Concours de gymnastique.**

2° Un quart de rotation à gauche, et flexion du corps en avant sur la jambe gauche, les bras passant en bas en avant, puis en arrière en haut. Le front touchant autant que possible le genou gauche, les jambes restent tendues.

3° Pente en avant de la jambe gauche avec cercle des bras en avant, en haut, puis bras de côté ;

4° Accroupi sur la jambe gauche en ramenant la jambe droite en avant à l'équerre, bras en avant ;

5° Extension de la jambe gauche ; jambe droite et bras de côté horizontalement ;

6° Lancer la jambe droite et le bras droit croisé, vers la gauche, et trois quarts de tour à gauche en pivotant sur la pointe du pied gauche (pour revenir face en avant) les bras passant par en haut, à la planche faciale sur la jambe gauche tendue, la jambe droite horizontale en arrière et les bras en avant horizontalement ;

7° Un quart de rotation du corps à gauche à la planche latérale sur la jambe gauche tendue.

8° Redresser le corps verticalement et fente borghèse à droite de côté, jambe droite fléchie, jambe gauche tendue, bras gauche oblique en avant en haut, bras droit oblique en arrière en bas, par un demi-cercle en avant;

9., 11 et 12 comme 4, 5, 6 et 7, mais inversement;

10. Redresser le corps à la position des jambes écartées latéralement, bras en haut;

14. Flexion du corps en avant, la paume des mains à terre;

15. Appui renversé tendu, équilibre;

16. Descendre les jambes lentement à l'appui, couché facial:

17. Saut écarté à l'appui couché dorsal. Appui couché sur le dos et ramener les jambes au-dessus de la tête;

18. Position de bascule, les mains appuyées sur les cuisses;

19. S'enlever par un vigoureux coup de reins (saut de carpe) et retomber à la grande flexion des genoux, bras en avant;

20. Position normale;

*Sauts.* — Saut en hauteur combiné sur terrain ferme. 1· Sauter avec élan. au moyen d'un tremplin dur, une corde située à 1 mètre du tremplin, et à 1 mètre 25 de haut en passant par dessus la corde, jambes écartées, chûte et sans arrêt, franchir à pieds joints une corde située à 2 mètres de la première et placée à 1 mètre de hauteur.

2. Saut en longueur, 5 mètres.

3. Saut à la perche, 2 m. 20.

*Corde.* — Corde lisse, 6 mètres (Partir de terre assis et monter les jambes à l'équerre). Redescendre alternativement d'un bras avec développement complet de l'épaule, les jambes allongées et réunies.

*Lever de pierre.* — Lever de pierre de 50 kilog. des deux bras (10 fois). Chaque levée effectuée librement et lentement donne droit à deux points.

La deuxième partie des concours de gymnastique (concours nationaux) a un Comité consultatif spécial, présidé par M. Belle, sénateur; les vice-présidents sont MM. Cazalet, le colonel Dérué et Bellan.

**Mouvements d'ensemble.**

Il organise la XXVI^e^ Fête fédérale de l'Union des Sociétés de Gymnastique de France, dont le président est M. Sansbœuf, et les vice-présidents, MM. Henry et Loutil. Cette fête est fixée aux Dimanche et Lundi de la Pentecôte, 3 et 4 juin 1900, dans l'enceinte de la piste vélocipédique, à Vincennes; son programme sera celui qui est ordinaire aux fêtes de l'Union des Fêtes fédérales des Sociétés de gymnastique de France et le règlement appliqué sera celui qui est en vigueur dans cette grande association.

De même pour le concours-fête de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine (Président, M. Roucoux).

Il se tiendra le 2 septembre 1900, dans le même emplacement que le concours précédent, à Vincennes; son règlement sera celui de l'Association des Sociétés de gymnastique de la Seine.

Voici le programme de ce concours-fête:

1. Concours alternatif ouvert à tous les gymnastes de l'Association, 2. Concours simultané; 3. Concours individuel; 4. Concours artistique ou d'excellence; 5. Concours de jeux olympiques; 6. Courses en sections.

Concours spéciaux. — 7. Mains libres en sections; 8. Engins; 9. Luttes; 10. Escrime; 11. Boxe en sections; 12. Bâton; 13. Exercices militaires; 14. Pyramides; 15. Concours de moniteurs; 16. Concours de natation.

Les épreuves de gymnastique ne seront pas des moins intéressantes parmi toutes celles qui vont se dérouler. On vient de voir que leurs programmes sont des plus complets.

# SECTION III. — Tir

La Section III, qui est réservée aux exercices de tir, a une belle part dans les concours internationaux des exercices physiques à l'Exposition. Huit concours principaux qui se subdivisent eux-mêmes en plusieurs autres concours, matchs ou championnats, constituent le très complet programme de cette section. Le Comité consultatif spécial a pour président le lieutenant-colonel Guérin, et pour vice-présidents MM. Lermusiaux, le comte Clary et Fabre

Le concours international de tir et le 7^e^ concours national sont placés sous la présidence d'honneur de M. Emile Loubet, président de la République, et sont organisés par l'Union des Sociétes de tir de France. Le président du Comité d'organisation est M. Lermusiaux.

Ce concours se tiendra au camp de Satory (Paris-Versailles), du 19 juillet au 7 août suivant. On ne peut, à ce propos, que déplorer l'absence d'un stand à demeure, bien établi une fois pour toutes, qui servirait à chaque occasion, à chaque grand concours et éviterait les pertes de temps et d'argent que l'on éprouve à reconstruire et à démonter.

Les terrains de Vincennes, en particulier, se prêteraient très bien à l'organisation d'un stand, sur l'emplacement du polygone, par exemple. Le public s'y rendrait facilement, tandis qu'à Satory. il faut prendre le train jusqu'à Versailles, et une fois là on n'est pas encore arrivé.

Pour les parcours à effectuer en chemin de fer entre Paris et Versailles et retour, les tireurs seront munis d'une feuille de route spéciale valable tous les jours pendant la durée du concours, leur donnant droit au parcours journalier au prix de 1 fr. 50 en 1^re^ classe et de 1 fr. 15 en 2^e^ classe, aller et retour, valable pour les deux lignes St-Lazare et Montparnasse. Cette feuille de route sera jointe à la feuille de route des grandes lignes demandées par les tireurs de province. Les tireurs de Paris et de province pourront également la demander par écrit ou la retirer au siège de la direction.

(Cliché Jally)

**M. Lermusiaux, président du Concours international de tir.**

**Concours d'Excellence.** — Au plus petit total obtenu par l'addition des meilleurs classements aux armes nationales, aux armes libres à 200 mètres et au revolver d'ordonnance ou libre, section A des catégories n^os^ 1, 2, 3, 4 et 6 ou 7.

Pour le revolver, le meilleur classement au revolver, au revolver d'ordonnance ou au revolver libre sera seul compté.

Cent prix, dont le premier est une somme de 1.000 fr., et qui forment un total de 7.250 francs.

Catégorie 1. — Armes nationales à 200 mètres, 1.000 prix en espèces.

Prix d'honneur 1000 fr. — les 1.000 autres s'élèvent à 18.900 francs.

Section B au centre, 600 prix, le 1^er^: 500 francs; total des autres: 12.900 francs.

Prime de cartons. — Chaque carton vaut 20 cent. Le tireur ayant 1.200 cartons recevra une plaquette en or de l'Exposition; les autres, au nombre de 12, recevront en échange de 300, 230, 150, 100 80, 70, 60, 40, 35, 15, 12 et 10 cartons, des plat, gobelet, coupe, breloque, plaquette, médaille ou médaillon d'or, d'argent ou de bronze. En somme, la première catégorie a une dotation de 49 800 francs.

Catégorie 2. — Armes nationales à 200 mètres. Positions règlementaires facultatives. Bonne cible Patrie Une série de 5 balles. Classement aux points et au centre.

Section A aux points, 301 prix égalant 4 550 fr. Prix d'honneur: 300 francs.

Section B au centre, 200 prix égalant 3.350 fr. 1^er^ prix: 200 fr. La dotation de la deuxième catégorie est de 8.400 francs.

Catégorie 3. Armes libres à 200 mètres (munitions

libres). Position debout pour l'arme libre et facultativement debout et à genou pour les armes nationales.

Séries illimitées de 3 balles, classement au point et au centre.

Section A à la meilleure série : 501 prix. Le premier : 1.000 fr. Total : 13.530 francs.

Section B au centre. 500 prix; le premier : 500 fr. ensemble : 10.800 francs.

Dotation de la 3e catégorie : 39.350 francs.

Catégorie 4. - Armes libres à 200 mètres. Armes et positions comme à la catégorie 3. Championnat international; série fixe de 10 balles. Classement aux points et au centre, Section A aux points. 201 prix. Champion du monde: 1.000 fr. Les autres prix formant un ensemble de 7.475 francs.

Section B au centre. 100 prix. 1er prix : 500 fr. Les autres ensemble : 3.700 francs.

Dotation de la 4e catégorie : 11 175 francs.

Catégorie 5. — Armes libres. 300 mètres (munitions libres). Positions réglementaires facultatives pour toutes les armes. Séries illimitées de 10 balles. Classement au nombre de cartons et au centre.

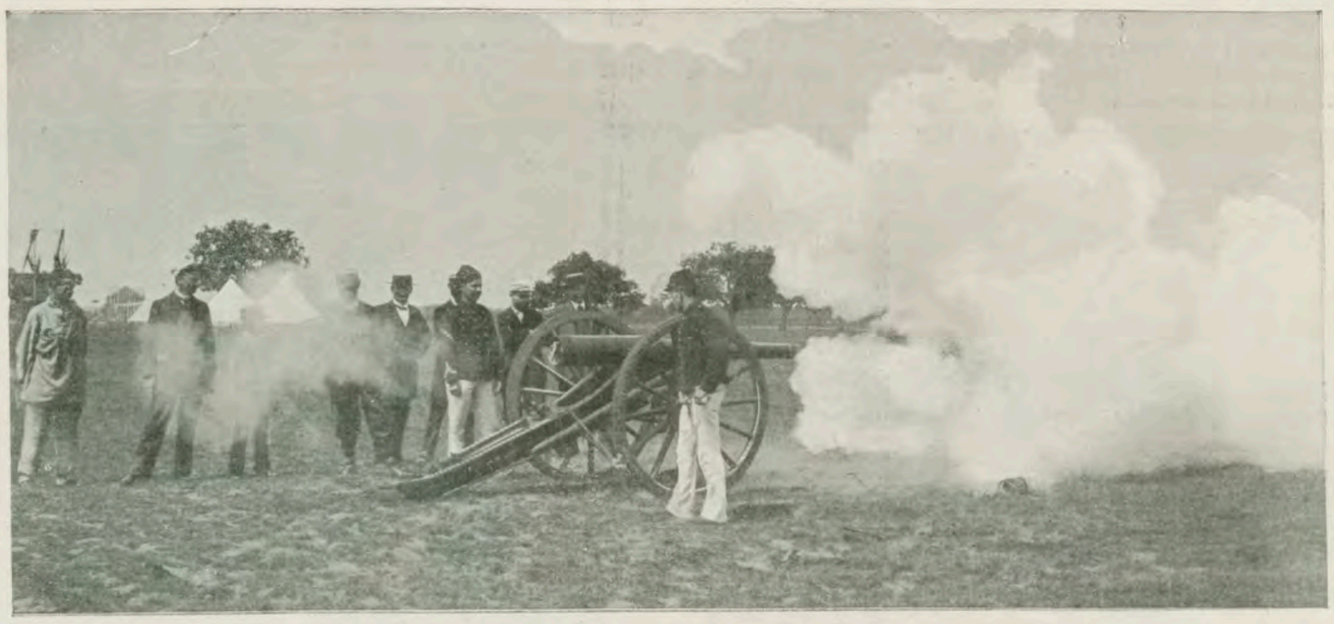

La première épreuve du concours de tir au canon, au camp de Satory.

Section A au plus grand nombre de cartons dans la meilleure série. 100 prix.

Le 1er prix : 500 fr. espèces. Les autres ensemble : 3.700 francs

Section B au centre. 200 prix. 1er prix : 300 fr. Les autres ensemble : 4.025 francs.

La dotation de la 5e catégorie est 7.725 francs.

Catégorie 6. — Revolver d'ordonnance à 20 mètres. Séries illimitées de 6 balles.

Section A à la meilleure série 151 prix. Un prix d'honneur de 200 fr.; les autres formant la somme de 1.813 fr. Du 51e au 150e les primés recevront une plaquette de bronze argenté.

Section B au centre. 50 prix; le 1er de 150 fr.; les autres s'élevant en tout à 850 francs

Primes de cartons, 13 diverses récompenses : plaquettes or de l'Exposition, plat d'argent, gobelet en vermeil, breloque, médaillon, plaquette d'argent.

La dotation de la 6e catégorie est de 4.265 francs.

Catégorie 7. — Séries illimitées de 6 balles. A la meilleure série 201 prix. Du premier au 75e, prix en argent; le prix d'honneur à 200 fr.; à partir du 76e jusqu'au 200e, plaquette en bronze argenté. Total de la valeur des prix : 2.750 francs.

Primes de cartons en nature. 201 prix. Total : 4.130 francs.

Catégorie 8, carabine 6 millimètres, libre à 12 mètres, séries illimitées de 4 balles. A la meilleure série 301 prix; le prix d'honneur de 250 fr.; les autres jusqu'au 100e font une somme de 3 630 fr. Du 100e au 300e prix, plaquette bronze argenté.

Catégorie 9. — Carabine 6 millimètres, libre à 12 mètres. Aux points. 131 prix. Prix d'honneur : 200 fr.; les autres formant une somme de 1.965 francs.

Catégorie 10. — Sanglier mobile à 40 mètres. Séries illimitées de 4 balles. A la meilleure série, prix d'honneur 200 fr. jusqu'au 101e prix en argent pour 3.005 fr.; le prix d'honneur est de 175 francs.

Catégorie 11. — Pistolet de combat. Section A concours au visé. A la meilleure série 30 prix. Plaquettes vermeil, argent et bronze argenté, valeur 1 530 francs.

Section B. Tournoi à commandement sur silhouettes, organisé au polygone de Vincennes, suivant le règlement et avec le concours de la Société le Pistolet. 34 prix, médailles d'or, d'argent et de vermeil; du 9 au 24e prix, une plaquette argent. Valeur 2.790 francs.

Le tournoi sera tiré le mercredi 18 juillet, au polygone de Vincennes, à 9 heures du matin.

(Cliché Benque.)

M. Paul Lefèvre.
Secrétaire général du Concours de Tir.

La deuxième partie se compose des **Concours spéciaux internationaux**. Catégorie 12. Armes nationales, à 200 mètres. Réservée aux jeunes gens. Séries illimitées de 3 balles. Section A à la meilleure série, 101 prix en argent jusqu'au 51e, du 51 au 100e plaquette bronze argenté. Un prix d'honneur de 100 fr. En tout 1 235 francs.

Section B au centre, 75 prix en espèces. 1er prix : 75 francs. Total : 845 francs.

Total général avec les primes de cartons : 3.600 fr. Catégorie 13. Armes nationales 200 mètres

Concours de Sociétés — Adultes. — Séries gratuites, 150 prix aux points. En espèces jusqu'au 100e; les 50 derniers recevront une plaquette de bronze argenté. 1er prix 200 fr. Primes au centre attribuées aux Sociétés. Espèces, les 10 premières primes reçoivent 1 000 fr.; les autres atteignent 2.750 francs.

A tout tireur ayant fait au moins 45 points dans sa série de délégué une couronne d'argent. Pour 40 points, couronne de chêne, plaquette bronze à toutes les Sociétés non classées ou primées dont la délégation aura été complète.

Dotation de la 13e catégorie 6.825 fr.

Catégorie 14. — Armes nationales à 200 mètres. Concours de Sociétés (Jeunesse) Réservée aux sections de Jeunes gens des Sociétés de tir de gymnastique et d'instruction militaire, classement sur l'ensemble de 4 séries de 5 balles par quatre délégués de chaque Société à raison d'une série par délégué.

Séries gratuites 50 prix, espèces jnsqu'au 31. Le premier a 100 fr, du 31e, au 50e plaquettes de bronze argenté, total 820 fr.

Catégorie 15. — Armes nationale à 200 mètres, bonne cible Union-Série de cinq balles gratuite et non renouvenable réservée aux associés et correspondants de l'Union; au centre, 200 prix en nature valeurs 4 000 francs 1er prix objet de 500 francs.

La troisième partie comprend les **championnats nationaux**. Catégorie 16. — Armes nationales à 200 mètres 17e, championnat de France, 3 séries de 5 balles chacune dans les 3 positions réglementaires obligatoires, classement sur l'ensemble des 3 séries. 300 prix, 1er prix, champion de France 1.000 fr. Tous ensemble 6.250 fr. Plus accordé aux tireurs non classés une somme de 1000 fr.

Catégorie 17. — revolver d'ordonnance à 20 mètres, 9e championnat national.

En 2 séries de 6 balles chacune additionnées. 1er champion, un revolver d'honneur et 300 fr. En tout avec les prix accordés aux tireurs non classés 2.725 fr.

Catégorie 18. — Armes nationales à 200 mètres, classement sur l'ensemble de 3 séries de 5 balles chacune. 100 prix, 1er prix, champion de la Jeunesse 200 fr., les autres 1.950 fr. les deux premiers recevront, en outre un fusil d'honneur, les trois suivants, la breloque vermeil, et les cinq suivants, la breloque argent.

Quatrième partie. **Match entre nations**. Catégorie 19. Armes libres à 300 mètres. Quatrième match international réservé aux délégués des nations à raison de 5 tireurs par nations. 8 prix, le premier, une plaquette en or et 1.000 fr, 1.300. Le tout forme une somme de 3.700 fr. plus 3.300 des prix individuels, total : 7.000 fr.

Ce match aura lieu le 4 août de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Il sera continué si cela est nécessaire le 5 août.

Catégorie 20. — Revolver libre à 50 mètres. Premier match international au revolver, réservé aux délégués des nations à raison de 5 tireurs par nation, 5 prix plaquettes or 1.000 fr. au premier. En plus plaquette or au meilleur tireur plaquette argent à tous les autres délégués. Total de tous les prix réunis: 3.000 fr. Le match aura lieu le 2 août de 8 h. du matin à 6 h. du soir. Il sera continué si cela était utile le 3 août.

La cinquième partie est réservée aux **Concours militaires français**.

Catégorie 21. — Armes nationales à 200 mètres, séries gratuites réservées aux délégués de l'armée active.

Section A. Classement par régiment sur l'ensemble de quatre séries fixes de cinq balles chacune par les quatre délégués de chaque régiment, à raison d'une série par délégué, 152 prix d'objets d'art, valeur 5.000 francs.

Section B. Classement individuel, 400 prix, objets d'art, valeur 5.000 fr.

Catégorie 22. — Armes nationales à 200 mètres, séries gratuites réservées aux délégations de l'armée territoriale.

Section A. Classement par régiment, comme précédemment, 50 prix, objets d'art valeur 1.000 fr.

Catégorie 23. — Armes nationales à 200 mètres, séries illimitées de 3 balles, réservée aux officiers de l'armée active, de la réserve et de l'armée territoriale, classement aux points. A la meilleure série 101 prix. Prix d'honneur : 200 fr. en espèces du 51e au 100e, plaquette bronze argenté.

Catégorie 24. — Revolver d'ordonnance à 20 mètres. Séries illimitées de 6 balles, réservée aux officiers de l'armée active, de la réserve, et de l'armée territoriale. Classement aux points. A la meilleure série, 101 prix, objets d'art. Prix d'honneur d'une valeur de 200 fr.; tous ensemble 1.735.

Le tir sera ouvert tous les jours du 19 Juillet au 7 Août de 8 h. du matin à midi et de 1 h. 1/2 à 6 h. du soir.

**Concours de tir au fusil de chasse.** C'est le Comité de la Société « le Fusil de Chasse » qui s'est chargé d'organiser ce concours sous la présidence de M Gaston Legrand, et la vice-présidence de M. Maurice Faure. Ces messieurs ont choisi pour l'emplacement du concours le stand de l'île Séguin à Billancourt, et la date est fixée aux 8, 9 et 10 juillet pour le concours national et aux 15, 16 et 17 juillet pour le concours international.

Les prix pour la première partie (nationale) sont un objet d'art de la valeur de 800 fr. au 1er plus 30 0/0 sur les entrées, un objet d'art de 500 fr. et 25 0/0 au 2e, un objet d'art de 300 fr. et 15 0/0 au 3e, un objet d'art de 250 fr. et 10 0/0 ; au 4e un objet d'art de 175 fr. et 5 0/0 au 5e, un objet d'art de 150 fr. et 5 0/0 au 6e, les 7e 8e 9e et 10e prix ont des objets d'art de la valeur de 125 fr. et deux fois 50 fr. 100 fr. du 11e au 15e prix ils recevront une plaquette de l'Exposition en argent, et du 16e au 3e une plaquette en bronze argenté. Valeur totale 2.500 fr.

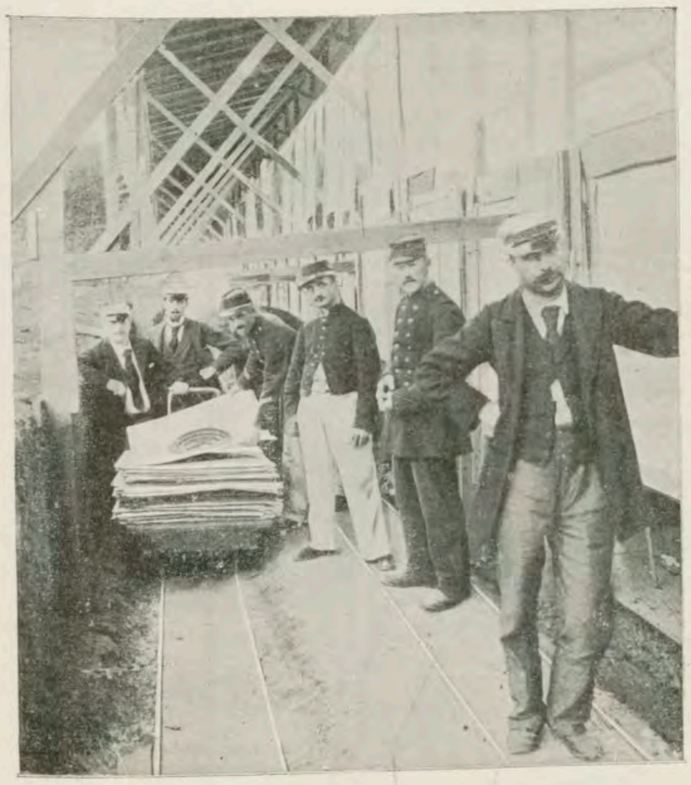

Dans les coulisses : L'installation des cibles.

Grand concours international ouvert aux tireurs de toutes les nationalités faisant ou ne faisant pas partie d'une Société de tir.

Aux dates susdites même emplacement que le précédent et même détail pour les prix.

**Concours de tir aux Pigeons**. — Le Comité du Cercle du Bois de Boulogne qui, présidé par le baron Gourgaud, organise ces épreuves, a fixé la date du concours aux 19, 25, 26 et 27 Juin, il se tiendra au Cercle du Bois de Boulogne. Voici les prix offerts aux gagnants : Grand Prix du Centenaire, mardi 19. Le 1er 5.000, les trois autres 2.500, 1.500 et 1.000 francs.

**Grand Prix de l'Exposition Universelle de 1900** — 25, 26 et 27 juin. Le 1er aura 20.000 fr., les 2e, 3e et 4e partageront les entrées de la façon suivante : 50 0/0 au 2e, 30 0/0 au 3e et 20 0/0 au 4e, sans que la somme puisse dépasser 15.000, 8.000 et 6.000 fr.

Le règlement sera celui du cercle.

**Concours de tir à l'arc et à l'arbalète** organisé sous la présidence d'honneur de MM. Puech, député et F. Paris, conseiller municipal et sous la présidence effective de M. Jay, président de la Fédération des Compagnies d'arc de l'Ile de France.

**Concours de Tir à l'arc au berceau ;** le 27 mai parade. L'ouverture du concours est fixé au 28. C'est le deuxième dimanche après la clôture qu'auront lieu les épreuves finales des championnats et plalmarès.

Les prix seront des primes pour la parade, 6 prix pour les flèches d'essai, soit 60 prix ; 5 prix pour les parties de jardin et enfin des médailles commémoratives, le tout d'une valeur de 2,000 fr.

Prix d'honneur : 1° Championnats divisés en championnats individuels et en championnats des Sociétés. Le prix du Championnat international individuel sera une plaquette en or de 500 fr. 2° Le prix du 3e championnat de France consistera en 150 fr. d'espèces et une banderolle aux couleurs nationales, brodée aux armes de la Ville de Paris.

Le championnat des Sociétés aura une plaquette en or de 500 francs.

2e Concours d'Ensemble.— 8 tireurs par compagnie.— Aux huit compagnies ayant fait le plus de coups dans le cordon doré et aux huit compagnies ayant fait le plus de coups dans le chapelet, 16 prix d'une valeur de 1.000 francs.

3e Concours Individuel. Comme ci-dessus, mais 6 tireurs seulement dans le chapelet, 14 prix 700 fr. qui consisteront en objets d'art, couronnes, palmes et médailles.

Prix aux différents noirs. Environ 210 prix d'une valeur de 12,000 fr.

Prix d'amateurs, 80 prix d'une valeur de 4,000 francs.

*Concours de tir à l'arc à la perche* se tiendra sur une pelouse du bois de Vincennes, le 15 et le 16 juillet Perche n° 1. Pyramide 600 fr., prix espèces plus diverses plaquettes. Perche n° 2 Herse 600 fr., prix espèces, plus diverses plaquettes.

*Concours de tir à l'arbalète.* — Arbalète au bloc, 23 prix et deux arbalètes. Total 1,125 fr. Prix d'honneur au plus grand nombre de bagues. Concours individuel 1 prix, 50 fr. en plaquettes. Concours par société, 2 prix 50 fr. en plaquettes.

Arbalète à flèche à 28 mètres, 23 prix en espèces et deux arbalètes, valeur 1,000 fr. Prix d'honneur, concours individuel, 2 prix 50 fr. en plaquettes. Concours par Société, 2 prix 50 fr. en plaquettes.

Arbalète à flèchette à 20 mètres ; 23 prix en espèces et deux arbalètes, valeur 950 fr. Concours individuel, 2 prix 50 fr. Parade, 100 fr. de prix.

**Concours de Tir au canon**. — Président du comité, le général Tricoche, vice-présidents, MM. le colonel Vallentin Orcel, Brise.

*Concours de tir au canon avec tube à tir réduit,* concours national sur le Polygone d'artillerie de Vincennes dit de la Maison Blanche. Du 15 au 30 juillet, et le 2, 4, 5, et 6 août. Première partie, concours individuel. 1e Catégorie réservée aux délégations des corps de troupe de réserve et des groupes internationaux, 3 prix espèces 350 fr. 2e Catégorie. Concours réservé aux canonniers des Sociétés françaises de tir au canon, 3 prix : 350 francs.

3e Catégorie réservée aux brigadiers des Sociétés françaises de tir au canon, 3 prix 350 francs.

4e Catégorie. — Délégations de sous-officiers des Sociétés françaises de tir au canon, 3 prix 350 francs.

5e Catégorie. — Entre sous-officiers de la réserve et de l'armée territoriale 3 prix 350 francs.

6e Catégorie. — Entre brigadiers de réserve et de l'armée territoriale 3 prix 350 francs.

7e Catégorie .— Entre maîtres pointeurs et pointeurs de réserve et de l'armée territoriale, 3 prix 350 francs.

8e Catégorie. — Entre canonniers de réserve et de l'armée territoriale 3 prix 350 francs.

9e Catégorie. — Entre vétérans sans distinctions de grade ne faisant plus partie de l'armée, 3 prix 180 fr.

10e Catégorie. — Entre maîtres pointeurs et pointeurs délégués par des corps de l'armée active, 3 prix 350 francs.

11e Catégorie. — Concours libre public pourvu que le tireur puisse justifier qu'il a servi dans un corps de troupe d'artillerie, 3 prix 350 francs.

*Concours d'honneur du tir individuel*, 12e Catégorie. — Entre tireurs individuels, sous-officiers et brigadiers des catégories précédentes, classées dans le premier tiers, 3 prix 800 francs.

14e Catégorie. — Entre tireurs inviduels, maîtres pointeurs et pointeurs des catégories précédentes, classés dans le premier tiers, 3 prix 800 francs.

Deuxième partie, concours de tir de batterie :

**Tir de campagne**, 14e Catégorie. — Entre batteries formées par des délégations des corps de troupe de réserve et territoriale. But fixe.

3 Prix de commandants de batterie, objets d'art et médailles; 3 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 6 prix de chefs de pièce 140 francs espèces ; 6 prix de pointeurs espèces 180 francs.

15e Catégorie. — Entre Batteries formées par des délégations de corps de troupe de réserve et des groupes territoriaux. But mobile, 3 prix de commandant de batterie, objets d'art et médailles, 3 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 6 prix de chefs de pièce 140 francs espèces ; 6 prix de pointeurs, 180 francs espèces.

16e Catégorie — Entre batteries formées avec des officiers et du personnel de réserve et de territoriale. But fixe.

3 Prix de Commandants de Batterie, objets d'art et médailles ; 3 prix de chefs de section, objets d'art et médailles; 9 prix de chefs de pièces espèces 285 francs ; 12 prix de pointeurs 460 fr. espèces.

17e Catégorie. — Entre batteries formées avec des officiers et du personnel de reserve et de la territoriale. But mobile.

3 Prix de commandants de batteries, objets d'art et médailles ; 3 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 9 prix de chefs de pièce ; 285 fr espèces ; 12 prix de pointeurs 460 fr. espèces.

**Tir de siège,** 18e Catégorie. — Entre batteries formées avec des officiers et du personnel de réserve et de la territoriale. But fixe, 3 prix de commandants de batterie, objets d'art et médailles ; 3 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 8 prix de chefs de pièce espèces 250 francs ; 12 prix de pointeurs 460 francs.

19e Catégorie. — Entre batteries formées avec des officiers et du personnel de réserve et de l'armée territoriale. But mobile, 3 prix de commandants de batterie ; objets d'art et médailles; 6 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 8 prix de chefs de pièce 250 fr. espèces ; 12 prix de pointeurs 460 francs espèces.

*Concours d'honneur du tir de campagne*, 20e Catégorie. — Entre batteries formées par des officiers et personnel de réserve et de l'armée territoriale. B fixe ; 2 prix de commandants de batterie, objets d'art et médailles ; 4 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 6 prix de chefs de pièce espèces, 210 fr. ; 8 prix de pointeurs, espèces 275 francs.

*Concours d'honneur du tir de piece*, 21e Catégorie. — Entre batteries formées avec des officiers et du personnel de réserve et de l'armée territoriale. But fixe ; 2 prix de commandants de batterie, objets d'art et médailles ; 4 prix de chefs de section, objets d'art et médailles ; 6 prix de chefs de pièce 210 fr. espèces ; 8 prix de pointeurs 275 fr. espèces.

Pour tout résumer, les concours individuels auront 39 prix s'élevant à 5,480 fr. Les concours de batteries, 66 prix s'élevant à 2,130 fr. Les concours d'honneur, 40 prix s'élevant à 4,520 fr., et les concours de siège, 28 prix s'élevant à 10,000 francs.

**Concours de Tir au canon, longue portée. —** Concours international qui aura lieu en Août, au polygone de Fontainebleau et se composera d'expériences de tir à longue portée, avec matériel d'artillerie provenant d'usines françaises et étrangères.

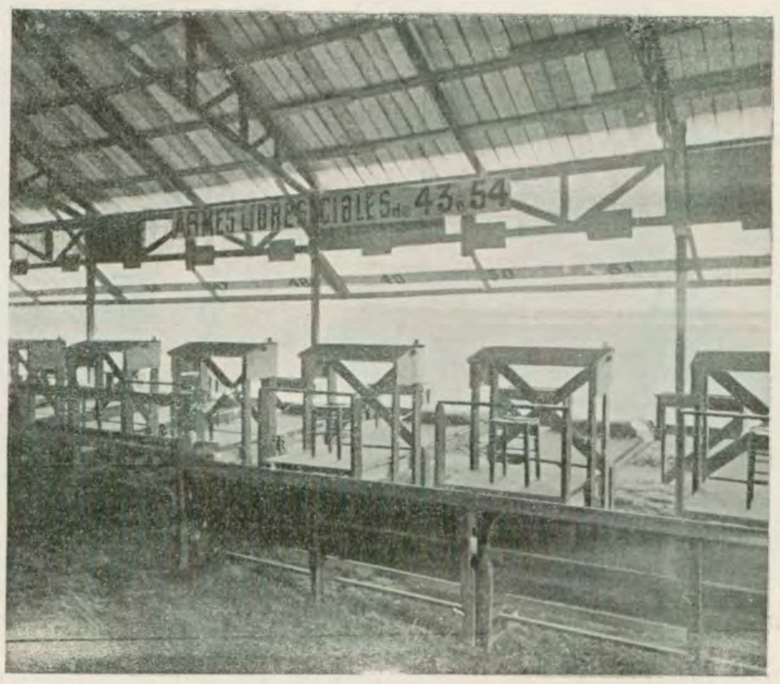


En attendant les concurrents.

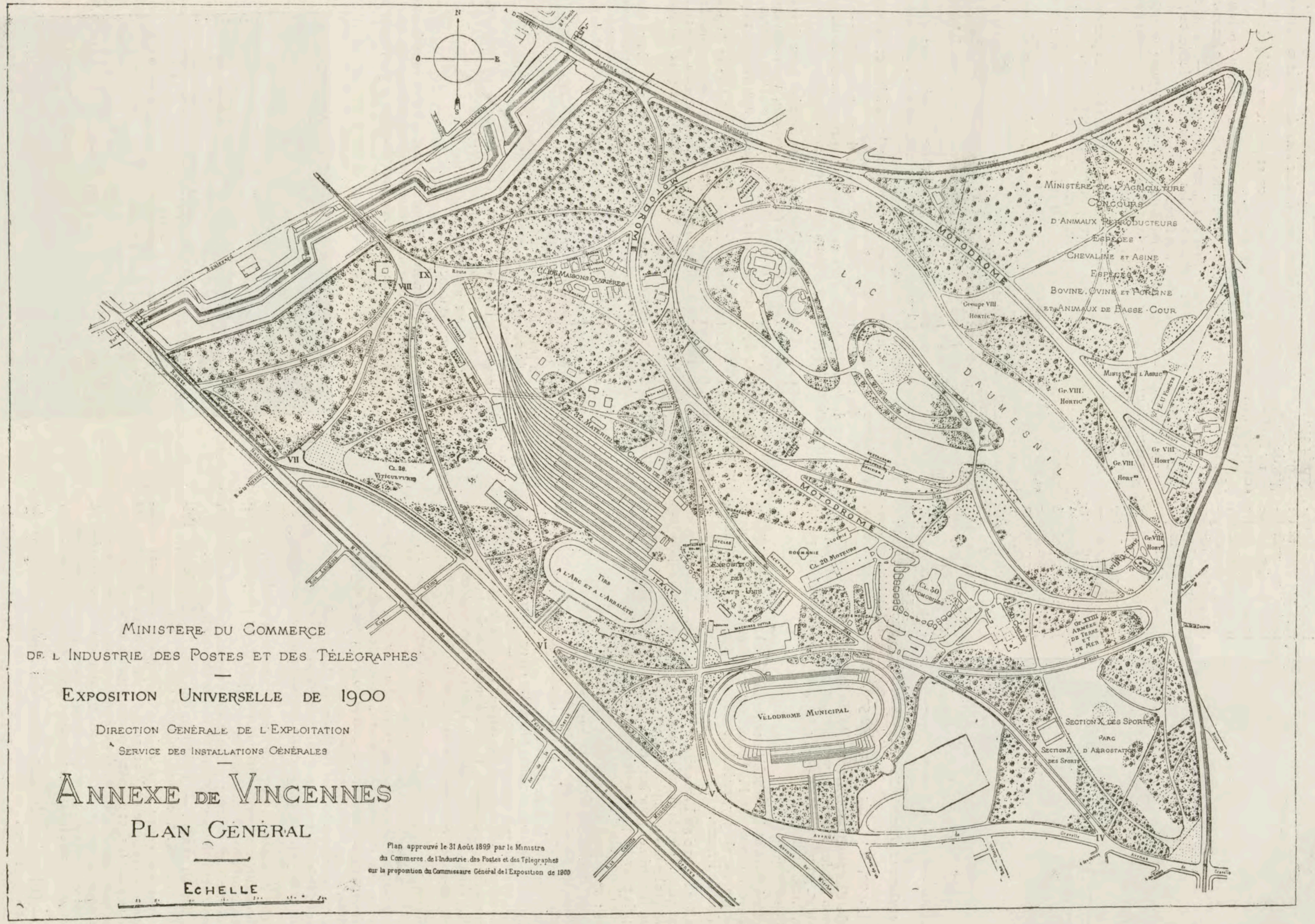


(Cliché de l'*Avenir de l'Automobile*.)

## L'ANNEXE DE VINCENNES

**Où figurent les Expositions d'Automobiles, de Cycles, de Moteurs, de Chemins de fer et où se feront les Concours d'Automobiles, de Gymnastique, de Sauvetage et d'Aérostation.**

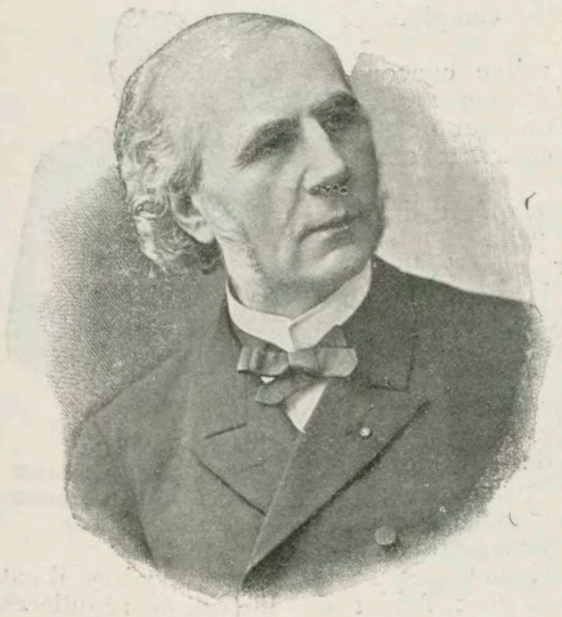

M. O. GRÉARD.

(Cliché Larger).
GÉNÉRAL BAILLOD.

(Cliché Pirou).
M. MÉZIÈRES.

(Cliché Disderi).
M. A. POIRRIER.

M. P. MONTAGNE,
*Secrétaire de la Commission.*

(Cliché Clément Maurice).
M. MAX. VINCENT.

M. ALFRED MONPROFIT.

M. A. GOUDEAU.

Ollo).
M. MARIUS DUBON

M. MICHEL GONDINET.

(Cliché Valéry).
M. DESCUBES.

# La Commission Supérieure des Sports à l'Exposition de 1900

Les tireurs en position d'exercice.

Ainsi qu'on vient de le voir, le programme de la section III est des plus complets et des plus soignés.

Raremen on vit dans un même concours un aussi grand nombre d'épreuves affectées d'aussi beaux prix, et l'on peut prévoir pour ces tournois un lot de concurrents considérable.

C'est à M. Mérillon surtout, qu'est due la multiplicité d'épreuves et de prix.

En effet le sport du Tir avait la bonne fortune de posséder, dans la personne du délégué général, un vieil ami dont les marques de dévouement ne sont pas nouvelles, et quia pu, une fois de plus, et davantage peut-être que précédemment, prouver l'intérêt qu'il porte à un jeu, dont les résultats (les événements actuels du sud de l'Afrique le démontrent) sont d'une utilité primordiale.

(Cliché Gérard.)

**Le capitaine Moreaux Champion de France au revolver**

L'Union des Sociétés de Tir est d'ailleurs, avec l'Union des Sociétés de Gymnastique, la plus nombreuse et la plus florissante des Fédérations françaises. Il est juste d'ajouter que toutes deux sont l'objet de libéralités régulières et généreuses des Conseils municipaux, des Conseils généraux et des Chambres, qui leur accordant toute leur sollicitude n'en gardent guère pour les autres sports.

Et s'il est un souhait à faire, outre celui de la réussite certaine des épreuves de Tir, c'est celui de voir le Gouvernement répondre enfin à un désir si souvent exprimé et si souvent confirmé mais jamais avec plus d'éclat qu'à présent, par les hasards des luttes internationales.

# SECTION IV. — Escrime

C'est la Section III qui est chargée de l'organisation des épreuves d'escrime. M. Hébrard de Villeneuve, conseiller d'Etat, président de la Société d'encouragement de l'Escrime préside le Comité dans le bureau duquel se trouvent MM. de la Croix, président de la Société d'Escrime à l'épée de Paris, Guyon, président de la Société le Sabre, capitaine Sénat, de la Fremoire, etc. Le Comité a partagé le concours en trois parties, ayant chacune pour objet l'une des trois sortes d'escrime: fleuret, épée, sabre.

**M. Louis Perrée**

Membre du Comité consultatif d'escrime Section VI, secrétaire de la Commission d'organisation du Concours d'épée.

Le concours de fleuret, c'est un comité de la Société d'encouragement de l'escrime qui a été chargé de l'organiser sous la présidence de M. Hebrard de Villeneuve.

Le concours durera du 14 Mai au 1er Juin et il se tiendra dans la grande salle des Fêtes de l'Exposition.

Il y aura 15 prix dont un prix d'honneur de 5.000 francs pour les professeurs et de 2.000 francs pour les amateurs. La somme totale atteint le chiffre de 19.500 francs pour les deux catégories professeurs et amateurs.

Voici quelques-uns des articles du règlement :

Le concours d'escrime au fleuret est ouvert à tous les tireurs, amateurs et professeurs de France et de l'étranger. Il de subdivise en deux sections : les concours de professeurs et les concours d'amateurs. Le règlement est le même pour l'une et l'autre section ; chaque concours a une épreuve éliminatoire et une épreuve définitive.

Chaque tireur sera vêtu d'une veste blanche ou de nuance très claire : elle doit monter haut, descendre jusqu'à la hanche, être suffisamment solide et non glissante. Le reste du costume peut être de nuance quelconque, mais offrir aussi des garanties de solidité. Les masques doivent être à double treillis.

La longueur maximum des lames sera celle du 5 français, si l'on tire avec une coquille comme garde, les bords n'en doivent pas être relevés et le rayon maximum doit être de 6 centimètres.

**Concours d'Epée.** — Ce concours se tiendra sur la terrasse du Jeu de Paume aux Tuileries du 1er au 15 juin 1900. Le Comité de la Société d'escrime à l'épée à qui a été confié le soin d'organiser l'épreuve officielle est composé comme suit: Président, M. de la Croix ; Vice-Président, M. de Chasseloup-Laubat, ; Trésorier, M. le comte de Rochefort; Secrétaire, M. Perrée.

Un seul prix pour le championnat d'épée de 1900, il est de 3.000 francs. Dans chaque catégorie professeurs et amateurs, il y aura des prix de la finale, les prix sont au nombre de 8 allant de 1500 à 200 francs et formant un ensemble de 5.500 francs, S'il y a lieu d'en instituer un 9e, le 8e sera réduit à 150 francs et le 9e sera de 50 francs. Les prix seront en argent pour les professeurs et en objets d'art pour les amateurs.

Les poules éliminatoires donneront aussi des prix à leurs candidats évincés ; on distribuera pour 1.000 francs de prix ou de médailles à ceux des vainqueurs des poules éliminatoires qui ne pourront prendre part à la finale.

Pour donner plus d'uniformité et de tenue à ces épreuves, les concurrents devront porter le pantalon de ville noir, la veste blanche non glissante, le cuissard blanc (faculté) les bottines noires avec talons, les gants blancs non rembourrés dont le crispin, s'il y en a, devra être mou ; les masques auront une bavette de cuir. Les militaires seuls seront admis avec le pantalon d'uniforme.

Les vestes, cuissards et masques devront donner toutes garanties de solidité et de sécurité.

Le gagnant sera celui qui aura été touché le moins souvent.

Si deux tireurs arrivent premier ex-æquo, ils se disputeront de nouveau la première place.

(Cliché Mora)

**M. Hebrard de Villeneuve**

Président du Comité d'organisation du concours d'escrime

**Concours de sabre.** — Le Comité de la Société « Le Sabre » (chargée d'organiser ce concours) est présidée par M. Guyon ; il a pour vice-président, M. Froment Meurice, pour secrétaire, M. Lécuyer et pour secrétaire, le Docteur Semelaigne.

La date du Concours est fixée du 18 au 27 juin 1900 et le lieu de réunion sera la grande salle des Fêtes de l'Exposition. Il y aura 8 prix pour les professeurs et 8 pour les amateurs. Les premiers recevront des sommes allant de 16.000 à 100 francs et formant un total de 4.500 francs ; les amateurs recevront la même somme, mais représentée par des objets d'art ; sera en outre distribué 8 médailles de vermeil, 8 d'argent et 16 de bronze.

Chaque tireur devra porter une veste blanche ou de couleur très claire, montant très haut, et suffisamment solide. Le reste du costume offrira toutes garanties de solidité. Les masques devront être pris fortement rembourrés et à double treillis. Les sabres auront des lames de métal.

Il n'y a pas de conditions spéciales au sujet de l'arme ; de sorte que chaque tireur pourra se servir de l'arme d'étude en usage dans son pays. Il ne sera tenu aucun compte des avantages qu'elle pourra apporter. Cependant la longueur des lames sera comprise entre 0, 82 et 91, le poids, entre 450 et 950 grammes.

Quels seront donc les concurrents dans ces trois catégories d'escrime, et qui verrons-nous briller? Probablement pas de nouveau nom. On parle cependant de l'arrivée d'un grand nombre de tireurs italiens. Nous verrons leur façon de faire, mais s'il faut tirer un enseignement des leçons du passé on peut rester sans inquiétude, les grands matches qui, avant de venir font tant de bruit, font tant parler d'eux, retombent dans l'obscurité dès qu'ils se sont produits. C'est donc sur Spinnewyn ou Laurent comme professeurs, le comte de La Falaise, J. Joseph-Renaud et Sulzbacher, amateurs — pour l'épée, — Kirchoffer, Merignac et Rouleau (P) Masson (A) — pour le fleuret, — Conte (P) et Georgiadès (A) pour le sabre, qu'il faut compter. Et nous le pouvons avec confiance.

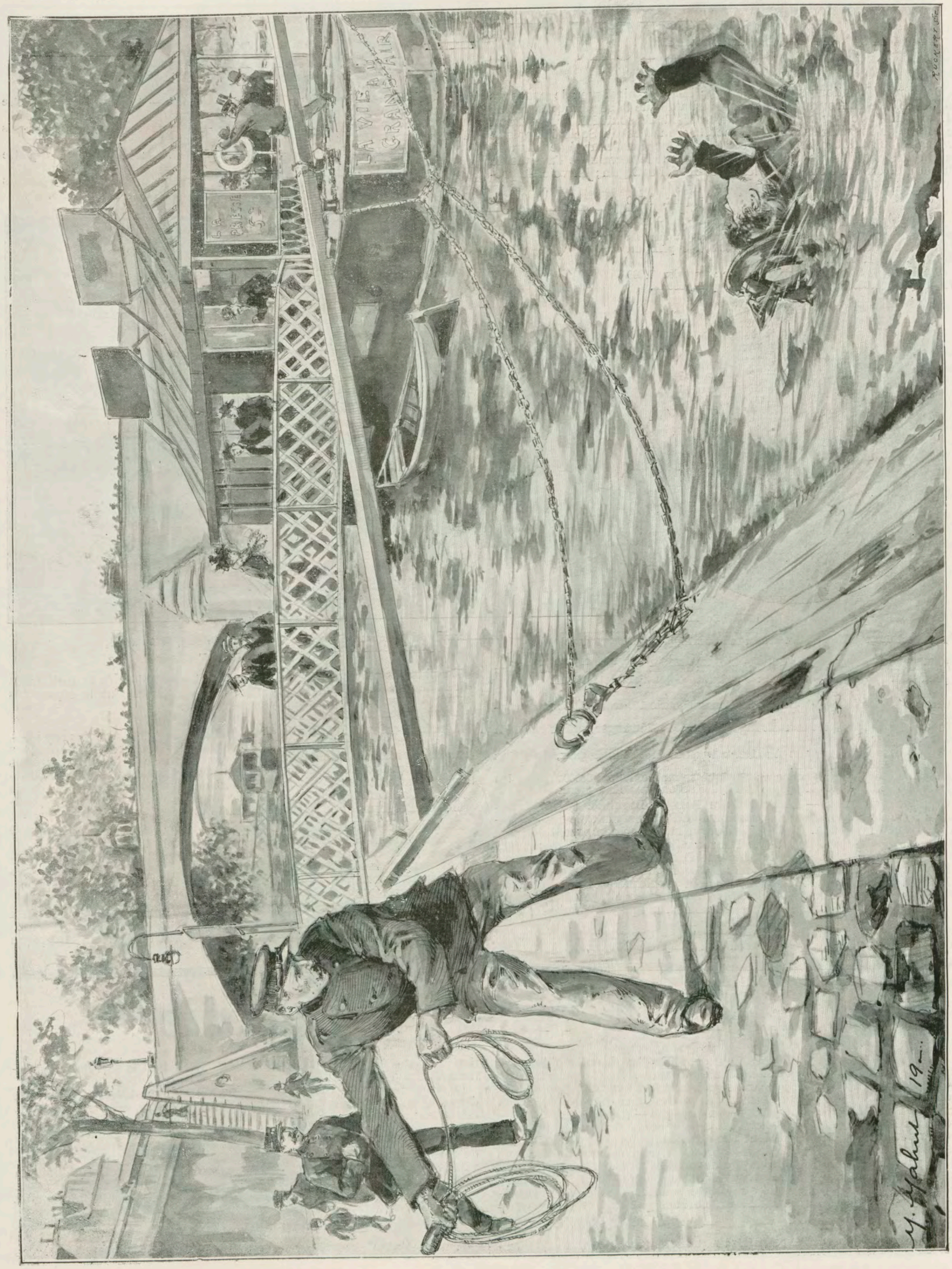


LES NOUVEAUX AGENTS PLONGEURS : Une Scène de Sauvetage en Seine.

# SECTION V. — Hippisme

Deux manifestations seulement pour le sport hippique : le concours hippique et le concours de polo. Ainsi en a décidé la section que préside M. de La Haye Jousselin et dont les vice-présidents sont MM. Ernest Caron le comte de Cossé Brissac et le colonel Bougon. C'est la Société Hippique française ou plutôt le Comité de cette Société qui est chargé de l'organisation du concours hippique. Il se tiendra sur le terrain de l'avenue de Breteuil et durera trois jours, les 29 et 31 mai et 2 juin ; en voici le programme :

*Mardi 29. — Epreuve d'obstacles :* 1er prix, 6.000 fr.; 2e prix, 3.000 fr.; 3e prix, 1.000 fr.

*Jeudi 31 mai. — Prix internationaux de selle :* 1er prix, un objet d'art de 4.000 fr.; 2e prix, un objet d'art de 3.000 fr.; 3e prix, un objet d'art de 2.000 fr.; 4e prix, un objet d'art de 1.000 fr.

*Championnat du saut en largeur :* 1er prix, 4.000 fr.; 2e prix, 1.000 fr.; 3e prix, 500 fr.; 4e prix, 500 fr.

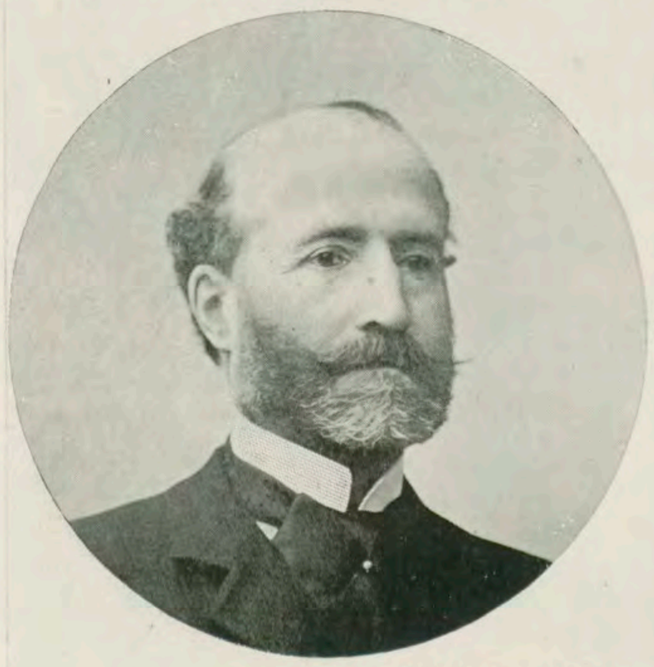

(Cliché Eug. Pirou).
**M. de la Haye-Jousselin,**
Président du Comité d'organisation du Concours Hippique

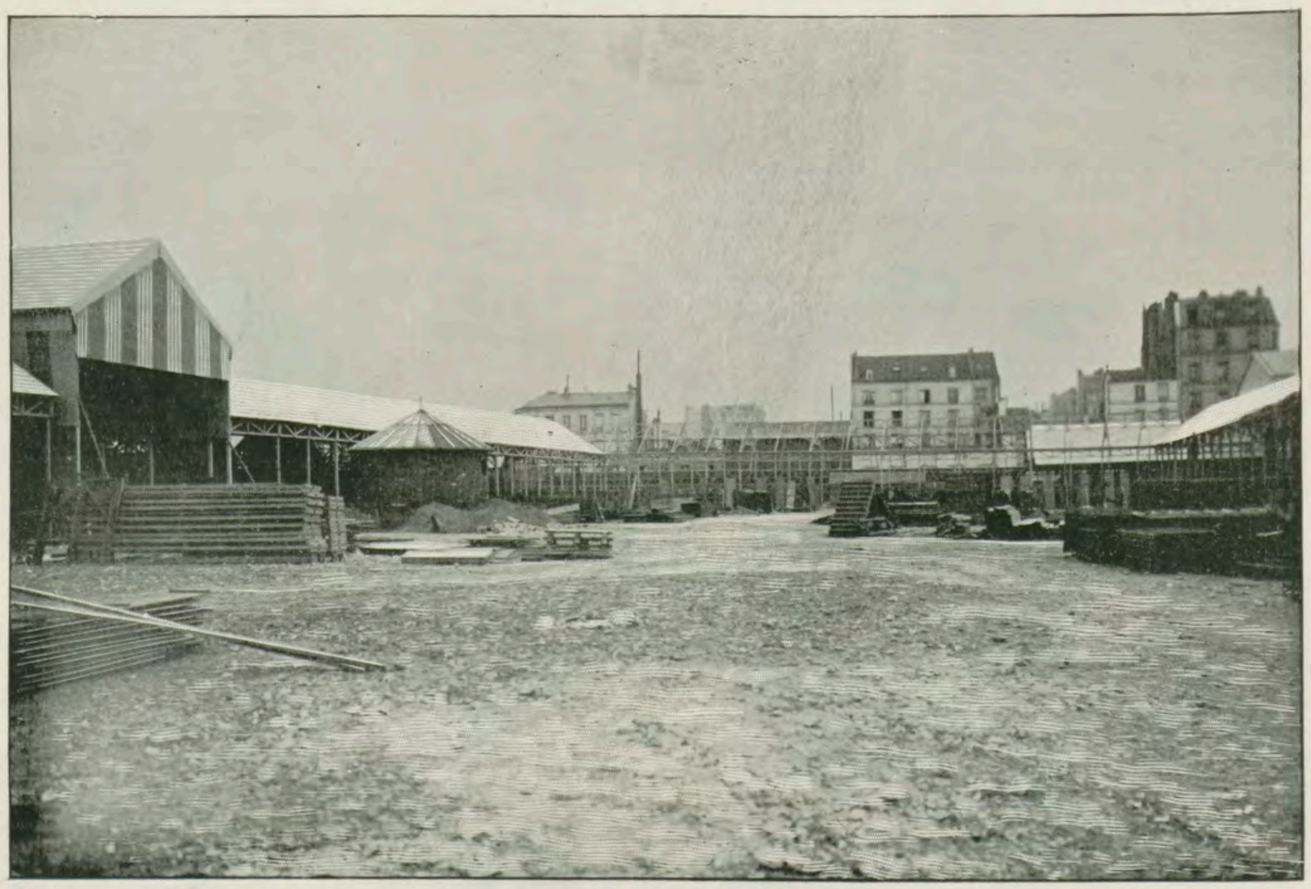

**État des travaux du Concours Hippique (Place de Breteuil) le 25 avril, quinze jours avant la première journée,**

*Samedi 2 juin. — Attelages à 4 chevaux* : 1er prix, un objet d'art de 6.000 fr.; 2e prix, un objet d'art de 3.000 fr.; 3e prix, un objet d'art de 1.000 fr.

A chaque attelage présenté :

Un souvenir, valeur 250 fr.; gratification à l'écurie 100 fr., soit 350 fr.; prévision pour 30 attelages 10.500 fr.

Indemnité de transport aux attelages venant de l'étranger, prévision : 15 à 500 fr. : 7.500 fr.

*Championnat du saut en hauteur :* 1er prix, 4.000 fr.; 2e prix, 1.000 fr.; 3e prix, 500 fr.; 4e prix, 500 fr.

Le total des prix de ce concours hippique se monte donc à 6.000 francs; les règlements de la Société Hippique Française seront mis en vigueur.

*Concours de Polo.* — La Société du Polo de Bagatelle qui prête ses beaux terrains au concours international de Polo, est chargée de l'organisation de cette épreuve. Le Comité d'organisation se compose de MM. le comte Jean de Ganay, président ; Fournier Sarlovèze, secrétaire ; Adam de Errazu, le baron Lejeune, le prince de Poix, le marquis de Villavieja.

Le concours commencera le 28 mai et durera une quinzaine de jours.

En dehors du Grand-Prix de l'Exposition, absolument ouvert à tous les teams, le concours sera divisé en plusieurs classes de façon à équilibrer la force des teams. Cinq coupes internationales, comportant plusieurs prix, seront réparties entre les diverses classes.

*Grand-Prix International de l'Exposition.* — Une coupe de 2.000 francs au team vainqueur et une plaquette en or à chaque joueur de ce team.

*Prix de Longchamp, handicap international.* — Aux vainqueurs, quatre objets d'art d'une valeur de 300 francs chacun.

*Grand-Prix International de Paris.* — Aux vainqueurs, quatre coupes d'une valeur de 500 francs chacune.

*Coupe de Bagatelle, handicap international.* — Aux vainqueurs quatre plaquettes en or.

Une plaquette d'argent sera offerte en souvenir à chacun des joueurs qui seront venus prendre part aux concours internationaux de polo.

En plus des prix précédents, une partie des prix donnés annuellement par la Société du Polo de Bagatelle seront disputés pendant le séjour des teams étrangers, qui pourront y prendre part.

Le règlement appliqué sera celui de Hurlingham.

Ajoutons qu'au point de vue " Sport Hippique " les grandes sociétés sportives ont créé cette année, à l'occasion de l'Exposition, des épreuves extraordinaires. La Société du demi-sang organise à Neuilly-Levallois une journée spéciale de trot ; pendant les concours d'animaux reproducteurs qui auront lieu à Vincennes, lors de l'exposition des chevaux de gros trait, auront lieu des épreuves de traction, telles qu'elles se pratiquent en Belgique et en Allemagne, dans tous les concours hippiques.

Enfin la Société des Steeples-Chases crée, pour cette année, un Military international qui se disputera le 8 juin à Auteuil. Tous les officiers de l'armée active et de la réserve de l'armée française et des armées étrangères sont autorisés à prendre part à cette épreuve, *en tenue civile*. Les engagements pour cette épreuve, la première de ce genre qui soit courue en France, sont très nombreux.

Quant à la journée des mails, dont on parle beaucoup dans les milieux sportifs, elle est organisée par la Société des Guides et la Société Française Hippique, c'est celle du 2 juin, dernier jour du Concours Hippique international.

# SECTION VI. — Vélocipédie

La vélocipédie devra à l'Exposition de 1900, d'avoir enfin obtenu ce ce que depuis des années elle tâchait d'obtenir : l'agrandissement de la Piste Municipale. Projet caressé pendant fort longtemps, et dont la réelle urgence de l'exécution se montrait surtout aux époques de Grand Prix. Le Grand Prix s'est toujours — ou presque — disputé sur le vélodrome du bois de Vincennes et chaque année ce n'était pas seulement les compétences qui se plaignaient de ses dimensions restreintes (400 mètres au tour) mais aussi les trésoriers des comités d'organisation, navrés de voir qu'une bonne partie du public devait être refusée faute de places. Ces réclamations justifiées ont trouvé, en la personne de M. Quentin-Bauchart, un champion dévoué qui, de plus, eut l'heureuse idée d'entourer la piste, portée à 500 mètres au tour, d'arènes pouvant contenir quatre-vingt mille spectateurs.

Le conseiller municipal des Champs-Elysées fut choisi par la 4e section comme président. Choix excellent, puisqu'il eut pour résultat la réalisation de toutes les propositions de cette section, dont le secrétaire est notre confrère Lapauze.

Le rapporteur de la partie sportive du programme est M. Paul Rousseau, directeur du *Vélo* ; le rapporteur de la partie militaire, depuis supprimée, est M. Pierre Giffard rédacteur en chef de ce même journal.

Au point de vue sport, les intentions du rapporteur étaient superbes ; on en pourra d'ailleurs juger par la suite, puisque tout a été accepté. Tout, du reste, était subordonné à l'édification des arènes. M. Lefèvre, conservateur du bois de Vincennes, fonctionnaire qui sait unir l'amabilité à la compétence, fut d'un grand poids dans les décisions de l'Administration.

Le plan de ces gigantesques arènes est admirable, architecturalement et financièrement parlant. La construction n'exigera pas une dépense de plus de trois cent mille francs, dans laquelle la Ville entre pour moitié, et l'Administration de l'Exposition pour moitié également.

Cent dix mille francs de prix seront, on va le voir, répartis sur les

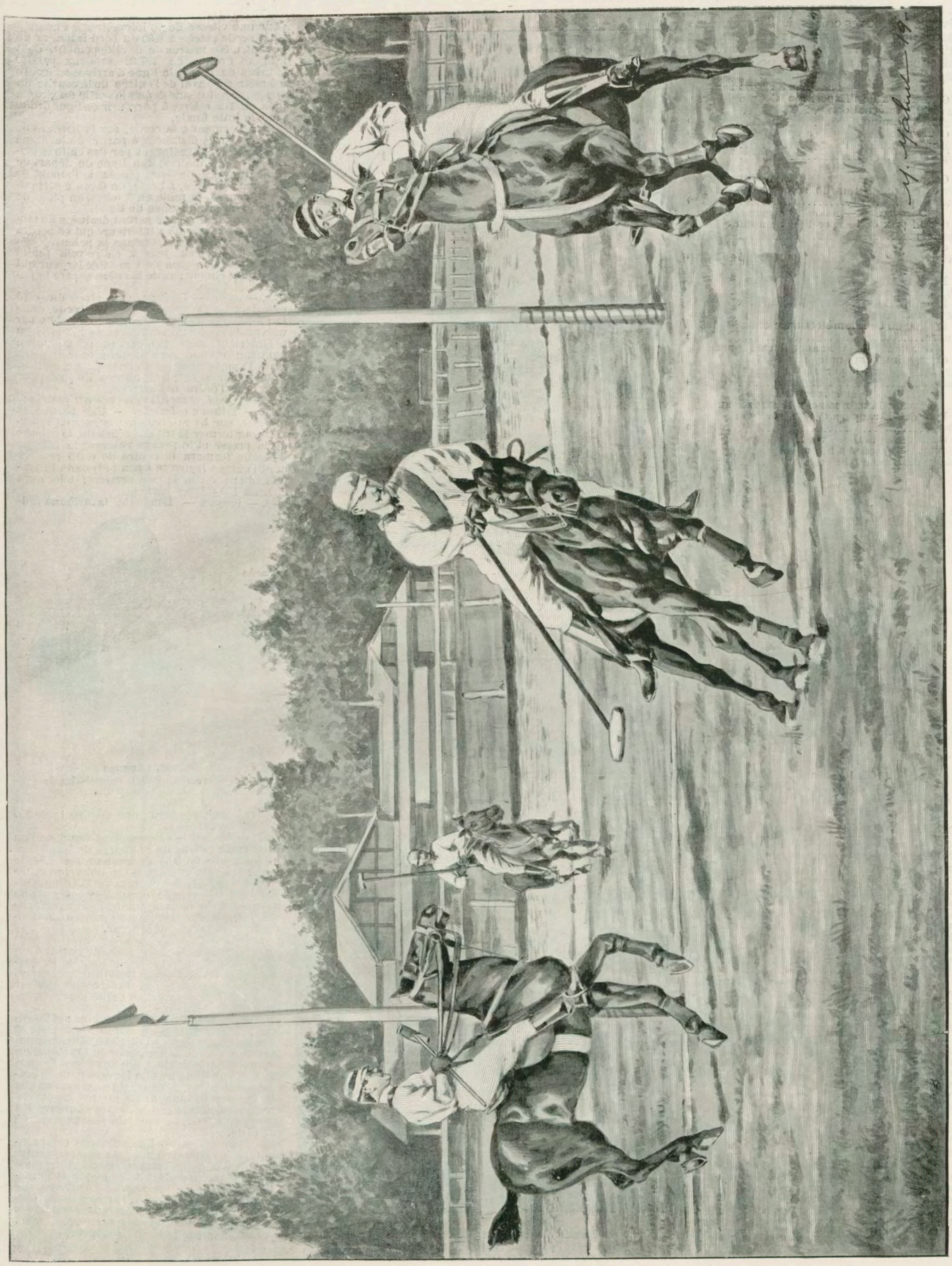

UN CONCOURS DE POLO AU POLO-CLUB DE BAGATELLE.

diverses épreuves créées à l'occasion de l'Exposition ; et l'on compte sur deux cent mille francs de recette, chiffre tout à fait raisonnable qui sera même probablement dépassé. Voici ce programme :

| | Fr. |
|---|---|
| 1re JOURNÉE. — DIMANCHE 8 SEPTEMBRE | |
| Grand Prix de l'Exposition (Course ouverte, internationale, 2.000 m).... | |
| Séries éliminatoires..... | 30.000 |
| Course de Primes (2e catégorie).... | 1.500 |
| Handicap, 5.000 mètres ..... | 3.000 |
| Tandems ..... | 4.000 |
| 2e JOURNÉE. — LUNDI 9 SEPTEMBRE | |
| Courses inter-régionales par régions. séries et finale (frais de séjour 3.000 francs, prix 3.000) ..... | 6.000 |
| 3e JOURNÉE. — MARDI 10 SEPTEMBRE | |
| Grand prix de l'Exposition amateurs (séries) ..... | 4.000 |
| Course de 100 milles anglais (160 kil. avec entraîneurs) ..... | 10.000 |
| 4e JOURNÉE. — JEUDI 12 SEPTEMBRE | |
| Demi-finales et finales du Grand Prix Amateur | |
| Demi-finales et finales du Grand Prix de l'Exposition. | |
| Course de 50 kilomètres avec entraîneurs..... | 7.000 |
| 5e JOURNÉE. — VENDREDI 13 SEPTEMBRE | |
| Course internationale par équipes de trois hommes par nation représentée..... | 6.500 |
| 6e et 7e JOURNÉES SAMEDI 14 ET DIMANCHE 15 SEPTEMBRE | |
| Prix des Etrangers (1.000), séries et finale..... | 3.000 |
| Course de 24 heures avec entraîneurs (départ le samedi à 6 h. du soir, arrivée le dimanche 6 h. du soir) ..... | 25.000 |
| | 100.000 |
| Imprévu..... | 10.000 |
| | 110.000 |

(Cliché Carpin)

**M. Quentin Bauchart**

conseiller municipal du 8e arrondissement de Paris, président de la sous-commission de vélocipédie de l'Exposition, auteur du projet pour la nouvelle piste municipale, adopté par le Conseil.

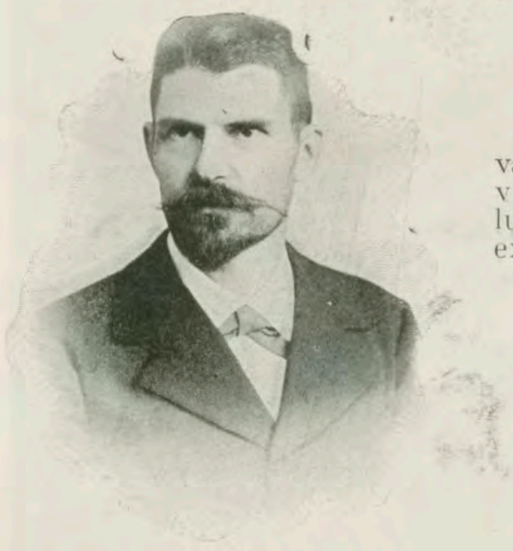

**M. Lefèvre**
Conservateur du Secteur Est de Paris
Auteur du plan de la nouvelle Piste Municipale.

La *Vie au Grand Air*, ne pouvant offrir encore à ses lecteurs une vue de la piste, a tout au moins voulu leur en donner une description exacte et détaillee. Et voici le document officiel inédit, qui leur permettra de se rendre compte de ce que sera le vélodrome municipal de Vincennes, dans quelques mois.

La piste vélocipédique en construction dans le bois de Vincennes aura 500 mètres de longueur à la corde; elle se trouve sur le territoire de la Commune de Charenton. et elle est limitée au Nord par la route de la Plaine, à l'Est par le cimetière de Charenton, dont elle est séparée par un taillis, au Sud par l'avenue de Gravelle, et à l'Ouest par la route des Glacières.

L'orientation de son axe longitudinal est à peu près exactement de l'Ouest à l'Est; la ligne d'arrivée se trouve du côté Sud.

Nous décrivons ci-après en détail, les diverses installations de ce nouvel ouvrage.

1°. — *Pelouse.* — La pelouse comprend un rectangle de 107.32 de longueur sur 69.40 de largeur, terminé par deux secteurs irréguliers de même largeur et de 51.54 de hauteur. Cette pelouse sera gazonnée et recevra deux ou trois groupes d'arbres et des corbeilles fleuries afin d'éviter qu'elle paraisse trop nue.

Pour l'Exposition, ces embellissements ne pourront pas être exécutés, la pelouse devant servir à des concours, notamment à la Fête fédérale de gymnastique.

2°. — *Piste en ciment.* — La piste proprement dite est constituée en ciment armé ; elle aura 10 mètres de largeur. Les parties droites ont 0.04 de pente par mètre, en travers, et les virages sont constitués sur les bases posées par M. Bourlet, dans son ouvrage : " Nouveau traité des bicycles et bicyclettes — Le Travail pour une vitesse de 70 kilomètres à l'heure."

La corde placée à 0.30 du bord intérieur du ciment, a 500 mètres de dévéloppement, dont 2 lignes droites de 107.32 et deux parties courbes de 142.68 ; la ligne d'arrivée se trouve à 5 mètres à l'aval de l'entrée de la courbe du virage, ce qui donne depuis la sortie du virage, plus de 112 mètres à parcourir en ligne droite pour la lutte finale.

Parallèlement à la corde, sur la bordure de la pelouse, les distances à partir de la ligne d'arrivée seront indiquées par des chiffres placés tous les 10 mètres; une ligne de départ de couleur différente sera placée à l'amont de la ligne d'arrivée, à 109.31, de façon à permettre la course du mille en 3 tours, en plus de cette première distance de 109.31.

Les eaux de la piste seront drainées au moyen d'une canalisation intérieure qui se perdra dans deux puits creusés dans la pelouse.

Une barrière en bois à claire-voie limite une bande de gazon de 1 m. 50 de largeur qui enceint le ciment; cette barrière sépare le public de la piste.

3°. — *Juge.* — Le juge sera placé du côté extérieur de la piste, opposé à la corde, dans le promenoir réservé et séparé du public par une grille en fer: il sera élevé de 1.50 environ à l'intérieur de la pelouse. un poteau ou un panneau mobile sera installé spécialement pour l'appréciation des arrivées: un tableau numéroteur sera placé auprès du juge pour annoncer l'ordre des arrivées.

4°. — *Emplacements réservés au public* :

*a).* — Tribune officielle. — Une partie des gradins, sur 50 mètres environ, seront réservés pour former la tribune officielle, la tribune de la presse et le pesage réservé; la tribune officielle formera le centre de cette réserve dont l'axe se trouvera à peu près dans le prolongement de la ligne d'arrivée ; elle aura environ 150 mètres carrés.

*b).* — Presse. — Longeant la tribune officielle, du côté du virage, sera placée une tribune pour la presse, ayant environ 50 mètres carrés.

*c).* — Pesage reservé. — Enfin, de l'autre côté de la tribune officielle, vers la ligne droite, sera placé le pesage réservé qui occupera une superficie de 250 mètres superficiels.

*d).* — Pesage. — Le pesage se compose d'un promenoir incliné de 10 mètres de largeur et de 5 gradins de 0.35 de hauteur sur 1.80 de largeur; il y a 60 mètres de longueur entre l'entrée sur piste des coureurs et la tribune officielle. Une seconde partie composée d'une terrasse en pente surplombe le virage d'arrivée, jusqu'à son axe, sur 60 mètres de longueur et 10 mètres de largeur.

*e).* — Loges. — 25 loges découvertes sont installées dans le promenoir, de part et d'autre de la tribune du juge, le long de la barrière en bois limitant le terrain des courses. Ces loges, séparées, ont 2 mètres de largeur sur 1 m. 50 de profondeur ; elles doivent contenir chacune 4 personnes.

*f).* — Premières. — Les premières sont comprises entre l'entrée des coureurs sur piste et l'axe du virage opposé à l'arrivée : elles se composent sur toute la longueur de 130 mèt. d'un promenoir très incliné de 10 mètres de largeur, et sur 90 mètres de longueur, de 5 gradins semblables à ceux du pesage. Sur ces places, une tribune de 50 mètres carrés environ sera aménagée pour les coureurs, les entraîneurs, etc., le long du pesage d'entrée sur piste.

*g).* — Secondes. — Les secondes comprennent un promenoir en pente compris entre les axes des deux virages, longeant la piste sur près de 280 mètres de longueur et 10 mètres de largeur, du côté opposé à l'arrivée: sur 200 mètres de longueur, à l'arrière de ce promenoir, sont installés 5 gradins semblables à ceux du pesage et des premières, mais ayant seulement 1 m. 20 de largeur,

**M. Lapauze**
Secrétaire de la Commission de Vélocipédie.

**Vue du Pavillon du Touring-Club au Champ de Mars.**

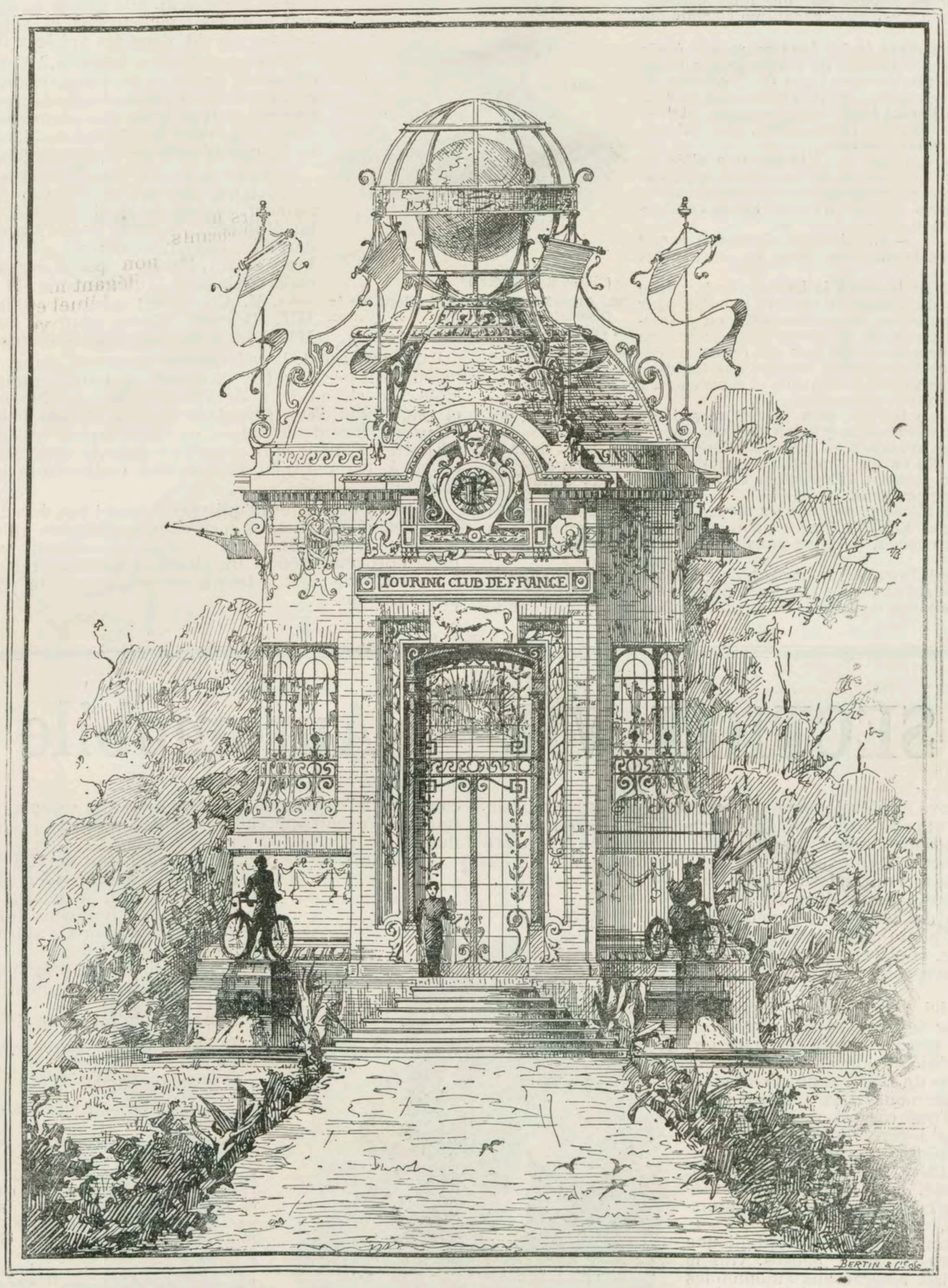


L'ENTRÉE DU PAVILLON DU TOURING-CLUB DE FRANCE AU CHAMP-DE-MARS

5°. — *Entrées du public.* — Le public a accès aux tribunes réservées, au pesage et dans les premières par l'entrée principale donnant sur l'avenue de Gravelle; celle-ci se subdivise en deux avant l'arrivée au quartier des coureurs, l'une allant aux premières et la seconde aux autres places; ces entrées seront agrémentées par des plantations. Pendant l'Exposition, une entrée provisoire devra être établie dans l'Exposition même.

Les entrées des secondes, au nombre de deux, donneront route de la Plaine; elles auront 6 mètres de largeur et 4 mètres seulement après l'entrée des garages à bicyclettes.

6°. — *Quartier des coureurs.* — Les coureurs pénètrent dans le quartier qui leur est réservé par une allée spéciale formant l'axe de l'entrée principale venant de l'avenue de Gravelle.

Le quartier est complètement établi dans un massif épais de hautes futaies, il a 107 mètres de longueur sur 33 de largeur; il est prévu à l'intérieur une ligne de 32 cabines de 2 mètres sur 3 mètres, recoupées par 8 cabines de 2 mètres sur 4 mètres, où s'installeront les bureau, magasin, atelier, poste médical, outre les cabines particulières, des cabines communes pour hommes ou femmes.

Les coureurs pénètreront sur la piste par une allée de 3 mètres passant sous les gradins du pesage et séparant les promenoirs du pesage et des premières. Cette disposition du quartier des coureurs permet d'éviter toutes communications de ceux-ci avec le public.

7°. — *Buffet et buvette,* — Le bâtiment destiné à servir de buffet aura son rez-de-chaussée dans le quartier des coureurs.

Au premier étage, qui se trouve à la hauteur de la partie supérieure des gradins du pesage, il recevra le buffet pour les premieres, le pesage et les places réservées; on y accédera au moyen d'un chemin de 3 mètres placé en arrière des gradins, son emplacement un peu en retrait de ce chemin permet de réserver une terrasse de 4 mètres de largeur sur toute sa façade. Une porte donnant sur le pesage permettra le contrôle et empêchera les spectateurs des premières de pénétrer dans le pesage.

Pour les secondes, une buvette sera placée vers l'une des entrées; on ménagera une partie sablée et ombrée assez spacieuse pour servir de terrasse.

8°. — *Water-closets et urinoirs.* — Des installations seront faites dans le quartier des coureurs. En ce qui concerne le public, le concessionnaire du vélodrome y pourvoira pendant l'Exposition et les installations définitives seront construites l'hiver prochain.

9°. — *Garages.* — Une allée de 3 mètres sera ménagée dans les talus opposés aux terrasses des virages. Elle constituera 4 garages de bicyclettes de près de 100 mètres de longueur chacun, dont les entrées seront auprès des quatre entrées du public.

On pourra dans l'avenir installer un garage de motocycles dans une partie de terrain restant libre à l'angle de l'avenue de Gravelle et de la route des Glacières; mais l'Exposition a disposé de ce terrain pendant l'année courante.

(Cliché Reutlinger.)

**M. Alfred Riguelle, président de la Commission sportive de l'Union Vélocipédique de France.**

Tel est l'emsemble des installations prévues résultant de l'étude aussi serrée que possible de la question.

La partie sportive devait être complétée par une partie militaire; mais cette dernière nous l'avons dit a été supprimé.

L'exposition proprement dite des cycles a suivi les mauvaises fortunes et a éprouvé les malheurs survenus à l'exhibition des automobiles. On se rappelle bien certainement toutes les justes réclamations qu'amena le peu de place dont, à la classe X, disposait l'Administration pour les "Vélocipèdes et véhicules automobiles" comme on dit dans les sphères directoriales.

Elles amenèrent la création, à Vincennes, d'une annexe où seront réunis le plus grand nombre de modèles, ou de cycles, ou d'automobiles. Le mot a été prononcé; il est très juste et nous n'hésitons pas à le répéter: l'exposition des cycles du Champ-de-Mars ne sera, en quelque sorte, que la carte de visite des fabricants.

Nous ne pouvons passer sous silence, non plus, le pavillon qui abritera le Touring-Club; cet élégant monument, œuvre de M. G. Rives. L'architecte habituel et talentueux du T. C. F. et de l'Automobile-Club, a trouvé de précieux collaborateurs: pour l'ameublement et les bronze d'art, Raings; pour la céramique, MM. Brault et Gelardonie pour la maçonnerie, M. Loup; pour la peinture, M. Chatelain; pour la quincaillerie artistique, MM. Bricard frères; pour la sculpture décorative, MM. Vast et Dupuy; pour la serrurerie d'art, M. Bardin.

Par conséquent, la vélocipédie occupera, dans l'Exposition la place qu'elle doit occuper. Les concours, surtout, promettent d'être très brillants. Le Grand Prix de l'Exposition, la Course des Nations et le classique Bol d'Or seront de grands attraits pour les sportsmen, et de province et de l'étranger, on viendra pour ces épreuves et aussi, pour les autres courses, qui, sans être dans le programme officiel se disputeront à Paris durant l'Exposition (entre autre les Championnats du Monde),

Nommer les coureurs qui participeront aux épreuves et tâcher d'établir des pronostics est chose encore impossible, et d'ailleurs les lecteurs de la *Vie au Grand Air* sont tous assez connaisseurs des grands cracks, pour faire eux-mêmes un choix, et un choix raisonné, basé sur toutes les rencontres dont il leur a été rendu compte par la plume et par la photographie.

# SECTION VII. — Automobile

Voila bien une preuve du développement inouï pris par les moyens de transport rapides et par les sports depuis l'Exposition de 1889 ! Songez un peu à ce qu'était alors l'industrie automobile. Admirez ce qu'elle est aujourd'hui. Comparez. Ne trouvez-vous pas, à présent, qu'ils ont eu cent, qu'ils ont eu mille fois raison les « chauffeurs » de vouloir pour leur coup d'essai dans les expositions, faire un coup de maître, de revendiquer pour leurs voitures, pour le commerce nouveau et l'industrie nouvelle, la place et la considération qu'ordinairement on n'accorde jamais d'entrée aux derniers arrivants.

Donc, on avait, ici aussi, voulu faire une agréable salade russe des carrosseries et des voitures sans chevaux, des coffres et des moteurs. Comme si, dans le véhicule automobile, le point principal était la forme du siège, et non l'ensemble général, la parfaite harmonie d'un moteur, pratique et robuste et d'une carrosserie élégante et confortable, bien que légère. Faire voisiner ces produits de deux industries véritablement distinctes, c'était, en réalité, nuire à toutes deux. Et c'est ce qu'on a clamé, dans le monde de l'automobile, dès qu'on y a connu ces projets administrativement barbares.

Et puis, en supposant même qu'on admit une certaine parenté entre les deux choses, vrai le peu de place qui était réservé aux automobiles semblait une ironie, comme un défi porté à la vaillance et à l'extraordinaire besoin d'expansion de la jeune industrie, dont l'avenir se voyait ainsi compromis. Il fallait éviter cet étouffement, à tout prix. De longues discussions naquirent sur ce sujet.

Et l'administration se décida à installer dans le bois de Vincennes, autour du lac Daumesnil, toute l'exposition du matériel des transports, chemins de fer et tramways et la partie des automobiles qui ne pouvait trouver place au Champ de Mars.

Il y avait avantage et inconvénient à cette combinaison: avantage parce qu'une piste d'essai de deux mille mètres était aménagée autour du lac, piste sur laquelle les voitures pourront circuler; inconvénient parce que Vincennes est éloignée du centre de l'Exposition. Mais on compta sur l'engouement du public et l'on accepta. On n'eut d'ailleurs pu refuser. L'avenir apprendra si l'on a eu raison d'espérer une grande affluence de monde.

(Cliché Clément Maurice.)

**M. Forestier, ingénieur en chef des Ponts et Chaussées, Président du Comité d'organisation des concours automobiles.**

Le Comité de la section se composait de MM. Forestier, président, le comte de Dion, Binder et Vartiaux, vice-présidents; P. Meyan, secrétaire général; deux sous-commissions furent constituées, l'une devant s'occuper des transports, l'autre des courses et des fêtes.

Voici quel a été le programme auquel ces deux sous-commissions se sont arrêtées.

**Concours de tourisme** (14, 15, 16, 18, 19 mai)

*1re catégorie.*— Voitures à 2 places pesant plus de 400 kilogr.

*2e catégorie.* — Voitures à 4 places pesant plus de 400 kilogr.

*3e catégorie.* — Voitures à 6 places pesant plus de 400 kilogr.

*4e catégorie.* — Voitures à plus de 6 places.

Ces différentes voitures accompliront pendant une semaine, du lundi au samedi, le jeudi excepté, cinq parcours de 150 kilomètres chacun; elles partiront de l'enceinte de Vincennes. Les parcours seront organisés de façon à accomplir 50 kilomètres dans la matinée, départ et retour à Vincennes, et 100 kilomètres dans l'après-midi.

Ce concours portera sur la consommation du combustible ou de l'agent d'énergie quelconque employé, sur le fonctionnement du moteur, le confort de la voiture et la facilité de direction.

La vitesse ne pourra pas dépasser 20 kilomètres dans les lieux habités et 30 kilomètres sur les routes, conformément aux termes du décret du 10 mars 1899.

*Prix.* — 4 objets d'arts; 4 médailles de vermeil; 4 médailles d'argent; 4 médailles de bronze.

**Concours de fiacres et voitures de livraison**
(18, 19, 20, 22, 23 juin)

Concours de voitures de place automobiles et concours de voitures de livraison, pouvant transporter jusqu'à 1.200 kilogrammes de charge utile.

Les voitures qui prendront part à ces concours partiront le matin de l'enceinte du bois de Vincennes, elles accompliront un parcours de 30 kilomètres

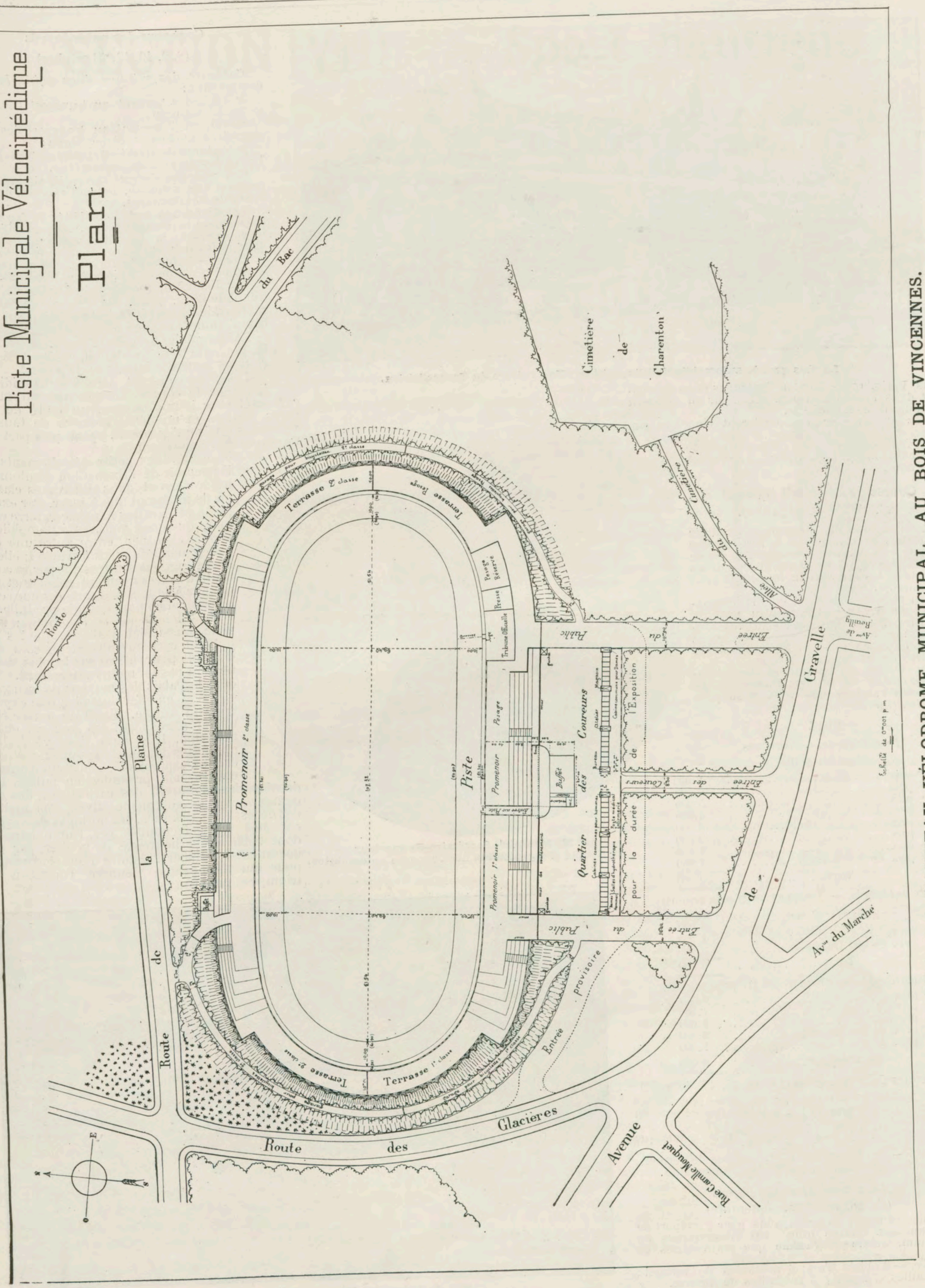


**PLAN DU NOUVEAU VÉLODROME MUNICIPAL, AU BOIS DE VINCENNES.**

**La plus grande automobile de l'Exposition : Une voiture du Transsibérien.**

dans Paris, reviendront à Vincennes et en repartiront dans l'après-midi pour accomplir un nouveau parcours de 30 kilomètres.

Ces épreuves se renouvelleront cinq fois par semaine, du lundi au samedi, le jeudi excepté.

*Prix.* — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

### Course de l'éventail (vitesse)

(23, 24, 25, 27, 28 juillet).

Cette course dès longtemps avait été projetée. Elle consiste on le sait en une série de sept épreuves quotidiennes consécutives (3 à 400 kilomètres chacune) les départs et les arrivées se faisant du pont de Joinville.

Les voitures partiront en file de l'enceinte de Vincennes jusqu'au pont de Joinville, d'où se feront les départs chronométrés; les arrivées chronométrées auront lieu à la piste du lac Daumesnil dont les voitures feront deux fois le tour.

Un télégraphe optique et des sémaphores établis sur la piste Daumesnil indiqueront l'arrivée des voitures au pont de Joinville.

PRIX

*1re catégorie.* — VOITURES
(9 prix argent)

| | |
|---|---|
| 1er prix | 8.000 fr. |
| 2e prix | 6.000 |
| 3e prix | 5.000 |
| 4e prix | 4.000 |
| 5e prix | 3.000 |
| 6e prix | 2.000 |
| 7e prix | 1.000 |
| 2 prix de 500 francs | 1.000 |
| TOTAL | 30.000 |

*2e catégorie.* — VOITURETTES (7 prix argent)

| | |
|---|---|
| 1er prix | 4.000 fr. |
| 2e prix | 2.000 |
| 3e prix | 1.000 |
| 4 prix de 500 francs | 2.000 |
| TOTAL | 9.000 |

*3e catégorie.* — MOTOCYCLES (13 prix argent)

| | |
|---|---|
| 1er prix | 2.000 fr. |
| 2e prix | 1.500 |
| 3e prix | 1.000 |
| 4 prix de 500 francs | 2.000 |
| 6 prix de 250 francs | 1.500 |
| TOTAL | 8.000 |

### Concours de voiturettes (13, 14, 15, 17, 18 août)

Les voiturettes ne devront pas peser plus de 400 kilog.; elles devront être à 2 places, côte à côte ou en tandem.

Le programme de l'épreuve sera le même que celui des voitures de tourisme.

*Prix.* — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

### Concours de poids légers

(17, 18, 19, 21, 22 septembre)

Véhicules légers ou petits poids pour transport de marchandises. Charge utile : 100 kilogrammes au maximum, même programme que les voitures de place.

*Prix.* — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

**M. Jeantaud, Secrétaire-Rapporteur du Comité d'organisation des Concours automobiles.**

### Concours des poids lourds

(8, 9, 10, 12, 13 octobre)

Concours des voitures dites *poids lourds*, comprenant :

1° Véhicules servant au transport des voyageurs en commun;

2° Véhicules servant au transport des marchandises au-dessus d'une tonne;

3° Voitures de livraison pouvant transporter 1.250 kilogrammes de charge utile.

Ces véhicules devront accomplir chaque jour, pendant une semaine, le jeudi excepté, un parcours de 50 kilomètres.

Les itinéraires seront combinés de façon que les voitures reviennent à Vincennes au milieu de leur parcours; la première partie s'effectuera dans la matinée et l'autre dans l'après-midi.

*Prix.* — 3 objets d'art; 3 médailles de vermeil; 3 médailles d'argent; 3 médailles de bronze.

M. Jeantaud, membre du Comité de l'Automobile-Club, ayant été chargé de faire le rapport, le soumit à l'Administration qui l'accepta immédiatement et confia l'organisation à l'Automobile-Club de France. Mais, avec la nouvelle réglementation, qui sait si ces courses pourront jamais se disputer ?

Les fêtes se feront dans l'après-midi des journées de course. Elles comprendront un carrousel avec jeux d'adresse, un défilé de voitures fleuries et un défilé monstre de tous les véhicules quels qu'ils soient, ayant pris part aux épreuves de l'Exposition.

Enfin, des petits détachements de l'ensemble de l'Exposition d'automobiles se verront dans différentes classes où ils ne feront que figurer. Par exemple, au Palais des Armées de terre et de mer, quelques voitures automobiles y seront exposées, entre autre une dite « de général de corps d'armée »; elle ne se distingue des autres que par sa constitution excessivement robuste et son moteur à la fois très fort comme construction et comme énergie produite.

Les débuts de la locomotion nouvelle, aussi bien d'ailleurs que les débuts du cyclisme auront un coin spécial qui pour n'être pas le plus vaste, ne sera pas le moins intéressant. C'est dans le Palais des moyens de transport que sera en effet installée une exposition, un musée, plutôt un musée centennal rétrospectif des voyages et du tourisme. Il y aura là de vénérables antiquités dont quelques-unes, connues, et dont, espérons-le, beaucoup d'autres, encore non produites en public. Des dessins, des estampes, des caricatures, des médailles anciennes commémoratives, des malles, des nécessaires, des sacs, des horloges de voyage ont déjà été collectionnés par l'administration dont l'idée a été heureuse de vouloir, par des documents, retracer l'histoire d'une locomotion pour qui l'Exposition donnera l'occasion de triomphes nouveaux.

**Vue du Palais des Moyens de Transports, le 20 avril.**

# SECTION VIII. — Sport nautique

L'amiral Duperré, qui préside l'Union des Yachts Français, préside aussi le Comité de la section VIII (sport nautique), qui a divisé son travail en quatre chapitres principaux.

*Régates à l'aviron.* — L'organisation en est confiée à un Comité composé de :

**Marquis de la Jaille,**
Organisateur des concours de yachting à la voile.

MM. Dufraine, président de la Fédération nautique du Nord ; A. Fleuret, membre de la Commission supérieure des sports ; Fleutiaux, président de la Commission d'aviron de l'Union des Sociétés françaises de sports athlétiques ; Lagogué, trésorier du Comité des régates internationales de Paris ; P. Maréchal, président de la Fédération Française des Sociétés d'aviron ; Jules Monnet, membre du Comité de la Société nautique de la Marne ; E. Sévin, ancien secrétaire du comité des régates internationales de Paris ; Vieira, président du Comité des régates internationales de Paris.

Les journées de régates ont été fixées aux 10 août (en Marne) et 26 août (dans le bassin de Courbevoie-Asnières). Elles comporteront en prime 9 courses :

2, 4 et 8 juniors. 2, 4 et 8 seniors.

Yole de mer à 4, pour rameurs n'ayant jamais remporté de premier prix en régates générales ;

Yole de mer à 4, pour rameurs n'ayant pas encore gagné un premier prix aux régates internationales de Paris ;

Course à 4, pour rameurs seniors non inscrits dans la course principale.

Un total de 20.000 francs est réparti entre ces neuf classes de concurrents. Ce seront les règlements sportifs de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron qui seront appliqués.

*Yachting à la voile.*— Deux commissaires organisateurs, MM. le marquis de la Jaille et Jean d'Estournelles. Le programme comprend :

4 journées en rivière, les 20, 22, 24 et 27 mai 1900.
3 journées en mer, en juillet et en août.
Les régates internationales se courront à Meulan, pour les séries jusqu'à 10 tonneaux.
Les regates pour la série des yachts de 10 à 20 tonneaux, se disputeront au Havre à raison du fort tirant d'eau des bateaux de cette série.

(Cliché Dolbeau)

**M. d'Estournelles,**
Organisateur des concours de yachting à la voile.

**Classification des bateaux**

Les bateaux seront classés en séries d'après leur jauge de course. Les séries seront les suivantes :

1re *série*. — Bateaux jusqu'à 1/2 tonneau.
2e *série*. — Bateaux au-dessus de 1/2 tonneau et n'excédant pas 1 tonneau.
3e *série*. — Bateaux au-dessus de 1 tonneau et n'excédant pas 2 tonneaux.
4e *série*. — Bateaux au-dessus de 2 tonneaux et n'excédant pas 3 tonneaux.
5e *série*. — Bateaux au-dessus de 3 tonneaux et n'excédant pas 10 tonneaux.
6e *série*. — Bateaux au-dessus de 10 tonneaux et n'excédant pas 20 tonneaux.

Voici le détail de chaque journée :

**Première journée (20 mai 1900).** — *Course d'honneur et d'ensemble*, à laquelle seront obligatoirement tenus de prendre part tous les yachts inscrits pour les régates de séries, quel que soit leur tonnage.

Tout bateau qui n'aura pas assisté à la course d'honneur, sera rayé de la liste d'inscription des bateaux devant courir dans les autres régates, à moins que son propriétaire ne puisse invoquer comme excuse un cas de force majeure.

A l'arrivée, deux classements seront faits : un classement d'ensemble et un classement par séries.

Cinq objets d'art seront attribués aux bateaux classés les cinq premiers, quelle que soit leur série.

Un objet d'art sera accordé, dans chaque série, au bateau classé le premier.

Chaque bateau n'aura droit qu'à un seul objet d'art.

La course d'honneur se donnera un dimanche, afin de permettre la présence d'un plus grand nombre de spectateurs.

**Deuxième journée (22 mai 1900).** — Elle aura lieu le mardi suivant, 22 mai, et sera réservée aux bateaux des deux séries ci-après : jusqu'à 1/2 et de 1 à 2 tonneaux.

Cinq prix en argent seront accordés dans chaque série.

**Troisième journée (24 mai 1900).** — Fixée au jeudi de la même semaine elle sera réservée aux bateaux des deux séries suivantes : de 1/2 à 1 et de 2 à 3 tonneaux.

Une coupe internationale sera instituée sous le nom de *Coupe internationale de l'Exposition universelle* de 1900 et attribuée au vainqueur de la série de 1/2 à 1 tonneau.

Cinq prix en argent seront accordés aux gagnants de la série de 2 à 3 tonneaux.

**Quatrième journée (27 mai 1900).** — Pour yachts de 1/2 à 1 et de 3 à 10 tonneaux. Cinq prix en argent aux gagnants de chacune de ces séries.

*Dernières journées* (courant du mois de juillet ou du mois d'août). — Régates réservées aux yachts de 10 à 20 tonneaux et intercalées dans les courses données par la Société des régates du Havre.

Au total, trente deux mille francs de prix.

Les réglements de course applicables aux régates sur Seine seront ceux du Cercle de la Voile de Paris, en vigueur à l'époque fixée pour les courses.

Le règlement de l'Union des Yachts Français sera applicable aux régates qui auront lieu à la mer, à l'exception toutefois des dispositions de ce règlement relatives à l'appel des décisions du jury international prévu par l'article 6. (Décision du Conseil de l'Union des Yachts Français en date du 6 février 1900).

**M. Ehret,**
Président du Syndicat central des Sociétés de pêches à la ligne.

*Bateaux à moteurs mécaniques.* — Le Comité de l'Hélice-Club chargé de l'organisation du concours se compose de MM. Henri Menier, président d'honneur ; Gabriel Paillard, président ; Prieur, vice-président ; Levard, Deha, Gallice, Laminet, Lemaître, E. Paillard, Pivert.

Dans la première journée (23 juin) la course de fond réunit un total de 19.000 francs ; la seconde journée (24 juin) course de vitesse, a 5.000 francs de prix.

Ces deux épreuves courues sous le règlement de l'Hélice-Club de France, se disputeront dans le bassin de la Seine, à Argenteuil, sur une longueur en ligne droite de 6.000 mètres.

Dans la section des Sports nautiques, on a fait entrer quelques autres sports qui ne s'y rattachent, en réalité, que par ce fait qu'ils ont également l'eau pour théâtre ; ce sont la natation, le water-polo et la pêche à la ligne.

La Commission de natation est présidée par M. Verdonck, président de la Fédération française de Natation. Les concours se disputeront le 12 août dans le bassin d'Asnières, et le 13 août dans le bassin de Suresnes. Les épreuves de water-polo, sorte de football nautique, se disputeront dans le bassin d'Asnières. L'organisation en est confiée au célèbre nageur amateur Paulus.

Enfin, la pêche à la ligne, que d'aucuns s'étonneront de trouver parmi les sports, a été confiée à un comité que préside M. Emile Ehret, président du Syndicat central des Sociétés de pêche à la ligne. Les épreuves se feront entre le pont d'Iéna et le pont de Grenelle, dans le bras gauche de l'île des Cygnes, rive droite, du 5 au 9 août.

Elles seront suivies d'un concours d'honneur.

**M. Verdonck,**
Président de la Commission de Natation.

# SECTION IX. — Sauvetage

Cette section nous offre de nombreux et intéressants concours. Le Président du Bureau du Comité Consultatif spécial, M. Boucher-Cadard, a pour collaborateurs MM. Detalle et Brassard de Corbigny, vice-présidents et M. Cocheris, secrétaire. Trois divisions : concours de pompes à incendie, concours de sauvetage sur l'eau, concours de premiers secours aux blessés civils et militaires.

Le comité d'organisation du concours de manœuvres de pompes à incendie est sous la présidence d'honneur de M. le Colonel Detalle et sous la présidence effective de M. Guesnet. Tous les membres du comité sont des officiers et sous-officiers de la Fédération des Sapeurs Pompiers de France et d'Algérie.

Le concours est fixé du 13 au 19 août, et aura lieu au bois de Vincennes (enceinte de l'Exposition) et champ de courses de Vincennes.

Le 13 et le 14 août, Concours de Manœuvres. Le 16, revue du personnel et du matériel pour toutes les compagnies françaises et étrangères. Le 71, Concours de Manœuvres. Le 18, Concours international entre les compagnies ayant remporté le prix d'honneur dans leur groupe. Le 19, à 8 h. du matin, manœuvres rapides d'ensemble, et manœuvres à eau sur les bords du lac Daumesnil. A 3 h., attaques de feux, sauvetages par le régiment de sapeurs pompiers de la Ville de Paris. A 4 h. distribution des récompenses.

On appliquera le règlement de la Fédération des officiers et sous-officiers de sapeurs pompiers de France et d'Algérie.

Les prix seront comme d'ordinaire pour les fêtes de la Fédération des sapeurs pompiers et suivant leurs règlements, approuvés par le Ministre de l'Intérieur.

Les prix seront en espèces ou en objets d'art.

Le 2e Concours est celui de Sauvetage sur l'Eau; son président est M. Payeant, et son secrétaire-trésorier est M. Tyau.

**Le Pavillon du Club alpin.**

Le concours aura lieu dans le bassin de Courbevoie à Asnières-en-Seine, le 21, 22 et 23 juillet.

Ce concours se divisera en quatre sections :

1° Sauvetage par bateau à fond plat ou à quille; 2° Engins de fond; 3° Engins flotteurs: 4° Sauvetage par natation.

Première Section. — Sauvetage par embarcation; usage du croc interdit.

Première Catégorie. — Bateaux à fond plat; 1, 2, 3 rameurs de godilles. 1° 1 Homme seul. Bateaux 1 rameur, longueur minimum du bateau, 4m50; largeur minimum, 1 m. à la flottaison. 2° 3 hommes. Bateaux 2 rameurs, longueur maximum, 7 m. 3° 4 hommes. Bateaux 3 rameurs, longueur maximum, 8 m. 4° 1 homme seul, godilles mêmes dimensions que pour le bateau à 1 rameur. Prix des Sociétés : 600, 700, 600 et 300 fr. Individuels : 400, 200 et 100 fr.

Deuxième Catégorie. — Bateaux à quille, 1, 2, 4 rameurs et au-dessus. 1° 1 homme seul. 1 rameur; longueur minimum, 4m50; longueur à la flottaison, 1 m. Prix des Sociétés ; 600 fr. Individuel : 500 fr. 2° 3 hommes, 2 rameurs, longueur maximum, 7 mètres. Prix des Sociétés : 600 fr. 3° 5 hommes, 4 rameurs longueur maximum, 9 mètres. Prix des Sociétés : 600 fr.

Troisième catégorie. — Bateaux insubmersibles. Bateaux à quille ou à fond plat insubmersibles de construction spéciale ; toutes catégories; qualités insubmersibles et inchavirables. Prix mixtes : 1.000 fr.

Quatrième catégorie. — Exercice général de sauvetage. Prix pour les sociétés seulement : 2.500 fr. Concours entre toutes les embarcations des sociétés pour le sauvetage du personnel et des épaves d'un bâtiment en danger, monté par 50 hommes. Trois éléments seront appréciés ensemble pour la désignation des vainqueurs. 1. Armement général de sauvetage. 2. Sauvetage des épaves. 3. Tenue.

Deuxième Section. — Engins de fond ou mannequins.

Première Catégorie. — Bateaux de toutes séries. Prix : 500 fr. Un candidat avec sa bouée par Société ou Section.

Deuxième Catégorie. — Engins de fond. Prix : 1.000 fr.

Troisième Section. — Engins flotteurs.

Première Catégorie. — Lancement de bouée. Prix : 500 fr. (Un candidat avec sa bouée par société ou par section).

Deuxième Catégorie. — Engins flotteurs. Prix : 1.000 fr.

Quatrième Section. — Sauvetage par natation.

Première Catégorie. — Concours de vitesse, avec mannequin. Prix : 1.500 fr. (tenue de bains de mer. Maillot et caleçon).

Deuxième Catégorie. — Concours de vitesse. Prix : 2.000 fr. (Tenue de ville ou de travail, chaussé).

Troisième Catégorie. — Sauvetage de demi-fond, (avec mannequin) Prix : 1.500 fr. (Tenue de travail).

Quatrième Catégorie. — Sauvetage de fond (avec mannequin) Prix : 3.000 fr. (tenue au choix, bains de mer ou travail).

Cinquième Catégorie. — Sauvetage sur le bord des fleuves. Fonctionnement des secours aux noyés et transport des blessés par la voie fluviale. Prix : 1.000 francs.

Pour prendre part aux concours, les sociétés françaises et étrangères et les particuliers, devront être munis d'un certificat d'aptitude de natation délivré par un maire, un prud'homme de la navigation ou un syndic des gens de mer.

Les concours se feront entre le pont du chemin de fer d'Asnières, et la pointe de l'Ile de la Grande Jatte (rive gauche) entre les deux garages des Sociétés Nautiques (quai de Courbevoie).

Premiers secours aux blessés civils et militaires, Président du Comité d'organisation, M. le Dr Ramonat; Secrétaire, M. Tijou.

Le concours se fera dans l'enceinte vélocipédique de 500 mètres à Vincennes, de 2 heures à 5 heures, le jeudi 19 juillet. Le programme du concours est, pour :

La 1re Section : Organisation et fonctionnement de formations sanitaires des Sociétés de secours aux blessés, par les « Croix-Rouge » françaises et étrangères.

2e Section : Exercices et concours par les Sociétés de sauveteurs et d'ambulanciers; secours municipaux et urbains.

3e Section : Organisation des cours publics dans les grandes industries.

| | | | |
|---|---|---|---|
| Prix de la | 1re | Section ..... | 1.000 francs. |
| — | 2e | — ..... | 3.000 francs. |
| — | 3e | — ..... | 1.000 francs. |

Sont admis à concourir : Les Sociétés de secours aux blessés militaires; les Sociétés d'ambulanciers; les Sociétés ou œuvres philantropiques possédant un matériel de secours mis à la disposition du public; les villes et les communes; les industriels possédant un matériel de secours mis à la disposition du public ou de leur personnel.

# SECTION X. — Aérostation et Colombophilie

L'aérostation, pour les progrès qu'elle a, dans ces dernières années, accomplis ou, pour parler plus justement, pour le grand mouvement qu'elle a suscité parmi le public, sportsmen ou savants, peut être comparée à l'automobile. Il y a l'Aéro-Club comme il y a l'Automobile-Club, et c'est du reste parmi les membres de ce dernier Cercle que se sont recrutés les fondateurs du premier. Le président de l'Aéro-Club n'est-il pas le comte de Dion? Ne voit-on pas à ses côtés d'illustres chauffeurs comme M. de La Valette, M. Archdeacon, M. Ducasse...

Il fallait donc que l'aérostation fût dignement représentée à l'Exposition. L'administration employa le moyen habituel et composa la section X, qui comprend plusieurs représentants de l'Aéro-Club, d'éminents officiers de l'établissement d'aérostation militaire de Chalais-Meudon, des hommes de science, des publicistes spéciaux, des présidents de Société aérostatique, des pratiquants, des constructeurs, etc., à qui l'on adjoignit quelques compétences colombophiles, la science du pigeon voyageur se rattachant — à l'avis de l'Administration — à la science du ballon.

M. Cailletet, membre de l'Institut, fut élu président de cette section. Le nom du savant M. Cailletet est universellement connu; il dispense de longue biographie. M. Cailletet présida au travail de la section jusqu'au jour où elle dut désigner les organisateurs chargés d'exécuter les programmes qu'elle avait élaborés.

Ici, le cas était particulier. On ne se trouvait pas en présence d'une ou

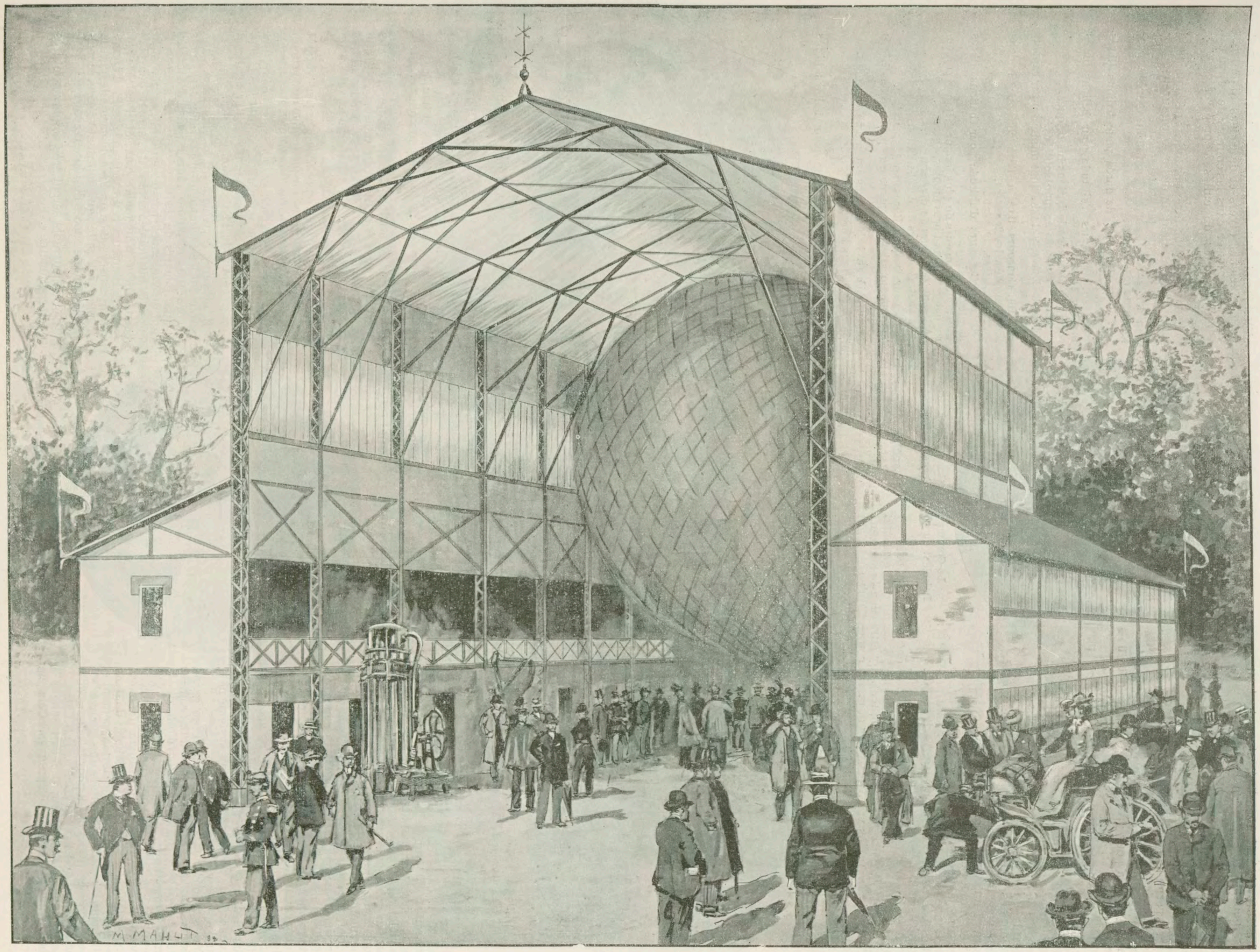

**L'UNE DES GRANDES ATTRACTIONS DE VINCENNES :**

Le hangar d'aérostation avec les machines et les instruments qui serviront à essayer et à expérimenter le matériel de ballon des aéronautes concurrents.

de plusieurs fédérations sollicitant ou, tout au moins, pouvant recevoir le mandat d'exécution. L'Aéro-Club, trop jeune encore, eût décliné l'offre ; les rares autres associations n'étaient pas outillées pour pouvoir entreprendre une pareille tâche... On dut constituer un Comité d'organisation. La section X choisit, par le vote, treize membres parmi les siens, et leur confia le soin de veiller à l'exécution de ses décisions.

Le Comité d'organisation, émanation directe de la classe 30, a pour président le commandant Renard ; pour vice-président, M. Louis Godard ; pour secrétaire, le capitaine Pezet, et pour trésorier, le comte Henry de La Vaulx.

L'un des hommes qui ont collaboré le plus activement à la rédaction des règlements et à la confection des programmes des épreuves aérostatiques, est le commandant Hirschauer. Le commandant Espitalier s'est surtout occupé de la question des bâtiments. Un mot sur ce point ne sera pas superflu. La section avait décidé de construire un énorme hangar, parfaitement aménagé et comportant tous les perfectionnements nécessaires à une science qui, chaque jour, se perfectionne elle-même. C'était un très beau projet. Les finances ne permirent pas qu'on le réalise, Néanmoins le principe fut conservé malgré tout, grâce à la ténacité de la section qui déclara fort énergiquement tenir au bâtiment d'abri des ballons, de même qu'elle obtint de fournir gratuitement le gaz aux concurrents. Par conséquent, il y aura bien le bâtiment de l'Aérostation, moins vaste peut-être et moins complet qu'on ne l'eût désiré, mais encore parfaitement aménagé et fort pratique. C'est à Vincennes où seront donnés les concours de ballons, qu'est édifié le bâtiment. Notre croquis représente le projet Espitalier, qui a été adopté et qui se construit actuellement sur la pelouse de Vincennes réservée à l'aérostation.

**Le Commandant Renard,**
Président du Comité d'organisation.

**Le Capitaine Hirschauer,**
Rapporteur de la Section.

Le hangar à ballons proposé par le commandant Espitalier, ancien commandant de la Compagnie d'aérostatiers de Grenoble, se compose d'une nef centrale et de deux bas-côtés qui, fort utiles pour la stabilité, offrent en même temps, de précieuses ressources pour les accessoires d'une organisation de ce genre.

La nef centrale — la remise proprement dite pour ballons gonflés — est un vaisseau de 20 mètres de large et de 21 mètres de hauteur libre, ce qui permet d'y gonfler aisément des ballons de 18 mètres de diamètre. La longueur varie suivant le nombre des travées qui ont chacune 5 mètres. Il conviendra d'adopter 30 mètres comme longueur minimum. Un des pignons est fermé par un pan de fer largement vitré. L'autre est, au contraire, tout ouvert pour permettre l'accès des ballons. Il est bon toutefois de le clore à la partie inférieure, sur 2 m. à 2 m. 50 de haut, par un rideau mobile qui éteint les remous du vent s'engouffrant dans cet énorme vaisseau. Il convient, d'ailleurs, de l'orienter à l'abri des vents les plus violents.

Les bas-côtés sont assez élevés pour qu'on puisse y ménager un rez de chaussée et un étage. Au rez de chaussée seront le logement du gardien, les magasins pour le matériel, appareils de pesage, instruments, on pourrait même y installer des ateliers pour la confection des ballons, des laboratoires pour photographie, cabinets météorologiques, etc.

L'étage constituera utilement une galerie ouverte sur la grande nef et où le public serait placé lorsque le hangar servirait à des fêtes sportives, car il a été demandé, notamment par les gymnasiarques, à qui on l'a du reste accordé.

La charpente métallique est d'un système nouveau d'une grande légèreté.

Une considération qui doit causer un grand plaisir à tous ceux qui s'intéressent aux progrès, lents jadis, plus sérieux aujourd'hui de la science aérostatique, c'est que la section X a obtenu que le bâtiment précédemment décrit survivra à l'Exposition. Il constituera une sorte de nouveau centre pour l'aérostation, dont on ne saurait trop encourager le développement et la diffusion, il restera comme une preuve vivante de tout ce qui a été fait pour la science et le sport aéronautique aux environs de l'an 1900.

Le bâtiment étant obtenu, il fallait songer à élaborer un programme d'épreuves. Cela ne s'était jamais fait, en matière de ballon. Et tant de coefficients divers et de causes différentes venant se glisser dans les courses de ballons, il y eut quelques difficultés à préparer ce programme.

Les discussions furent chaudes : néanmoins le but de chacun étant un désir de rigoureuse justice, l'entente ne pouvait tarder à s'établir. Et l'on s'est effectivement entendu, sur le programme que voici :

17 juin. Concours de durée pour ballons libres montés, 1re SÉRIE.
24 juin. Concours d'altitude pour ballons libres montés, 1re SÉRIE.
1er juil. Concours de ballons historiques.
*id.* Concours de montgolfières.
15 juil. Concours de distance minimum par rapport à un point.
15 juil. Concours fixé à l'avance pour ballons libres montés, 1re, 2e SÉRIES.
22 juil. *idem.* 3e SÉRIE.
29 juil. Concours d'altitude pour ballons libres montés, 2e SÉRIE.
12 août. Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres montes, 1re SÉRIE.
15 août. Concours de diagrammes.
19 août. Concours de cerfs-volants.
26 août. Concours de durée pour ballons libres montés, 2e SÉRIE.
9 sept. Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés, 2e SÉRIE.
*id.* Concours de photographie en ballon dans un même concours.
16 sept. Concours de durée pour ballons libres montés, 3e SÉRIE.
*id.* Concours de cerfs volants.
20 sept. Concours de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés (Départ de nuit) 3e SÉRIE.
20 sept. Concours d'éclairage pour ascensions nocturnes.
23 sept. Concours de procédés de gonflement des ballons.
23 sept. Concours de ballons sondes.
23 sept. Concours d'altitude pour ballons libres montés, 3e SÉRIE.
23 sept. Concours de compte rendu dans un même concours.
30 sept. Concours au 2e degré de plus longue distance parcourue pour ballons libres montés.
30 sept. Concours au 2e degré, de durée pour ballons libres montés.
17 juin. Concours de photographie en ballon dans l'ensemble des concours.
17 juin. Concours de compte rendu. — Grand-Prix de l'aéronautique.

**Le Capitaine Pezet,**
Secrétaire du Comité d'organisation.

La 1re série de ballons libres sera composée de ballons de volumes sensiblement égaux et handicapés quant au lest ; la 2e série de ballons libres sera composée de ballons de volumes quelconques et handicapés ; la 3e série de ballons libres sera composée de ballons de volumes quelconques sans conditions de lest.

Le Grand Prix de l'aéronautique sera attribué à l'aéronaute qui, dans l'ensemble des épreuves de durée, d'altitude et de distance horizontale pour ballons libres montés, aura réuni la plus grande valeur de prix.

Ces prix consistent en primes d'argent variant de 1,000 à 50 francs, et en plaquettes de vermeil, d'argent, de bronze argenté et de bronze.

Tel est le programme en apparence compliqué, et simple en réalité, auquel s'est définitivement arrêté la section d'abord et la direction générale de l'Exposition ensuite.

Il attirera certainement à Vincennes, non seulement les techniciens et les intéressés, mais encore tout le public auquel plaisent tant les beaux départs de ballons ; ceux qui s'effectueront de Vincennes par le nombre des aérostats et par la qualité des aéronautes seront des plus beaux qu'on n'ait jamais vus ; et il est à espérer que la science retirera grand profit d'épreuves organisées avec un luxe de scrupules et un souci de l'équité qui méritent d'être récompensés par le succès des épreuves.

Les concurrents seront très nombreux et très « internationaux ».

**Louis Godard,**
Vice-président du Comité d'organisation.

Du moins l'espère-t-on en haut lieu, et non sans quelque raison. Tout a été fait pour faciliter la participation des aéronautes; on a obtenu pour eux des réductions sur les tarifs des chemins de fer; on leur rembourse totalité ou partie de leur voyage (retour d'ascension).

Le gaz leur est fourni gratuitement, etc.

Si la science aéronautique n'est pas une ingrate, elle marquera sa reconnaissance à l'Exposition en livrant le secret de quelques-uns de ses mystères qui font faire tant de merveilles à l'homme depuis tant d'années.

# SECTION XI. — Exercices militaires préparatoires

Le Comité consultatif de cette section est présidé par M. le général Gossart et a pour vice-présidents MM. Barral et Vivien.

Parmi les exercices organisés par les soins des Comités nous devons citer le 13e concours de l'Union des Sociétés d'Instruction Militaire de France, le président est le général Gossart, le vice-président est M. Aug. Barral, et M. Flambert est le chef de la direction du concours.

(Cliché Ogereau.)

**M. Barral**
Président de l'Union des Sociétés d'instruction Militaire.

Ce concours occupera deux journées et se tiendra le 17 juin au Jardin des Tuileries, et le 24 juin à Vincennes.

Les règlements sont les mêmes que ceux de l'Union des Sociétés d'Instruction militaire de France.

En voici le programme :

Les concours se divisent en trois parties :

La première, qui contient tous les exercices de la théorie, porte le nom d'Instruction militaire préparatoire.

Elle se subdivise en huit concours :

1° Assouplissement sans armes; 2° assouplissement avec armes et escrime à la baïonnette; 3° école du soldat; 4° course avec armes; 5° boxe ; 6° bâton ; 7° gymnastique aux appareils; 8° tir des sociétés et tir individuel.

La deuxième partie est nommée Instruction militaire complémentaire. Elle est divisée en cinq concours :

1° Ecole de section; 2° école de compagnie; 3° topographie; 4° travaux de campagne; 5° concours supérieur théorique et pratique individuel et par société.

Sous le nom de concours de Productions Libres, la troisième partie sera spécialement affectée aux Sociétés faisant de l'instruction militaire et à celles qui, n'ayant encore fait que de la gymnastique, veulent se préparer à devenir de bons soldats en pratiquant tous les exercices indispensables.

Elle est formée de dix-sept concours :

1. Marche sous bois et traversée d'une rivière; 2. traversée d'une rivière sur passerelles et sur radeaux; 3. assaut du mur avec armes et bagages; 4. saut des obstacles sur piste avec armes et bagages; 5. natation; 6. tambours et clairons; 7. gymnastique aux appareils, adultes et pupilles; 8. assouplissements mains libres; 9. assouplissements avec engins, adultes et pupilles; 10. boxe, adultes et pupilles; 11. bâton, adultes et pupilles; 12. escrime à l'épée, adultes et pupilles; 13. pyramides; 14. cyclistes, élèves soldats, 15. poursuite du ballon par les élèves soldats; 16. prix individuels (cyclistes et ballon); 17. revue, défilé et attitude pendant les deux jours de fête.

Voici le montant des prix qui seront distribués : 1re partie : Concours d'instruction militaire préparatoire, 12.041 francs; 2e partie : Concours d'instruction militaire complémentaire, 9.337 francs; 3e partie : Concours de productions libres, 7.129 francs, formant un total de 28.507 francs.

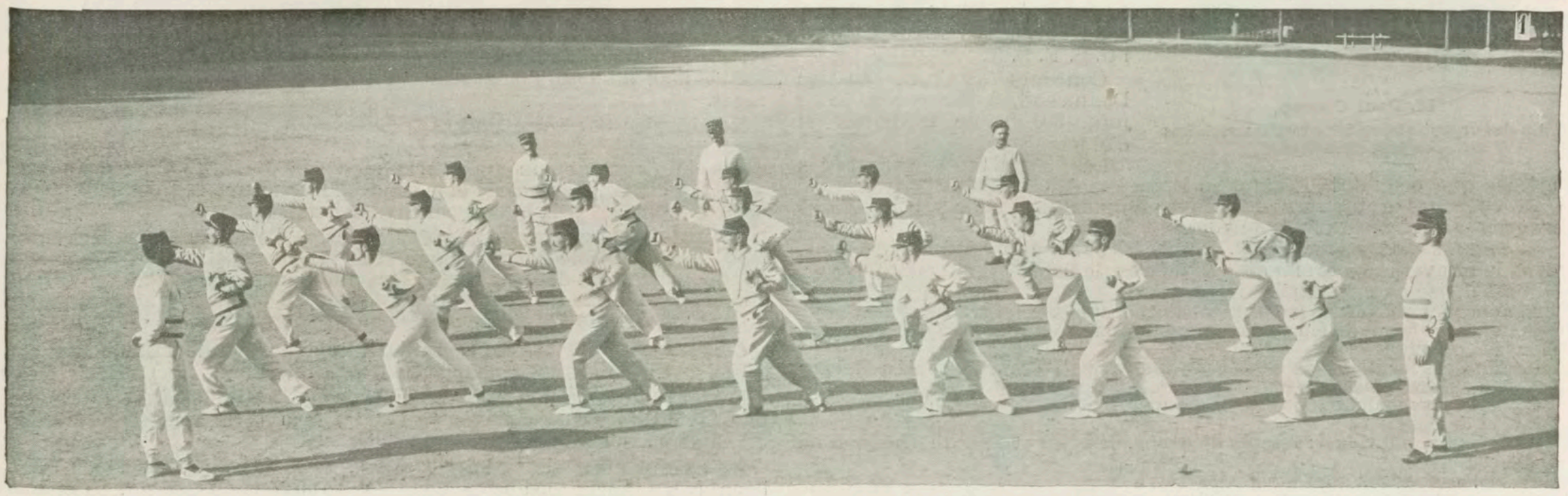

**Exercices d'ensemble. Le coup de poing droit.**

# SECTION XII. — Concours scolaires

Cette dernière section qui est réservée aux écoliers, grands et petits, a emprunté à chacune des sections que nous avons déjà vues et s'est fait un programme des plus variés où nous verrons nos jeunes suivre la trace de leurs aînés dans des concours de gymnastique, d'escrime, d'aviron, etc , etc.

Le Comité consultatif spécial est ainsi composé : MM. Rabier, président; Gautier, Delagrave et Vigier, vice-présidents.

Les concours sont de quatre sortes : Jeux athlétiques, gymnastique, escrime et tir.

Le concours de jeux athlétiques est présidé par M. Fringuet, assisté de nos confrères Paul Champ et Léon Manaud, vice-présidents. Il se divise en concours régionaux et en concours général.

Les concours régionaux auront lieu dans les villes dont nous allons donner la liste ; elles sont choisies d'après les délimitations régionales fixées par l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques.

Sud-Ouest, Bordeaux ; Sud, Toulouse; Littoral, Marseille ; Sud-Est, Lyon ; Alpes, Grenoble; Est, Nancy ; Centre-Ouest, Orléans ; Nord-Ouest, Caen ; Nord, Roubaix; de Paris, Paris.

Les courses et concours sont de deux sortes: Epreuves de juniors épreuves de seniors. Les concurrents scolaires seront seuls admis. On considérera comme tels tous les jeunes gens de moins de 21 ans au 1er juillet qui précède le concours et ne recevant pas l'enseignement supérieur.

Les concurrents âgés de moins de 16 ans au moment du concours sont classés « juniors ». Le concurrents âgés de plus de 16 ans et répondant la désignation de « scolaire » sus-indiquée sont classés « seniors ».

Voici le programme des courses régionales qui auront lieu quinze jours avant le concours général.

Courses plates scratch, — Ire : 100 mètres, plat, seniors; IIe : 90 mètres, plat, juniors ; III : 400 mètres, plat, seniors; IV : 400 mètres, plat, juniors; V : 1.000 mètres, plat, juniors ; VI : 1.500 plat, seniors.

Courses d'obstacles scratch. — I et II : 110 mètres haies, seniors et juniors ; III : 2.500 steeple-chase seniors.

Concours scratch. — I et II : Lutte à la corde, seniors et juniors; III et IV : Saut en hauteur, seniors et juniors; V et VI : Saut en longueur, seniors et juniors ; VII et VIII : Saut à la perche, seniors et juniors ; IX et X : Lancement du poids, seniors et juniors; XI et XII : Lancement du disque, seniors et juniors.

### Concours général de Paris

Les concours se tiendront au Bois de Boulogne, dans les terrains du Racing-Club, durant les fêtes de la Pentecôte, 5 et 6 juin.

1re *journée*. — Le programme est le même pour les épreuves en ligne que dans les réunions régionales.

Voici les prix qui seront distribués :

Courses seniors. — 1re 150 fr, ; 2e 70 fr. ; 3e 30 fr. ; 4e 20 fr.
Courses juniors. — 1re 100 fr. ; 2e 50 fr. ; 3e 20 fr. ; 4e 10 fr.
Concours juniors. — 1er 100 fr. ; 2e 40 fr.
Concours seniors. — 1er 150 fr. ; 2e 50 fr.

5 courses seniors à 270 fr. ; 4 courses juniors à 180 fr. ; 5 concours juniors à 140 fr. ; 1 concours seniors (lutte à la corde), 100 fr. ; 1 concours juniors (lutte à la corde), 100 fr. ; 5 concours seniors à 200 fr. formant une somme totale de 3.970 francs

2e *journée*. — Réunion des Handicaps : 100 mètres plat handicap : Au 1er, objet d'art valeur 150 fr. ; au 2e, objet d'art valeur 70 fr. ; au 3e, objet d'art valeur 20 fr. ; 400 mètres plat handicap, 3 prix formant 240 fr. ; 400 mètres haies (scratch), 3 prix formant 240 fr. ; 1.000 mètres plat handicap, 3 prix formant 240 fr. ; 110 mètres haies handicap, 3 prix formant 240 fr. ; saut à la perche handicap, au 1er, objet d'art valeur 150 fr. ; au 2e, objet d'art valeur 50 fr. ; saut en hauteur, 2 prix formant 200 fr. Le tout fait un ensemble de 5.570 francs pour le concours général. Tous les prix seront des objets d'art ou des médailles.

Les règlements seront ceux de l'Union des Sociétés Françaises de Sports Athlétiques. Un concours de lawn-tennis se tiendra également dans les terrains du Racing-Club au Bois de Boulogne les 5 et 6 juin.

**M. Paul Champ,**
Un des organisateurs des concours scolaires de jeux athlétiques.

Le concours se composera d'un grand tournoi simple et double.

Dans le concours simple les prix seront : pour le gagnant de la finale, un objet d'art valant 130 fr. ; au battu, un objet d'art de 70 fr. ; aux battus des deux demi-finales, deux objets d'art de 50 fr. Total : 300 francs.

Tournois doubles : aux gagnants de la finale, deux objets d'art de la valeur de 130 fr. ; aux battus de la finale, deux objets d'art à 70 fr. ; aux battus des demi finales, quatre objets d'art à 50 fr. Total : 900 francs.

On suivra les règlements de l'U. S. F. S. A.

Concours d'aviron, au lac Daumesnil, à Vincennes, le 10 juin, 300 fr. de médailles et d'objets d'art.

Les règlements seront les mêmes que ceux de la Fédération Française des Sociétés d'Aviron.

Ce concours n'aura pas d'épreuves éliminatoires et les concurrents n'auront droit à aucun frais de voyage.

*Concours de Gymnastique*. — Ce concours se tiendra à Vincennes, dans le nouvel hippodrome de 500 mètres, le jeudi 7 juin.

Il est divisé en cinq parties :

A. Concours obligatoire (en section) aux appareils.
B. Concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble (sans engins), mouvements libres.
C. Concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble (avec engins) ; barres à sphères, massues haltères, barres de fer, etc.
D. Concours facultatif (en section) de mouvements d'ensemble de canne, de bâton et de boxe.
E. Concours individuel ; assauts de canne, de bâton et de boxe (française ou anglaise).

Les récompenses sont ainsi réparties :

Concours A. — Prix de section et prix individuels.
Concours B, C et D. — Prix de section.
Concours E. — Prix individuels. Elles consisteront en objets d'art, médailles et diplômes.

*Fête des Ecoles Communales de la Ville de Paris*. — Commissaires organisateurs : MM. Dérué et Strehly.

La fête des Ecoles communales est fixée au 1er juillet, au vélodrome de 500 mètres, à Vincennes.

Les écoles de garçons enverront une classe par école primaire élémentaire. Cette classe sera choisie dans le cours supérieur ou dans le cours complémentaire, là où il existe. Le nombre des enfants ne devra pas dépasser 25 par école, ce qui, à raison de 186 écoles de garçons, donne un total de 4.650.

Les écoles de jeunes filles, au nombre de 60, seront désignées par l'inspecteur de gymnastique ; l'état encore défectueux de l'enseignement de la gymnastique aux filles ne permettant pas de les faire participer toutes à la fête. Elles enverront également 25 enfants par école, ce qui donne un total de 1.500, soit en tout (filles et garçons) 6.150 enfants.

*Concours de fleuret*. Président du Comité d'organisation : M. Hervegh.

Des épreuves éliminatoires auront lieu dans chacune des seize académies ; 40 concurrents seront admis à prendre part au concours général de Paris. Un concurrent pourra être envoyé par chacune des seize académies. Les 24 autres seront pris proportionnellement au nombre d'élèves étudiant l'escrime dans chacune des dites académies. Le Comité sera informé du nombre d'escrimeurs et informera ensuite les recteurs de la répartition qui sera faite.

Pour être compris dans les concours, il faudra faire partie des élèves d'un lycée, collège ou école du ressort d'une académie. Le Concours général à Paris sera composé de deux épreuves : vingt-quatre tireurs seront éliminés dans la première. Elle se donnera dans la Salle des Fêtes de l'Exposition, le 3 juin et le lendemain si besoin est. L'assaut sera donné dans les mêmes conditions que les épreuves éliminatoires. Le 5 juin se disputera l'épreuve définitive entre les 16 concurrents restants.

Les membres de l'Université et des grandes sociétés d'escrime, ainsi que les parents des élèves, pourront assister à cette épreuve. Pour désigner dans ce dernier assaut les adversaires, il sera fait un tirage au sort en présence des tireurs. Dans les huit premiers assauts, le Jury pourra modifier à son gré les jeux pour éviter de mettre face à face deux élèves de la même académie ou du même professeur. Pour les huit derniers assauts, le sort désignera seul les adversaires. Les assauts se feront en trois coups de bouton sans aucune majoration de points. Les quarante concurrents vainqueurs dans leurs Académies recevront un diplôme et une médaille commémorative.

**M. Léon Manaud,**
Un des organisateurs des concours scolaires de jeux athlétiques.

Les vingt-quatre tireurs éliminés recevront une plaquette en argent et un diplôme indiquant leur numéro de classement.

Le premier des seize tireurs recevra un objet d'art et une médaille et le deuxième, un objet d'art et une médaille. Les seize autres recevront des armes, objets d'art et médailles formant une somme de 2.000 fr. sans compter les prix offerts par divers donateurs.

*Assaut-concours des Ecoles Militaires*. — Ce Concours se fera entre les élèves de l'Ecole Polytechnique et de l'Ecole de Saint-Cyr, il leur sera donné quatre prix dont la valeur fera une somme de 500 fr. qui seront donnés sous forme d'objets d'art ou d'arme au premier et au second, au premier de l'Ecole Polytechnique et au premier de l'Ecole de Saint-Cyr.

*Concours de Tir*. — Le Conseil d'Administration de l'Union des Sociétés de Tir de France a pour président M. Mérillon.

Le Concours aura lieu au Stand de Maisons-Lafitte, le 5 juin. Le Championnat des lycées et collèges se tiendra comme le précédent dans le Stand de Maisons-Lafitte, le 5 juin 1900.

Le championnat de tir des Lycées et Collèges comprend en 1900, l'épreuve annuelle ordinaire pour les établissements et une deuxième épreuve exceptionnelle à Paris pour les élèves.

Le tir aura lieu à la distance de 200 mètres, au fusil Gras réglementaire, Chatellerault, Kropatscheek ou Lebel appartenant aux tireurs à l'établissement ou à l'Etat et supportant à la détente un poids minimum de 2 kilog. Le Championnat des Ecoles primaires, se tiendra rue d'Allemagne au Stand municipal de la rue d'Allemagne, le 5 juin.

Il sera appliqué 600 prix en nature, chaque élève classé recevra en outre un diplôme de classement, contresigné suivant décision du Ministre de l'Instruction publique par l'Inspecteur d'Académie du département.

Valeur totale des prix, 5.540 francs.

# Le Calendrier Général

**Mai**

| | | |
|---|---|---|
| 14 | Concours de fleuret. — Concours de voitures de Tourisme (automobile). | |
| 15 | — | — |
| 16 | — | — |
| 17 | — | — |
| 18 | — | — |
| 19 | — | — |
| 20 | — | Régates à voile. |
| 21 | — | |
| 22 | — | Régates à voile. |
| 23 | Concours de fleuret. Régates à voile. | |
| 24 | — | — |
| 25 | — | |
| 26 | — | |
| 27 | Longue paume. — Arc et arbalète. — Concours de fleuret. — Régates à voile. | |
| 28 | Polo. | — — |
| 29 | Hippique-Polo. | — — |
| 30 | — | — — |
| 31 | — | — — |